



TABLE DES MATIERES

Procès-Verbaux du 4 Juin au 7 Juillet 1937

Pages

- A -

AIR - Exécution des programmes

Question évoquée à l'occasion de la discussion
du projet de loi, adopté par la Chambre , portant report
de crédits de l'exercice 1936 à l'exercice 1937.

4

Auditions

Audition de M. le Ministre des Finances et de M. le Minis-
tre de l'Air sur :

- L'EMPLOI DES CREDITS DE REPORTS RELATIFS AU MINISTERE
DE L'AIR 24

Audition de M. VINCENT AURIOL , Ministre des Finances
sur :

- Le PROJET DE LOI RELATIF AUX PLEINS POUVOIRS ECONOMIQUES
ET FINANCIERS (Projet LEON BLUM) I44

- C -

Communication à la Commission de la lettre de démission
de MM. BAUDOUIN et RIST, experts financiers du Gouvernement I37

- P -

Projets de loi

ACCIDENTS DU TRAVAIL (Loi de 1898).

- Projet de loi, adopté par la Chambre, ayant pour objet
de modifier la loi du 9 Avril 1898 sur les accidents du
travail I73

...../.

Projet de loi

AMINISTIE

- Projet de loi relatif à l'amnistie I79

ASSURES DES RETRAITES OUVRIERES ET PAYSANNES

- Projet de loi , adopté par la Chambre, tendant à reconnaître les droits au 1er 1930 des anciens assurés obligatoires de la loi des retraites ouvrières et paysannes I88

FIEVRE APHTHEUSE - PROPHYLAXIE

- Projet de loi, adopté par la Chambre, relatif à la prophylaxie de la fièvre aphtéuse I7I - I76

INSPECTION DU TRAVAIL

- Projet de loi, adopté par la Chambre, portant :
I°/ modification de divers articles du Code du Travail;
2°/ création d'emplois au Ministère du Travail 77 - I88

CODE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

- Projet de loi, adopté par la Chambre, tendant à modifier l'article 2 du Code des Contributions Indirectes modifié par le décret-loi du 30 Juillet 1935 I66

COLLECTIF DE 1936

- Projet de loi, adopté par la Chambre, portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1936, au titre du budget général et des budgets annexes 4

CREDITS - CABLE SOUS-MARIN

- Projet de loi, apppté par la Chambre, tendant à ratifier une décision autorisant le Ministre des P.T.T. à engager les dépenses nécessaires à l'établissement d'un câble sous-marin 75

CREDITS - COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

- Projet de loi, adopté par la Chambre, portant ouverture et annulation de crédits I86

CREDITS- EXPOSITION DU CAIRE

- Projet de loi portant ouverture d'un crédit d'un million pour l'organisation d'une Exposition d'art Français au Caire I81

CREDITS - FETE NATIONALE DU 14 JUILLET

- Projet de loi, adopté par la Chambre, tendant à l'ouverture d'un crédit exceptionnel pour la célébration de la fête nationale du 14 Juillet I80

CREDITS - FUNERAILLES GASTON DOUMERGUE

- Projet de loi, adopté par la Chambre, tendant à ouvrir au budget du Ministère de l'Intérieur un crédit de 200.000 francs pour les funérailles nationales de Gaston Doumergue I4I

CREDIT MARITIME

- Projet de loi, adopté par la Chambre, tendant à prolonger la loi sur le crédit maritime ; I87

CREDITS - MONUMENT ARISTIDE BRIAND

- Projet de loi, adopté par la Chambre, portant ouverture de crédits extraordinaires pour l'inauguration du monument national à Aristide Briand 73

CREDITS - RAPATRIEMENT DES FRANCAIS D'ESPAGNE

- Projet de loi, adopté par la Chambre, tendant à l'ouverture de nouveaux crédits pour le rapatriement et l'assistance des Français d'Espagne I69

CREDITS - RECEPTION DE LA LEGION AMERICAINE

- Projet de loi, adopté par la Chambre, portant ouverture d'un crédit de 5 millions pour frais de réception de la Légion Américaine à l'occasion de l'Exposition I68

CREDITS - RECEPTION A L'EXPOSITION

- Projet de loi, adopté par la Chambre, portant ouverture d'un crédit extraordinaire pour réception de personnalités étrangères aux Congrès de l'Exposition I69

CREDITS - REPORTS

- Projet de loi, adopté par la Chambre, relatif au report de crédits de l'exercice I936 à l'exercice I937 4 - 22 - I63

CREDITS - VICTIMES DE CALAMITES PUBLIQUES

- Projet de loi, adopté par la Chambre, portant ouverture au Ministre de l'Intérieur d'un crédit de 5 millions de frs pour secours d'extrême urgence I68

Projets de loi

MARINS DU COMMERCE

- Projet de loi, adopté par la Chambre, relatif aux pensions des marins du commerce I77

MINES - REDEVANCE COMMUNALE

- Projet de loi, adopté par la Chambre, relatif à l'application pour 1937 de la loi sur la redevance communale des mines I68

MINISTERE DU TRAVAIL - CREATIONS D'EMPLOIS

- Projet de loi, adopté par la Chambre, portant créations d'emplois à la Direction des Assurances Sociales 78

MINISTERE DU TRAVAIL - CREATIONS D'EMPLOIS

- Projet de loi, adopté par la Chambre, portant création et suppressions d'emplois au Ministère du Travail I73

OUVRIERS MINEURS - RETRAITES

- Projet de loi apportant un nouveau relèvement aux retraites des ouvriers mineurs I83

PENSIONS - Delai de mise en instance .

(Projet de loi, adopté par la Chambre, prorogeant le délai de mise en instance de pension I - I70

PLEINS - POUVOIRS - LEON BLUM

- Projet de loi, adopté par la Chambre, tendant à donner au Gouvernement les pouvoirs nécessaires pour assurer le redressement financier et le développement économique du pays 82-I25
I30-I50

PLEINS - POUVOIRS - CAMILLE CHAUTEMPS

- Projet de loi, adopté par la Chambre, tendant à accorder au Gouvernement des pouvoirs exceptionnels en vue du redressement financier I64

POLICE PARISIENNE

- Projet de loi, adopté par la Chambre, relatif à la réorganisation de la police parisienne I75

PROPRIETE INDUSTRIELLE

- Projet de loi , adopté par la Chambre, relatif à la réorganisation des services de la propriété industrielle I76

<u>Projets de loi</u>	<u>Pages</u>
<u>RADIODIFFUSION - CREATIONS D'EMPLOIS</u>	
- Projet de loi relatif aux renforts et réaménagements de personnel du service de la radiodiffusion	I85
<u>RADIODIFFUSION - PERSONNEL</u>	
- Projet de loi, adopté par la Chambre, relatif aux renforts et réaménagements de personnel du service de la radiodiffusion	75
<u>STATUT VITICOLE</u>	
- Projet de loi, adopté par la Chambre, modifiant le statut viticole	I76
<u>SOIE - PRIMES A LA FILATURE</u>	
- Projet de loi tendant à relever le taux des primes à la filature de la soie	I89
<u>VEHICULES ELECTRIQUES - TAXE AU POIDS</u>	
- Projet de loi tendant à exonérer de la taxe au poids les véhicules électriques	I67
 <u>- P -</u> <u>-Propositions de loi-</u>	
<u>MUTATIONS D'IMMEUBLES - DROITS D'ENREGISTREMENT</u>	
- Proposition de loi, adoptée par la Chambre, relative à la réduction temporaire des droits d'enregistrement sur les mutations d'immeubles construits pour la vente	I66
 <u>- R -</u> <u>RAPPORTS BUDGETAIRES</u>	
- Désignation de M. HACHETTE comme Rapporteur du Budget de la Marine MARCHANDE	I
- Désignation de M. LAUDIER comme Rapporteur du Budget de la GUERRE ;;;.....	I78
- Désignation de M. TAURINES comme Rapporteur du Budget de l'Algérie.....	I78

=====

Séance
COMMISSION DES FINANCES

SEANCE DU 4 JUIN 1937

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence
de M. JOSEPH CAILLAUX.

Présents : MM. CAILLAUX. GARDEY. FARJON. PIERRE ROBERT.
GENERAL HIRSCHAUER. TAURINES. MARCEL REGNIER
HACHETTE. DELTHIL. LINYER. ROY. LAUDIER.
PROVOST-DUMARCHAIS. LANCEN. VALADIER.
LEBERT. SCHRAMECK. MORIZET. PIERRE LAVAL.
MOUNIE. CUMINAL. LEON PERRIER. de LA GRANGE
CHAMPETIER de RIBES. J.L. DUMESNIL. MILAN.
TOURNAN.

Excusé : M. JEAN PHILIP.

M. LE PRESIDENT souhaite la bienvenue à M. TAURINES .
M. HACHETTE est nommé Rapporteur du Budget de la Marine Marchande
M. DELTHIL est désigné pour représenter la Commission au sein du
Comité du fonds d'amortissement des emprunts d'électrification .

PROROGATION DU DELAI DE MISE
EN INSTANCE DE PENSIONS .

M. LE PRESIDENT . L'ordre du jour appelle l'examen, pour avis
financier

financier , des conclusions du rapport de M. DORMANN sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, prorogeant le délai de mise en instance de pensions .

M. LINYER , Rapporteur, donne lecture de son avis favorable à l'adoption du projet .

M. HENRI ROY.- La question est très sérieuse . Le projet qui nous est présenté va au-delà des propositions primitives du Gouvernement . Nous devrions, au moins, me semble-t-il, nous tenir à ces propositions .

M. SCHRAMECK.- Avec un pareil texte qui s'applique même aux blessures de guerre ou aux blessures en service commandé , reçues sur des théâtres extérieurs d'opérations, on consoliderait indéfiniment la législation exceptionnelle qui n'avait été prévue à l'origine que pour les blessures reçues pendant la guerre 1914-1918.

Neuf prorogations ont déjà été accordées . N'est-ce pas suffisant ?

Avant d'en accepter une nouvelle, il serait bon , tout au moins, de nous dire ce que nous ont coûté les précédentes .

M. LINYER.- Il m'est impossible , aujourd'hui, de vous indiquer d'une manière précise ce qu'ont coûté les précédentes prorogations . Ce qu'il est facile d'affirmer c'est que chaque fois que l'on a fixé un délai on a immédiatement provoqué des demandes, présentées à la hâte pour éviter la forclusion .

Avec le texte du projet tel qu'il nous est présenté , nous n'aurons plus cet inconvénient .

M. LEON PERRIER.- Ne perdons pas de vue que toute augmentation du nombre des pensionnés entraîne comme conséquence l'accroissement du nombre des pupilles de la Nation .

C'est ainsi que l'on assiste à ce scandale que le nombre des /.....

des pupilles de la Nation , 19 ans après l'armistice, augmente au lieu de diminuer .

M. HENRI ROY.- Cette observation est très juste. J'avais moi-même il y a dix huit mois demandé à M. le Rapporteur Général d'étudier la progression des dépenses des pupilles de la Nation. Ce projet montre combien il serait indispensable de procéder à cette étude afin d'avoir des renseignements complets .

M. ABEL GARDEY, Rapporteur Général.- Je n'ai pas perdu de vue la demande de M. ROY. Mon enquête a été très longue car les renseignements ne m'ont été fournis par les administrations qu'après de multiples réclamations . Je suis depuis quelques jours en possession des derniers éléments et je pourrai à très bref délai soumettre les résultats de mon étude à la Commission.

M. SCHRAMECK.- Quelles seront les conséquences du projet ? Combien y a-t-il de demandes en instance , en distinguant entre les demandes émanant de blessés et celles émanant de malades ?

M. LINYER, Rapporteur .- Il résulte du rapport de M.DORMANN qu'à la fin de Novembre dernier, les demandes étaient au nombre total de 4.866 se décomposant comme suit :

Blessés	I.626
Malades	2.517
Sans indication ...	723

A l'heure actuelle ce chiffre s'élève à 16.000 et la moyenne des demandes agréées est de 25 à 30 % .

M. HENRI ROY.- Un des inconvénients de ces prorogations continues c'est qu'elles ont fait naître des agences qui constituent les dossiers et se chargent de les faire aboutir . On exploite ainsi la crédulité des anciens combattants d'une manière éhontée en même temps qu'on les démoralise par la tentation d'une pension injustifiée .

M. MARCEL REGNIER...

M. MARCEL REGNIER.- Je n'ai pas oublié que la Commission n'a accepté le précédent projet accordant un nouveau délai pour la mise en instance de pension qu'à la condition expresse que ce projet serait le dernier de ce genre.

Eh bien ! Je demande à la Commission de ne pas flétrir dans son attitude .

A l'heure où nous sommes, tous les blessés et les malades qui ont pu faire la preuve que leurs blessures ou leur maladie provenaient de la guerre sont pensionnés . Il est même certain que l'imputation d'une maladie est devenue impossible 19 ans après l'armistice . Dès lors pourquoi faire naître des illusions, provoquer de nouvelles demandes qui n'aboutiront pas, entretenir le commerce malsain des officines louche dont parlait tout à l'heure M. ROY ? Il faut en finir de la législation des pensions de guerre qui n'a été et ne doit être qu'une législation exceptionnelle et temporaire .

M. DE LA GRANGE.- L'attitude la plus courageuse de notre part serait évidemment celle que propose M. MARCEL REGNIER.

Mais nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de l'état d'esprit des anciens combattants qui à l'heure où l'on donne beaucoup à des catégories de Français moins intéressants qu'eux comprendraient mal que l'on ferme la porte aux demandes de pension dont certaines - rares je le reconnaiss , mais possibles ! - peuvent émaner de véritables blessés ou malades de guerre .

Dans ces conditions , je crois qu'il vaut mieux accepter le projet laissant aux médecins le soin d'écartier les demandes injustifiées et espérant que ceux-ci feront leur devoir .

M. DELTHIL.- Je considère que nous ne pouvons pas statuer avant d'avoir quelques éléments sur ce qu'ont coûté les précédentes

précédentes prorogations (Assentiment).

M. LE PRESIDENT.- Je crois que la Commission est unanime à souhaiter un complément d'information . Je demande donc à M. LINYER de procéder le plus tôt possible à une enquête sur le nombre des demandes qui ont été admises à la suite des précédentes prorogations en distinguant celles qui émanent des malades et celles qui émanent des blessés . Il nous donnera aussi le total de la dépense résultant de ces pensions .

M. LINYER, Rapporteur.- Je vais rechercher ces renseignements .

- La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance .

COLLECTIF

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour rapport au fond, du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1936, au titre du budget général et des budgets annexes .

M. ABEL GARDEY, Rapporteur Général , donne lecture de son rapport dont les conclusions sont adoptées./

REPORTS

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour rapport au fond, du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif au report de crédits de l'exercice 1936 à l'exercice 1937.

M. ABEL GARDEY, Rapporteur Général, donne lecture de son rapport .

Il

Il souligne l'importance exceptionnelle des reports notamment ceux concernant les crédits des Ministères de la Défense Nationale, de la Marine Militaire et de l'Air .

M. DELTHIL.- C'est une question très grave sur laquelle il convient d'insister . L'exécution des programmes de la Défense Nationale ne se poursuit pas au rythme escompté.

Frappée des retards concernant les fabrications d'avions la Commission de l'Air a récemment demandé des explications à M. le Ministre de l'Air et celui-ci a répondu en essayant de rejeter la responsabilité des lenteurs qu'il ne pouvait nier sur le Parlement qui , selon lui, n'aurait pas voté des crédits suffisants .

Nous sommes une fois de plus en présence d'une manœuvre que nous connaissons bien et qui voudrait accréditer l'abominable légende du Parlement aveugle paralysant par son avarice sordide tous les efforts du Gouvernement pour armer le pays . N'a-t-on pas ainsi essayé de reprocher à nos prédécesseurs d'avant guerre d'avoir refusé pour l'artillerie lourde des crédits qui ne leur avaient jamais été demandés ?

Prenons garde ! Si la guerre éclatait demain , il y aurait pour certains des responsabilités lourdes à supporter . Nous qui avons toujours fait notre devoir et qui n'avons jamais lésiné pour la défense nationale, nous ne voulons pas de ce rôle de bouc émissaire que l'on se prépare à nous faire jouer .

J'ai signalé le fait à la Commission des Finances, car c'est elle en définitive que M. le Ministre de l'Air met en cause et, pour que mes Collègues connaissent tous la gravité de la question , je demande à M. le Président d'inviter M. de LA GRANGE dont tout le monde connaît la compétence technique en matière d'aviation à refaire devant nous l'exposé sisissant qu'il a présenté

senté à la Commission de l'Air sur la situation de notre aéronautique militaire .

M. LE PRESIDENT.- Monsieur de la GRANGE , je vous demande de déférer au désir exprimé par M. DELTHIL . Vous savez que nos débats sont rigoureusement secrets lorsqu'il s'agit de défense nationale et que vous pouvez tout dire ici sans crainte d'indiscrétion .

M. DE LA GRANGE.- M. DELTHIL invoque ma compétence technique . Il aurait pu lui-même vous dire tout ce que je vais vous exposer car il connaît admirablement tout ce qui a trait à l'aviation . Aussi bien s'agit-il en pareille matière beaucoup moins de technique que de bon sens .

Il y a trois ans le Général DENAIN a fait approuver par le Parlement un programme dont l'exécution devait nous donner 1020 avions de première ligne . Les crédits ont été votés . Comment ont-ils été employés ?

Il me suffit à ce propos d'indiquer que l'exécution du programme est en retard de 18 mois . Il devrait être terminé l'an dernier; il ne l'est pas encore et il est impossible de prétendre que le Parlement ait une responsabilité quelconque dans ce retard .

J'ajoute que durant la même période rien ou presque rien n'a été fait par le Gouvernement pour les installations de terrain, indispensables pourtant à une flotte aérienne . Mais je laisserai de côté ce problème pour ne parler que des constructions matériel .

Le programme du Général DENAIN n'était , dans l'esprit de ceux qui l'ont établi - cela a été longuement précisé lors du vote des crédits - qu'un programme de transition .

M. PIERRE COT a préparé un programme de 1.500 avions . Ce programme est destiné à donner à notre armée de l'air des avions

avions de chasse et de reconnaissance beaucoup plus puissants que ceux du programme de 1020 avions . Mais aussi bien entendu plus coûteux et plus difficile à construire .

La mise en route de ce programme nécessite donc un gros effort technique et financier . Or, l'énormité des crédits reportés destinés aux recherches et réalisation de prototypes - soit 154.297.977 - montre que rien n'a été fait et que nous nous trouverons déplorablement en retard sur les aviations étrangères.

Par ailleurs, on peut se demander avec angoisse comment un pays qui s'est trouvé industriellement dans l'incapacité de produire en trois 1020 avions, pourra en 18 mois , comme il est prévu, exécuter 1.500 avions .

Quelle est notre production mensuelle ? M. BABAUD LA-CROZE l'évalue à 35 ou 40 par mois . Je le crois pessimiste; mais il n'est pas douteux que notre production est très inférieure à ce qu'elle devrait être et à nos besoins.

Pour l'exécution des programmes en cours et les remplacements normaux une production mensuelle de 125 avions serait nécessaire . Nous en sommes loin hélas ! et encore faut-il savoir qu'en cas de guerre, nos besoins nécessiteraient une production sept fois plus forte , les techniciens étant tous d'accord pour affirmer que dans les premiers mois d'une guerre une flotte aérienne perd la moitié de ses appareils .

Qu'a fait le Gouvernement pour améliorer la production dans l'industrie aéronautique ? Il a nationalisé des usines . Voyons très rapidement quel a été le résultat de l'opération . Vous savez qu'il faut distinguer dans la production deux rayons différents : les cellules et les moteurs .

L'industrie

L'industrie des cellules était dans une situation très mauvaise qui a été très souvent signalée au Parlement .

25 ou 30 firmes se partageaient les commandes . Elles avaient un matériel désuet , peu de fonds de roulement et on peut dire que les avions se fabriquaient en France avec des méthodes de "chaudronniers" , chaque partie étant faite dans un atelier différent comme au début du siècle on fabriquait encore une automobile . Le principal inconvénient de pareilles méthodes était, on le conçoit, le prix élevé de la construction et le manque de pièces de rechange .

Le Ministre a voulu concentrer cette industrie. La conception était bonne , mais le résultat a été déplorable puisque la carence de production de nos usines est tombée, comme je l'indiquais tout à l'heure à un peu plus de 40 avions par mois, cinquante au maximum .

Les causes de cette diminution de la production sont faciles à démêler ; c'est d'abord la lenteur avec laquelle a été faite la réorganisation avec tous les inconvénients d'un régime provisoire se prolongeant . C'est surtout l'application dès le mois de Juin dernier de la semaine de 40 heures dans l'industrie aéronautique .

Le Parlement avait voulu que la loi instituant la semaine de 40 heures ne soit appliquée que progressivement . Or, dans l'industrie aéronautique l'application a été brutale et pourtant il n'était pas de branche de la production dass laquelle il eut été plus nécessaire d'agir avec prudence et circonspection .

N'oublions pas, en effet, que l'industrie aéronautique emploie

emploie 25.000 ouvriers qui sont tous des spécialistes, difficiles à remplacer . Diminuer le rendement de ces ouvriers alors que l'on est dans l'impossibilité d'embaucher un personnel supplémentaire, c'est aller fatallement vers une diminution de la production /

Je pourrai vous citer de nombreux faits qui illustrent ce que je viens de dire . Je me bornerai à celui-là qui est caractéristique .

Dans une usine de la région parisienne avant le mois de Juin dernier, deux monteurs d'hélices , spécialistes particulièrement rares à trouver, faisaient avec les heures supplémentaires 120 heures par semaine . Un de ces spécialistes a préféré partir plutôt que de se voir privé du supplément appréciable que lui donnaient les heures supplémentaires . Un seul est demeuré et ne fait plus que 40 heures . Le travail de montage d'hélice ne se fait donc qu'au ralenti .

"Mais, me dira-t-on, ce n'est là qu'un inconvénient destiné à disparaître lorsque la production se sera adaptée à la loi de 40 heures ". Certes, j'espère bien que la situation s'améliorera ; mais il faudra 4 ans pour former les spécialistes rendus nécessaires par la diminution de la durée du travail et deux ans pour moderniser les outillages . Avant ce terme, nous resterons sensiblement au rythme actuel et cela pose un très grave problème pour la défense nationale .

En ce qui concerne les moteurs, on se trouvait en présence non d'une industrie inorganisée comme était celle des cellules , mais d'une industrie en pleine prospérité , suffisant à à tous nos besoins, exportant même tous les ans une quantité considérable de moteur.

La

La sagesse aurait commandé de ne pas toucher à cette industrie . Hélas ! la sagesse comptait pour peu de choses dans les desseins d'un Ministre qui prétendait coûte que coûte nationaliser toute la production aéronautique .

Qu'a-t-on fait ? On a discuté pendant six mois sur les conditions dans lesquelles l'Etat exproprierait les usines Gnôme et Rhône et Hispano-Suiza puis le Gouvernement a reculé devant l'énormité de l'indemnité d'expropriation qu'il aurait dû payer et il a renoncé provisoirement à ses projets de nationalisation.

Ainsi menacées dans leur existence les Sociétés Gnôme et Rhône et Hispano-Suiza ont supporté cette épreuve d'une manière inégale .

La production de Gnôme et Rhône n'a baissé que de 20 % par suite de l'application des lois sociales, mais celle de Hispano Suiza est devenue presque inexistante de telle sorte que 40 % de nos appareils sont actuellement inutilisables faute de moteurs de rechange susceptibles d'être utilisés pendant les revisions .

Pour conclure ce trop long exposé , je dirai que notre industrie est absolument incapable de faire face tant à nos besoins du temps de paix qu'à nos besoins du temps de guerre et, ce qui est peut-être encore plus lamentable , que la mobilisation de notre armée de l'air ne pourrait se faire que pour la moitié de nos appareils , les autres faute de pièces de rechange devant être laissés dans les hangars exposés au bombardement de l'ennemi.

Est-il besoin d'ajouter , comme l'a fait ressortir M. DELTHIL , que de tout cela le Parlement n'est en rien responsable puisque les crédits qu'il a votés ont toujours été supérieurs aux dépenses réellement effectuées .

M. DELTHIL.- Et pourtant le Ministre cherche à mettre sur nos épaules la responsabilité d'une situation aussi lamentable !

Je sais bien que cette accusation odieuse ne tient pas en

face

face des faits, mais le public se soucie peu des faits et craignons de laisser s'établir une légende dont nous serions les victimes.

La vérité c'est que le Gouvernement fait tout pour entraîner notre besogne de contrôle et pour nous cacher la vérité .

Je citerai à ce propos un simple fait .

Il y a quelques mois , nous nous rendions à Bordeaux , BABAUD LACROZE et moi pour examiner le fonctionnement du centre aéronautique avec une mission de la Commission de l'Air . Nous nous sommes rendus compte que des appareils nouveaux restaient inutilisés faute de parachutes en soie. Les pilotes avaient reçu des parachutes en coton qui ne pouvaient fonctionner . Nous avons fait retourner à Paris ces parachutes en coton et j'ai fait un rapport au Ministre de l'Air .

Celui-ci m'a répondu par une lettre grotesque annonçant une enquête . J'ai réagi violemment et, avec ma franchise habituelle, j'ai dit au Ministre dans les couloirs du Sénat ce que je pensais de ce procédé . Quelques jours après, M. PIERRE COT m'informait qu'il renvoyait à Bordeaux les parachutes en coton. Il se gardait bien de me signaler que s'il est impossible en France de se procurer des parachutes en soie c'est parce qu'une gêne paralyse cette production .

Eh bien ! il faut que cela cesse . Je demande à la Commission de convoquer le Ministre de l'Air et de préciser ~~qui~~ à qui incombent les responsabilités . Pour cela , nulle occasion n'est préférable à celle que nous offre le vote de ce projet de report qui fait ressortir l'importance des crédits restés inutilisés .

M. LE PRESIDENT.- Le problème qui vient d'être évoqué est infiniment grave . Il est de ceux, bien entendu, qui ne peuvent être portés à la tribune . Mais M. DELTHIL a eu raison d'en saisir la Commission des Finances qui a besoin de dégager sa responsabilité .

Seul

Seul le Ministre de l'Air est responsable du gâchis actuel par l'application brusquée de la loi instituant la semaine de 40 heures . Nous pouvons le convoquer et lui montrer que nous n'entendons pas être victimes d'une manoeuvre comme celle qu'annonçait sa lettre à la Commission de l'Air .

Nous pourrions procéder dès Lundi à cette audition .

M. ROY.- Il est évident que nous ne pouvons pas à la tribune faire état des renseignements que nous a donné tout à l'heure M. de LA GRANGE . Mais nous pouvons dire et prouver que les crédits votés ont toujours en matière de construction aéronautique été supérieurs aux crédits employés .

Une déclaration, dans ce sens, faite par M. le Rapporteur Général, rendra impossible la formation d'une légende comme celle que M. PIERRE COT paraît vouloir accréditer .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous pouvez être assuré que je dégagerai la responsabilité de la Commission et celle du Parlement.

M. LAUDIER.- Je ne m'oppose pas à l'audition de M. le Ministre de l'Air , mais je voudrais que l'on entendit aussi M. le Ministre des Finances pour lui demander quand le Gouvernement compte reprendre le versement aux départements et aux communes des subventions qui doivent leur être attribuées .

A l'heure actuelle, tous les crédits destinés à permettre l'octroi des subventions pour adduction d'eau , electrification, habitations à bon marché, constructions scolaires, etc... demeurent inutilisés .

La Président~~s~~ du Conseil a mis en quelque sorte l'embargo sur eux avec l'intention de s'en servir pour financer le programme des grands travaux destinés à donner du travail aux ouvriers quand l'exposition sera terminée (et vous savez que cela ne sera pas encore demain !)

On

On a arrêté ainsi des travaux urgents .

Nous lisons tous les jours de magnifiques comptes rendus de l'oeuvre réalisée par le Gouvernement. On y oublie cet arrêt de tous les grands travaux qui jette pourtant le trouble dans la vie locale .

La question est simple. Le Parlement a ouvert des crédits ? Qu'en a-t-on fait ? Existent-ils encore ou se sont-ils volatilisés ? Nous avons le devoir de le demander au Ministre des Finances .

M. DELTHIL.- Je m'excuse , mais j'ai encore une demande à formuler . Nous savons tous qu'il y aura en Octobre prochain des élections cantonales qui revêtiront une importance particulière du fait des circonstances .

Ces élections seront incontestablement des élections politiques . Leur résultat donnera une indication très nette sur les aspirations du corps électoral.

Or, pour que le résultat de ces élections ne soit pas faussé , il importe que les électeurs soient mis en présence de la situation réelle . Les candidats , selon l'usage , adopteront la vérité à leurs programmes . Au milieu de tous ces mensonges , il faut que les esprits éclairés possèdent le moyen de se renseigner sur la véritable situation économique et financière du pays.

La Commission des Finances du Sénat, seule, peut fournir une base solide et impartiale . Je demande à notre Rapporteur Général dont le prestige est incontesté de profiter de la discussion de ce projet pour dire la vérité au pays même si cette vérité est pénible à entendre .

Le

Le pays a soif de vérité . Il faut en finir avec la politique de l'autruche et regarder la réalité en face . Un redressement ne sera possible que si, rejetant toute hypocrisie, on place l'électeur en face des réalités.

M. BABAUD-LACROZE.- M. DELTHIL a raison , mais nous mêmes connaissons-nous exactement la vérité ?

M. DELTHIL.- Je suis sûr que M. le Rapporteur Général est très bien renseigné et qu'il répondra à mon appel.

Notre devoir est d'éclairer le pays .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je suis prêt à faire connaître à la Commission quelle est la situation financière actuelle. Elle verra si je dois, comme le demande M. DELTHIL, porter ces renseignements à la tribune du Sénat .

Considérons d'abord la situation budgétaire .

Le déficit réel du budget de 1936 était au 31 Mars dernier de 8 milliards 882 millions .

Le déficit comptable du budget de 1937 est, on le sait, de 4.600 millions ; mais le déficit probable sera de 9 milliards.

Dans la pensée primitive du Gouvernement, le budget devait être un budget dynamique et le déficit devait se trouver compensé par la reprise économique en fonction de l'accroissement du pouvoir d'achat des masses .

Or qu'est-il advenu de cette reprise économique ?

Les recettes fiscales au cours des quatre premiers mois de l'exercice font ressortir une plus-value de 85 millions .

Cette plus-value extrêmement modeste ne constitue pas l'indice d'une importante reprise des affaires, d'autant plus qu'elle est due en grande partie à l'accroissement des recettes douanières par suite d'importations massives de matières premières et que, malgré une hausse des prix les recouvrements des indirectes et ceux de la taxe à la production accusent des moins-values sérieuses.

C'est ainsi, notamment, que la taxe sur les chiffre d'affaires...

XXXX

faire a donné ~~en~~ 313 millions de moins que l'an dernier et que l'on constate , pour cette source de recette une diminution de 12 % sur les évaluations.

M. LE PRESIDENT.- Le nouvel aménagement de la taxe sur le chiffre d'affaires a donné les mécomptes que toutes les personnes compétentes avaient prévu.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Tous les indices économiques sont stationnaires ou bien en régression . Seule l'industrie métallurgique manifeste une certaine activité par suite des commandes de l'Etat pour la défense nationale .

Si nous considérons notre commerce extérieur nous constatons que nos importations de matières premières augmentent tandis que nos exportations (en poids, bien entendu) diminuent.

Il n'en est pas de même dans les autrespays . Nous sommes nettement en retard sur la reprise mondiale avec une production restée inférieure d'un tiers à ce qu'elle était avant la crise.

M. LE PRESIDENT.- Si l'on examinait le problème des prix, on verrait que l'écart de nos prix de revient avec les prix étrangers augmente malgré la dévaluation . Tout récemment un des dirigeants de la C.G.T. m'a communiqué son inquiétude à ce sujet .

Tout cela montre que le pays s'adapte mal aux réformes sociales qu'on a prétendu lui imposer trop rapidement et que la conception du budget dynamique était une folie .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- En ce qui concerne la trésorerie , M. le Ministre des Finances lors de sa dernière audition a chiffré les besoins du Trésor pendant le Ier trimestre à 10 milliards 142 millions (besoins déjà couverts) et ceux pour le reste de l'année à 20 milliards 135 millions .

J'ai indiqué déjà que ces prévisions pour les trois derniers trimestres sont incontestablement trop optimistes et je chiffre les besoins pour cette période à environ 31 milliards.

Or il ne reste plus que 2 milliards environ de la faculté

d'émission

d'émission (en dehors de l'emprunt pour la défense nationale dont le Gouvernement ne juge d'ailleurs pas possible d'émettre la 3ème tranche) et les ressources du trésor s'épuisent au rythme de 800 millions par semaine .

L'emprunt de 8 milliards avec garantie de change , l'emprunt à court terme de la Caisse des Pensions (500 millions) n'ont procuré au Gouvernement qu'un répit.Ils n'ont pas résolu le problème de trésorerie qui reste angoissant.

L'appel au crédit est devenu très difficile/ Comment en serait-il autrement dans un pays où la dette publique est passée de 264 milliards en 1930 à 365 milliards en 1937.

Les dernières déclarations du chef du Gouvernement montrent qu'il ne se dissimule pas la gravité de la situation.

Quelles étaient les bases de l'expérience tentée par le Gouvernement depuis le mois de Juin : l'augmentation du pouvoir d'achat des masses, l'abandon de l'équilibre budgétaire et l'impossibilité de résister aux revendications des masses ouvrières .

L'expérience a abouti à un échec . Elle a réalisé des réformes sociales dont il ne faut pas méconnaître l'importance, mais dont les résultats sont compromis chaque jour de plus en plus par la hausse du prix de la vie .

Ces résultats ne nous ont pas surpris . Depuis un an nous avons rappelé souvent le Gouvernement au respect des réalités . Nos remontrances n'ont pas été vaines car nous avons obtenu des résultats . C'est à nous, notamment, que le pays doit la pause, l'arrêt dans la dépense et même l'annonce d'impôts nouveaux.

M. BABAUD-LACROZE.- Dans la "Tribune des fonctionnaires" de ce matin , j'ai vu avec étonnement préconiser une politique sem-

blable

blable à la nôtre sous la plume d'un des dirigeants de la C.G.T.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Mais il ne suffit pas d'annoncer la pause et un changement de méthode. Il faut encore que les intentions deviennent des réalités, que la crise morale cesse et que le travail reprenne pour permettre, par un accroissement de la production l'abaissement des prix de revient.

Tout le monde doit se persuader qu'un projet fiscal ou d'ordre technique quel qu'il soit ne nous donnera, si l'on s'entient là qu'un bref répit. Il faut qu'il prenne place dans une politique définie, parfaitement cohérente, s'appliquant à opérer notre redressement selon les principes mêmes de notre démocratie, selon la structure économique et sociale de la nation française, structure harmonieuse, minutieusement agencée, équilibrée à la suite d'une longue évolution historique.

En vérité, l'œuvre est à poursuivre sur tous les plans. Remise en honneur de la nécessité de l'équilibre budgétaire, organisation de la production, sous l'autorité régulatrice d'un Etat représentant souverain de l'intérêt général, retour profond à la paix sociale dans le respect réciproque des droits du travail et du capital.

Hors de là, nous ne voyons qu'obscurité, confusion et inconnues redoutables.

M. BABAUD-LACROZE .- Cet exposé est remarquable. J'espère que vous le ferez à la tribune.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Oui, si la Commission des Finances m'en donne le mandat. L'exposé que je viens de faire sera le schéma de mon discours.

M. DE LA GRANGE.....

M. de LA GRANGE.- Ne pourrait-on pas souligner le ralentissement des paiements pendant le Ier trimestre , car ce ralentissement ne manquera pas d'avoir de graves répercussions sur la Trésorerie .

M. LE PRESIDENT.- Oui. On n'a payé que 800 millions pour les besoins de la Défense Nationale auxquels devait faire face l'emprunt de 10 milliards .

M. DE LA GRANGE.- Cette spécialisation de l'emprunt de la Défense Nationale a trompé beaucoup de monde, sinon ici, du moins dans le public. Nous devons dégager notre responsabilité en protestant contre l'emploi que le gouvernement a fait du produit de cet emprunt .

M. LE PRESIDENT.- La spécialisation rigoureuse était impossible .

M. DELTHIL.- Soit ! Mais il faut l'expliquer au pays .

M. FARJON.- Il faudrait surtout ne pas le tromper comme l'a fait M. LEON BLUM dans son interview au "Daily Mail".

La Commission décide d'entendre MM. PIERRE COT , Ministre de l'Air et M. VINCENT AURIOL, Ministre des Finances, Lundi prochain.

Les conclusions de M. le RAPPORTEUR GENERAL sont adoptées sans discussion.

Seules donnent lieu aux observations suivantes les annulations ci-après :

Agriculture : Dépenses d'études et de travaux d'hydraulique et de génie rural à la charge de l'Etat

Annulation sur l'exercice 1936 (Chap.80) ...II millions

Ouverture sur l'exercice 1937 (Chap.54)II millions

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Les lois des 7 Avril et 13 Août 1936 ont ouvert au titre du chapitre 80 du budget de l'agri-

culture

l'agriculture pour l'exercice 1936, des crédits supplémentaires s'élevant à II millions de francs pour la réparation des dégâts causés par les inondations dans les régions autres que celles du Sud-Est.

Bien que les opérations d'engagement aient été effectuées en 1936; aucun payement n'a pu être effectué car les payements n'interviennent qu'après remise en état des biens endommagés . Le Gouvernement propose en conséquence de reporter à l'exercice en cours les crédits demeurés disponibles , soit II millions de frs.

Il est incontestable que des dépenses de cette nature ne remplissent aucune des conditions exigées par le décret du 30 Juin 1934 pour être reportées .

M. LE PRESIDENT .- Evidemment ! Nous ne pouvons pas tolérer des reports dans de pareilles conditions .

M. DELTHIL.- Je crois qu'en pareil cas il faut se montrer très large . Les collectivités sinistrées n'ont pas à supporter des fautes qui ne sont pas les leurs.

M. LEON PERRIER.- J'insiste pour que le report soit voté. Il importe de hâter l'exécution de travaux de protection contre les inondations . Si certains barrages avaient été faits à temps nous n'aurions pas à déplorer les dégâts qui se produisent en ce moment dans l'Isère .

M. LE PRESIDENT.- Soit ! Mais il convient de préciser que nous n'acceptons ce report irrégulier qu'à titre tout à fait exceptionnel .

Le report est accepté sous la réserve formulée par M. le Président .

TRAVAUX PUBLICS.- Essai d'un appareil automatique de contrôle et de sécurité sur les locomotives .

Annulation

Annulation sur l'exercice 1936 (chapitre III bis)	:	
Annulation votée par la Chambre :		818.057 frs
Ouverture sur l'exercice 1937 (chapitre I04 bis)	:	 =====
Ouverture votée par la Chambre :		818.057 frs
		 =====

M. LE RAPPORTEUR GENERAL .- Un crédit de 1 million de francs a été ouvert sur l'exercice 1929 pour l'exécution d'un programme d'essais d'un appareil automatique intéressant la sécurité des voyageurs (appareil Rodolausse).

Les dépenses faites depuis 1929 atteignent 181.942 frs 66. Les crédits disponibles à la fin de chaque exercice ont été reportés d'année en Année par les lois des 28 Novembre 1930, 30 Novembre 1931, 30 Novembre 1932, 30 Juin 1933, 30 Juin 1934 , 2 Juillet 1935 et 13 Août 1936. Depuis 1932, les dépenses n'ont pas dépassé 26.125 francs .

Nous vous proposons de disjoindre le présent rapport . Il appartiendra au Gouvernement de proposer ultérieurement l'ouverture d'un crédit supplémentaire, si les études de l'appareil en cause sont poursuivies .

M. DELTHIL.- Il est inadmissible que les Compagnies de chemins de fer manifestent une pareille mauvaise volonté à l'égard d'un appareil de sécurité si intéressant .

Pourquoi se refusent-elles à l'adoption de cet appareil qui est en service depuis quelque temps déjà en Belgique .

M. MARCEL REGNIER.- Je fais partie de la Commission d'Etudes . Des essais multiples ont été faits . Ils n'ont pas donné satisfaction . On cherche, en ce moment, à améliorer l'appareil Rodolausse .

Les

Les propositions de M. le Rapporteur Général sont adoptées .

La séance est levée à 17 heures 30.

Le PRESIDENT de la COMMISSION des FINANCES :

Yves Collard

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Lundi 7 Juin 1937

La séance est ouverte à 15 heures , sous la présidence de M. JOSEPH CAILLAUX , Président .

Présents : MM. CAILLAUX. GARDEY. MAHIEU. HACHETTE.
HIRSCHAUER. PIERRE ROBERT. TOURNAN.
CHAUVEAU. CHAMPETIER DE RIBES, DELTHIL,
REGNIER, LAUDIER, MOUNIE. ROY. SCHRAMECK.
FARJON. LINYER. DUMESNIL. DENTU. PROVOST
DUMARCHAIS. CUMINAL. TAURINES. BABAUD-
LACROZE. LAVAL. MILAN. VALADIER. LANCIEN.
MORIZET.

REPORT DE CREDITS (Suite)

M. LE PRESIDENT/- L'ordre du jour appelle la suite de l'examen du projet de loi relatif au report de crédits de l'exercice 1936 à l'exercice 1937.

M. ABEL GARDEY, Rapporteur Général expose les conditions dans lesquelles il a été amené à envisager une modification de l'article 6 de ce projet de loi, en vue d'assumer le financement des crédits dont le report est demandé , par une élévation du "montant maximum des bons ordinaires du Trésor, fixé par l'article 56 de la loi de finances du 31 Décembre 1936".

Cette modification de l'art. 6 est adoptée .

M. LE PRESIDENT.....

M. LE PRESIDENT expose dans quelles conditions et à la suite de quelles instances pressantes il a obtenu de M. le Ministre de l'Air que celui-ci consentît à venir, aujourd'hui, devant la Commission pour y répondre aux questions que certains membres de celle-ci désiraient lui poser au sujet de l'emploi des crédits dont il demande le report .

- Audition de M. le Ministre des Finances et de M. le Ministre de l'Air .

MM. VINCENT-AURIOL, Ministre des Finances et PIERRE COT, Ministre de l'Air sont entendus par la Commission .

AUDITION

COMMISSION DES FINANCES

Séance du lundi 7 juin 1937. -

PRESIDENCE DE M. J. CAILLAUX

AUDITION DE M. VINCENT AURIOL, Ministre des finances et
de M. PIERRE COT, Ministre de l'Air.

M. LE PRESIDENT. - Messieurs les ministres, ce qui a donné lieu à cette convocation très instantanée de la commission des finances, dont elle s'excuserait si les ministres ne devaient pas se rappeler qu'avant tout ils doivent être à la disposition des commissions et que les discours dans le pays ne doivent venir qu'après, c'est l'affirmation qui nous a été apportée par notre collègue M. Delthil qu'un langage, qui a sans doute échappé au ministre de l'air, avait été tenu devant la commission de l'air.

M. le ministre de l'air aurait dit, devant cette commission, que s'il n'avait pas pu réaliser tout ce qu'il devait réaliser en fait de constructions aéronautiques, cela tenait à ce qu'il n'avait pas un volume de crédits suffisant.

Là-dessus, la commission des finances a remarqué que c'était une reproduction des calomnies qui avaient été mises à la charge des commissions d'avant guerre et qui avaient été reconnues absolument injustifiées. Elle a donc entendu recevoir les explications de M. le ministre de l'air sur un propos qui a sans doute été mal interprété et également les explications de M. le ministre des finances.

M. ABEL GARDEY, rapporteur général. - Si vous voulez bien me le permettre, je pourrais, auparavant, indiquer à la commission, quelles sont les différences entre les crédits demandés et accordés et les crédits ordonnancés, telles qu'elles résultent de notre étude préliminaire.

En ce qui concerne le ministère de l'air, les autorisations demandées et accordées en 1936 s'élevaient à 3.001 millions; les crédits reportés atteignent 1137 millions; le pourcentage des crédits inemployés ressort donc à 38 %.

Dans le détail, nous constatons notamment :

au chapitre A - étude et réalisation des prototypes - un ensemble de crédits demandés et accordés de 247 millions et des crédits ordonnancés pour une somme de 93 millions, - d'où une proportion de crédits inutilisés de 62 %;

Pour les divers matériels de l'armée de l'air, au chapitre B : crédits accordés, 1723 millions; - crédits ordonnancés, 1306 millions, - d'où une proportion de crédits inutilisés de 24 %;

au chapitre G - Mobilisation industrielle : crédits accordés, un ensemble de 181 millions; - crédits ordonnancés, 65 millions; - d'où une proportion de crédits inutilisés de 63 %;

pour les travaux et installations - chapitre H : ensemble des crédits accordés, 531 millions; - crédits ordonnancés, 203 millions; - crédits inutilisés , 61 %.

M. PIERRE COT, Ministre de l'Air. - Messieurs, je voudrais m'expliquer aussi rapidement, mais aussi complètement que possible, car la question en vaut la peine, sur les différents problèmes qui préoccupent la commission. Tout d'abord, j'ai essayé de me reporter à la sténographie des débats, mais peut-être l'ai-je mal lue, car je n'ai rien trouvé qui justifiât l'émotion de M. le sénateur Delthil.

M. DELTHIL. - J'ai été saisi, comme tous mes collègues de la commission de l'air, à la lecture qui nous ^a été faite par M. Bénazet, de la note suivant laquelle c'est par faute de crédits ou d'argent qu'un ralentissement de la production avait été constaté. Je dis "de crédits ou d'argent", car les deux choses sont aussi

intéressantes pour la commission des finances. Vous pouvez avoir les crédits et non pas l'argent. Moi, je n'en sais rien, mais ce que je sais, et là il n'y a pas de doute, parce que c'est devant l'autre commission que je m'en suis expliqué, c'est que nous avons été nombreux à protester à la lecture que nous a faite M. Bénazet de votre réponse écrite aux questions qui vous avaient été posées.

M. LE PRESIDENT. - Par conséquent, c'est plus sérieux.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Je regrette de ne pas avoir la note sous les yeux, mais, de mémoire, je vais rassurer immédiatement M. le sénateur Delthil.

M. DELTHIL. - Laissez ma personne, très modeste, de côté; c'est la commission des finances qu'il faut rassurer, car c'est elle que j'ai saisie au nom de mes collègues de la commissions de l'air et d'accord avec eux.

M. LE PRESIDENT. - Parfaitement !

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - La note remise à la commission de l'air portait sur la nationalisation et la phrase qui a pu susciter l'émotion de la commission faisait allusion, - dans cette note de plusieurs pages, - à certaines "difficultés financières". Il conviendrait peut-être qu'on apportât ici cette note, car je discute en ce moment sur un texte que je ne connais pas - Je ne fais à la commission aucun reproche, mais si ce point m'avait été précisé, j'aurais pu apporter les textes. En tout cas, ces mots "difficultés financières" faisaient allusion à la trésorerie des sociétés fabriquant du matériel aéronautique. Il n'est pas douteux, ~~que~~/cela n'a aucun rapport avec les crédits votés par le parlement et mis à ma disposition - que les sociétés d'aviation ont une trésorerie qui, parfois, a été difficile.

Elle l'a été davantage dans le passé qu'elle ne l'est avec le nouveau régime et je puis dire également qu'elle le sera moins dans l'avenir qu'elle ne l'est dans le présent.

Nous avons réorganisé l'industrie aéronautique que nous avons trouvée dans une situation mauvaise, - j'allais employer un terme plus grave - tant au point de vue financier qu'au point de vue technique et industriel.

Nous nous sommes donc trouvés dans la nécessité de faire de ces sociétés / est sans rapport face aux besoins de trésorerie, et cela, je le répète, / avec les crédits. J'essaie de raisonner aussi objectivement et aussi honnêtement que possible et je ne crois pas qu'on puisse en tirer argument pour déclarer qu'en soulignant ces difficultés de trésorerie des sociétés j'aie indiqué, par là même que le parlement n'avait pas fait son devoir. Cela n'a jamais été dans mon esprit et je suis heureux d'en donner l'assurance complète à la commission.

M. MAHIEU. - Je ferai remarquer à M. le ministre que, le 31 décembre ou le 1er janvier, un article in-extremis a été introduit dans la loi de finances votée par le parlement, qui mettait 60 millions à votre disposition pour avances de trésorerie à ces sociétés.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - J'allais y arriver.

Je dis donc que les termes de la note qui ont soulevé cette émotion faisaient allusion à des difficultés de trésorerie de ces sociétés...

M. LE PRESIDENT. - Il est donc bien reconnu, par M. le ministre lui-même, que jamais il n'a entendu faire allusion à un défaut de crédits quelconque.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - C'est évident. Toujours les crédits ont été accordés.

M. LE PRESIDENT. - Sans doute, mais les journalistes - ou du moins certains journalistes - s'emparant d'une phrase semblable, ils peuvent, plus tard, faire un procès à la commission des finances et au parlement! J'ai donc tenu à ce que le démenti le plus formel fût apporté sur ce point à des paroles qui ont peut-être pu vous échapper...

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Je m'excuse d'insister. De semblables paroles n'ont pu m'échapper. Il est simplement exact que ces sociétés d'aviation ont eu des difficultés financières.

M. LE PRESIDENT. - Il y a deux choses : ce qui est voté devant le parlement, et à ce sujet vous affirmez vous-même que rien dans vos paroles n'a jamais eu trait à ce qui a été voté...

M. LE MINISTRE DE L'AIR - Parfaitemen!

M. LE PRESIDENT. - ... Et rien non plus dans la note elle-même.

M. SCHRAMECK. - Pourquoi ne pas apporter cette note ?

M. DE LA GRANGE. - C'est M. Bénazet qui a cette note. Il n'est pas ici.

M. HENRI ROY. - Voilà ce que c'est que de raisonner sur des documents qu'on ne peut contrôler!..

M. DE LA GRANGE. - A la suite de notre réunion de l'autre jour, j'ai téléphoné à M. Bénazet en le priant de communiquer la note à la commission; comme elle comportait le timbre "confidentiel", M. Bénazet a enfermé cette note chez lui; il est à la campagne et doit revenir demain; nous n'a-

vons de cette note que ce qui est resté dans notre esprit : d'où un malentendu regrettable.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - En faisant allusion à des difficultés de trésorerie, je ne faisais, je le répète encore, allusion aucune à des crédits votés par le parlement. Je ne crois pas qu'un journaliste puisse avoir connaissance d'une note "confidentielle", et en tout cas il ne lui serait possible, comme le fait la note elle-même, que de parler de difficultés de trésorerie des sociétés.

M. DELTHIL. - Que l'argent manque aux sociétés nationalisées ou qu'il manque au Trésor, comme après tout ces sociétés nationalisées travaillent pour la défense nationale et qu'elles ne sont plus libres, comme elles sont sous votre dépendance, pour nous, public, c'est la même chose. Si elles n'ont pas pu produire une fois nationalisées, c'est que le parlement n'a pas fait son devoir pour leur permettre de produire. Nous estimons, nous, que la production n'est pas suffisante. Que ce soit dû à une insuffisance de trésorerie de ces sociétés que vous avez nationalisées, dans l'esprit de M. de La Grange comme dans le mien, c'est parce que vous ne les soutenez pas suffisamment, et pour nous le résultat est le même. Ce qui nous préoccupe c'est que vous ayez demain, si la mobilisation était décidée, de quoi faire face aux nécessités non seulement le jour même de la mobilisation, mais dans les jours qui suivront.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Il y a des problèmes successifs qu'il vaudrait mieux ne pas mêler. Pour l'instant, je parlerai de la production et je donnerai des précisions, - non pas des impressions. D'ailleurs, il ne faut pas comparer une aviation comportant certains appareils, certains d'un poids de 500 ou 1000 kilogs, avec une aviation comportant un

nombre d'avions inférieurs, mais d'un tonnage infiniment plus considérable.

La nationalisation est en cours; elle n'est pas terminée; nous sommes dans un régime provisoire. J'ai fait allusion, - c'était mon devoir, - aux difficultés de trésorerie connues par ces sociétés nationalisées, difficultés qui les ont empêchées de constituer un outillage suffisant, mais qu'elles connaissent actuellement dans une mesure moindre, et je répète en m'excusant que je ne saurais admettre - c'est peut-être une insuffisance de mon esprit - que quelqu'un puisse en tirer la conclusion que j'aie apporté devant le parlement cette accusation de ne pas avoir consenti les crédits nécessaires.

M. LE PRESIDENT. - Ceux de la trésorerie.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - J'y arrive.

Comment se présente la question ? Quand nous sommes venus devant le parlement nous avons estimé que les sociétés avaient besoin, pour leur trésorerie, d'environ 120 millions. Le parlement, à ce moment, a voté 60 millions, et dans ce que j'ai convenu d'appeler "la période intermédiaire" - vous verrez pourquoi, - nous avons été obligés de trouver, par d'autres moyens, les 60 millions nécessaires constituant la différence entre les 60 millions votés par le parlement et les 120 millions dont les sociétés avaient besoin.

Pourquoi ce trou? Etais-ce parce que nous aurions insuffisamment apprécié les besoins de trésorerie des sociétés?... Non pas! Pour deux raisons :

~~-xx~~

1^o Nous faisons de l'économie mixte; par conséquent lorsque les sociétés seront complètement reconstituées, nous aurons reçu la partie du capital privé afférente à ces sociétés qui se montera, d'après les renseignements que nous avons, à 40 millions. Il reste donc 20 millions, ou 30 millions à un pourcentage près, à trouver. Pour ces 20 à 30 millions nous nous sommes mis en rapports avec le ministre des finances et il nous a indiqué qu'il pensait nous aider à les trouver de la double manière suivante :

1^o en demandant à certaines collectivités, - j'en avais, d'ailleurs parlé à la commission, - comme par exemple, la Caisse des dépôts et consignations, de souscrire des obligations ou de faciliter la trésorerie des ~~s~~ sociétés qui font des marchés d'Etat, garantis par l'Etat ou dont l'exécution est contrôlée par l'Etat;

2^o par la constitution de la caisse des marchés, laquelle fonctionnant pour tous les marchés des sociétés concessionnaires de l'Etat, pourra fonctionner ainsi pour ces sociétés.

En attendant, qu'avons-nous fait ? D'accord avec le ministre des finances, nos sociétés ont continué, au grand jour, à passer par l'intermédiaire des banques, - procédé régulier et normal, - pour assurer leur trésorerie.

Voilà pourquoi nous avons eu des difficultés, - normales, je dois le dire, - celles que connaît tout industriel ayant à peu près 2 milliards d'affaires par an à traiter.

M. LE PRESIDENT. - Si vous aviez dit, dans votre note, qu'il s'agissait de "difficultés normales", il n'y aurait pas actuellement de discussion.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Nous avons expliqué tout cela.

~~XXX~~

M. LE PRESIDENT. - Vos explications valent un complément de note.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Je reverrai la note et j'en ferai un complément. Toutefois, dans la note que vous demanderez à M. Bénazet vous trouverez exactement ce que je viens de dire, à savoir que, parlant des difficultés de trésorerie nous visions les sociétés que je viens d'indiquer.

M. DELTHIL. - Pour nous, la question est la même, je ne saurais trop le répéter. Il ne fallait pas nationaliser. On nous a expliqué que, pour certaines industries, la nationalisation était excellente; cependant, je le répète, il ne fallait pas nationaliser si vous ne pouviez pas mettre à la disposition de vos nouvelles sociétés la trésorerie nécessaire.

Je ne veux pas entrer dans des détails techniques, - c'est une question qui est davantage du ressort de mon collègue M. de La Grange; mais vous avez changé votre mode de travail et d'exploitation industrielle; on nous a expliqué que ~~exactement~~ c'était pour obtenir un meilleur résultat, et il me semble bien d'autre part, que si on a contracté un emprunt de 8 milliards..

M. LE PRESIDENT. - 10 milliards.

M. DELTHIL. - ...cela répondait, dans notre esprit et dans l'esprit du public, à quelquechose : c'est que nous ne voulions pas rester désarmés et que nous entendions vous donner tout l'argent qui vous était nécessaire. Voilà ce que nous avons entendu dire à la commission des finances, et ce qui est grave, Monsieur le ministre, c'est que vos sociétés, malgré cela, n'aient pas les ressources nécessaires pour fonctionner.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Elles ont la trésorerie nécessaire et je vais indiquer les différents moyens de parer à ces difficultés, - car quand on a une trésorerie, on a toujours des difficultés, et on y fait face ou non.

M. HACHETTE. - 20 millions, ce n'est pas une difficulté, s'agissant de l'Etat.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Ce n'est pas l'Etat, ce sont les sociétés.

Je continue à indiquer à la commission ce qui est dit dans la note et je dis que ces sociétés ont eu, grâce aux procédés mentionnés dans la note, les moyens de trésorerie qui leur étaient nécessaires. La nécessité où nous nous sommes trouvés de faire face à ces besoins provient de ce que, dans la période ~~intervenante~~ antérieure les sociétés étaient sous la dépendance complète des banques; elles se sont trouvées dans une situation financière que les membres de la commission connaissent bien; certaines étaient à la veille de déposer leur bilan; elles étaient même en état de faillite virtuelle. Aujourd'hui, la situation s'est améliorée; elle sera davantage demain.

M. Delthil nous dit : "cela nous est ~~gé~~ égal; ce que nous voudrions savoir, c'est pourquoi la production a souffert.. Or, je démontrerai tout à l'heure à la commission que la production n'a nullement souffert.

M. DE LA GRANGE. - Si la commission a demandé à M. le ministre des finances et à M. le ministre de l'air de venir devant elle aujourd'hui, c'est non seulement pour répondre à la question posée par M. Delthil et à laquelle M. le ministre de l'air a répondu - partiellement, - mais aussi pour voir le problème dans son ensemble. C'est là le véritable but de notre réunion. Je me permets de dire, au nom de M. le général Hirschau-

er comme au mien puisque je collabore avec lui au budget de l'air, qu'à l'heure actuelle, en ce qui concerne le volume des crédits effectivement employés l'an dernier, par rapport à ceux votés, notre travail se trouvera facilité en cours d'année, car vous nous avez donné mission, Monsieur le président, d'accord avec M. le ministre, de suivre l'exécution des constructions

M. LE PRESIDENT. - Et Monsieur le ministre, en effet, a accepté.

M. DE LA GRANGE. - Je traite la question au point de vue financier, mais si je dois entrer tout de même sur le terrain technique, vous voudrez bien m'en excuser, car les deux se tiennent et nous ne pouvons pas ignorer totalement le côté technique.

Comme la commission des finances a nommé non seulement un rapporteur et un rapporteur adjoint, mais des commissaires pour faire partie de la commission que préside M. Mahieu et qui suit l'exécution des travaux, il est normal que la commission des finances, une fois de temps en temps - ce n'est pas excessif - se rende compte de ce qui s'est passé.

Si nous examinons les chiffres donnés par M. le rapporteur général, que voyons-nous ?

D'abord, je traiterai, pour les abandonner tout de suite, deux questions moins importantes, afin que le ministre puisse y répondre .

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Je pourrais m'expliquer d'abord sur les reports...

M. DE LA GRANGE. - Non, non ! permettez-moi de continuer.

~~112~~

lere question : en ce qui concerne les travaux et installations - chapitres H et H bis, - nous sommes surpris qu'à une époque où, de tous côtés, on cherche à employer des chômeurs - nous savons qu'il y en a actuellement 300.000 en France, - on soit amené à reporter 322 millions pour travaux et installayions, et 29 millions pour des travaux destinés à combattre le chômage en vertu de la loi du 8 août 1936. Voilà 351 millions qui auraient pu être utilisés pour la construction d'aérocars, pour des travaux de nivellation de terrains, de canalisations, etc.

C'est la question que je pose à M. le ministre et je lui demande d'y répondre seulement tout à l'heure : pourquoi a-t-on reporté ces crédits de 1936 à 1937 ?

2eme question : les prototypes. Cette question est beaucoup plus importante, et même inquiétante.

Chapitre A, - recherches, études et expériences - 154.297.000 francs reportés, c'est-à-dire qui n'ont pu non seulement être dépenses, mais même pas engagés au cours de l'exercice dernier.

Je pose la question, - car je suis mal informé - quelle est la somme votée? Il y a bien 212 millions dans la loi de finances, mais il faut ajouter les crédits supplémentaires et je demanderai à M. le rapporteur général quel en est le chiffre exact; je ne le connais pas, d'autant plus qu'il y a un décret de rattachement de 900 et quelques millions en cours d'année. Tout cela est très complexe. J'en retiens simplement qu'on a reporté 154 millions sur le chapitre des prototypes, et alors, anticipant sur la question que je vais poser tout à l'heure : si vous n'avez pas pu employer les 154 millions affectés aux prototypes, quels sont les appareils qui seront mis en construction cette année? Et permettez-moi de répéter que

~~-XXX-~~

vous serez obligé de mettre en construction des appareils modernes qui commencent à venir en escadrilles et ne sont que le prolongement, dans le plan des 1500, - plan n° 2 - des avions du plan des 1000 - plan n° 1. Cela, c'est grave, parce que nous sommes en retard déjà en 1936 et que nous allons alors en revenir à la construction de ce qu'on a appelé "les veaux en séries", c'est-à-dire à la construction en grand nombre d'appareils de modèles désuets.

C'est très grave, je le répète, car il ne s'agit pas de dépenser beaucoup, mais à bon escient, afin de s'assurer des appareils modernes. A ce point de vue les Italiens et les Allemands, - je ne parle pas des Américains qui ne seront jamais nos ennemis, - peuvent sortir, en ce qui concerne les appareils de chasse, des avions tels que le Breda 88 italien, qui dépasse les 500 kilomètres à l'heure et qui est sans équivalent chez les états voisins.

Ces deux premières questions mises à part, j'en viens à ma troisième observation : matériel d'exercice de l'armée de terre: aviation et aérostation; crédits reportés de 1936 sur 1937, 203 millions sur une masse de crédits de 1 milliard et demi, plus X... millions venant des 800 millions rattachés en cours d'année, soit environ 2 milliards.

Nous sommes en face d'un non emploi de 203 millions.

Or, au 31 décembre, d'après les chiffres que vient de donner M. le rapporteur général, vous aviez encore 620 millions. C'est donc près d'un milliard de francs qui ont dû être reportés de 1936 sur 1937.

Quelle peut être la raison de ce retard ? A la sous-commission de l'air, nous avons constaté un retard inquiétant dans la sortie des matériels, surtout dans le deuxième semestre de 1936. Ce retard continue pour les quatre premiers mois de 1937, quoiqu'un redressement se soit manifesté en avril.

Au moment où le plan I, le plan Denain, battait son plein, nous sortions environ 75 à 80 appareils par mois. A l'heure actuelle, si on prend les chiffres du deuxième semestre de 1936 ou des quatre premiers mois de 1937, on arrive à une production d'environ 50 appareils par mois.

Voilà donc à quel chiffre se stabilise, durant cette période de transition, la construction aéronautique française.

En regard, l'aviation allemande est riche de 1 800 à 2 000 appareils et elle est susceptible de produire environ 400 appareils par mois, dont un assez grand nombre de bi et de tri moteurs. Quant à l'aviation italienne, elle sort 7 appareils par jour, 200 par mois en moyenne.

Quels sont les projets ministériels, quel est l'effort à faire, quel est le programme industriel qu'entraîne l'achèvement du plan Denain ? Telles sont les trois questions sur lesquelles nous désirerions être fixés.

Le ministre de l'air nous a dit l'autre jour que le plan Denain était à peu près achevé, en ce qui concerne les appareils de première ligne, mais qu'il fallait encore sortir

environ 200 appareils pour le volant de fonctionnement.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. Ils sont sortis.

M. de LA GRANGE. Pour la terminaison du plan des 1023, il faut compter sur une production de 20 par mois. Pour le plan du renouvellement quinquennal, il faut compter sur 25 appareils par mois. Pour l'extension du plan de 1000 à 1500, il faut compter 30 appareils par mois. Si on ajoute à cela les 400 appareils d'entraînement dont vous avez décidé la construction, nous arrivons à une production moyenne nécessaire de 110 appareils par mois. Tel est le minimum minimorum auquel nous devons faire face si nous voulons avoir le volant de fonctionnement et les pièces de rechange pour le plan I, pour le plan quinquennal de remplacement et pour l'accroissement du plan de 1000 à 1500.

Etant donné que notre capacité de production n'a pas augmenté, que la production effective a au contraire baissé de 70 à 50 appareils, quelle est dans tous les cas très loin d'arriver aux 110 appareils mensuels qui nous seraient nécessaires, dans combien de temps aboutirons-nous ?

M. LE MINISTRE DE L'AIR. Je vais d'abord m'expliquer sur les reports et j'envisagerai ensuite la situation de l'industrie aéronautique.

En ce qui concerne les reports, j'indique qu'ils se montent à 39 p. 100 de l'ensemble du budget de l'air. C'est une proportion très sensiblement comparable à celle que révèle le budget de la guerre, qui lui est ~~comparée~~ similaires.

Il y a en effet toujours des reports dans les budgets de la défense nationale. Cela tient à ce fait que nos programmes ne se réalisent pas sur une année. La question est de savoir

pourquoi nous sommes passés cette année d'un pourcentage de 20 à 25 p. 100 de reports - chiffre à peu près normal - au pourcentage de 39 p. 100, qui est je le répète celui du budget de la guerre.

Il y a à cela deux causes générales et M. le rapporteur général fait allusion à l'une d'elles. Jusqu'à présent, les comptes spéciaux créés par les lois des 31 janvier 1930, 6 juillet 1931, et 7 juillet 1934 - plan Marquet - n'étaient pas soumis à la règle de l'annualité budgétaire. La loi de finances du 31 décembre 1935 les a rattachés au fonds général d'armement. Telle est la première raison pour laquelle le montant des reports s'est trouvé gonflé.

D'autre part, dans la présentation, il y a des reports qui jusque là n'apparaissaient pas.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je l'ai indiqué devant la commission.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. Enfin, je dois ajouter que nous avons eu une masse assez importante de crédits - 519 millions - qui nous ont été alloués après le mois d'août. Nous avons eu en outre un report de 1935 des grands travaux contre le chômage qui nous a été délégué au mois de novembre seulement.

Même à supposer que des plans soient faits, le temps matériel manque pour lancer des adjudications, alors surtout que nous devons passer par divers services, par les ponts et chaussés, par le génie.

Telle est la raison pour laquelle les crédits accordés en 1936 n'ont pu être employés avant le début de 1937.

M. BABAUD-LACROZE. J'ai eu l'occasion récemment de visiter le ~~plan~~ camp d'aviation de Bordeaux. Le colonel qui commande la place nous a déclaré qu'il ne pouvait obtenir de crédit pour payer les travaux en cours, malgré ses appels réitérés. Cela se passait au mois d'avril.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. Cela ne fait que corroborer ce que je viens de dire.

Je vais indiquer à la commission ce que nous allons payer cette année. J'ai dit tout à l'heure que notre budget touche à beaucoup d'autres et je vous ai indiqué que les 519 millions alloués en fin d'exercice ne pouvaient donner lieu à des payements avant le mois de janvier suivant.

Sur le chapitre des prototypes, c'est là que nous avons le moins de reports. Sur 1797 millions accordés en 1936 pour cette construction de prototypes, nous demandons 532 millions de reports, c'est-à-dire 29 p. 100. Nous sommes donc à peu près dans la limite normale.

D'où provient le retard ? Et là je réponds à l'argumentation de M. de La Grange. Il vient de ce que nous n'avons pas lancé en 1936 suffisamment de prototypes ou seulement très tard. Cela réagira sur les programmes ultérieurs.

Nous établissons un programme de prototypes à peu près tous les deux ans, le dernier avait été arrêté au début de 1934. Le conseil supérieur de l'air avait demandé qu'un nouveau programme fût établi dès le début de 1936. Il fallait laisser à l'état major le temps nécessaire pour l'étudier après définition des besoins tactiques. Le programme est transmis à la direction des constructions aériennes qui transforme le programme tactique en un programme d'exécution.

Au mois de juin, le programme de prototypes n'avait pas

n'avait pas été apporté. J'avais à ce moment un chef d'état major auquel j'avais demandé d'établir ce programme d'urgence. J'indique en passant que c'est là une des raisons pour lesquelles j'ai changé de chef d'état major, car au mois d'octobre aucun programme n'était encore établi.

Le nouvel état major s'est mis au travail. Le programme a été établi, mais vous reconnaîtrez que ce n'est pas de ma faute si durant le premier semestre l'état major n'a pas travaillé à la mise au point du programme de prototypes.

Ceci vous explique pourquoi le nouveau programme de prototypes n'a été lancé qu'entre les mois d'octobre et de décembre 1936. L'exécution en a commencé immédiatement, mais avec un retard que je regrette. Ce retard est de 8 à 10 mois, je n'y ai aucune responsabilité.

J'en arrive à une seconde série de reports, ceux relatifs aux crédits de construction du matériel aérien militaire. Là, le pourcentage des reports se monte à 49 p. 100.

Nos crédits de matériel aérien militaire se décomposent en trois têtes de chapitres : crédits de munitions, stocks, enfin crédits de matériel.

En ce qui concerne les crédits de munitions, les reports se montent à 55 p. 100. Je vous rappelle que les munitions ressortent au ministère de la guerre, je ne suis donc pour rien dans l'importance de ces reports. Vous connaissez les retards importants qui se sont produits dans la livraison des munitions, ces retards nous échappent complètement.

En ce qui concerne les crédits pour le service des poudres et pour les stocks de pétrole, 18 millions ont été utilisés sur 45 millions votés. Là encore, je fais la même observation que pour le précédent chapitre.

Sur mes propres crédits, les reports se montent à 35 p. 100. Si ce pourcentage dépasse de 10 p. 100 le pourcentage

normal, c'est parce que nous avons eu un mois de grèves et qu'il y a eu, en outre, des retards dans les livraisons de l'industrie automobile .

Si j'envisage donc ce que nous avons géré personnellement, je constate que la proportion des reports est inférieure à ce qu'elle apparaît pour l'ensemble .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. En ce qui concerne la Guerre, le pourcentage des reports est de 31 %, tandis que pour l'Air il est de 38 % .

M. LE MINISTRE DE L AIR. La Guerre avait obtenu pour nos munitions un crédit de 322 millions sur lesquels elle a dépensé 140 millions .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je parlais du pourcentage général moyen.

M. ALBERT MAHIEU. En ce qui concerne les munitions, le service des fabrications de guerre travaille à la fois pour l'Air et pour les autres ministères . La grosse difficulté provenait de ce qu'on n'était pas d'accord sur les munitions qu'il fallait commander et celles qu'il ne fallait pas commander. En outre, au début, le ministère de la Guerre a commandé trop peu . Nous avons fait observer qu'en cas de guerre, nous n'aurions pas le stock de munitions nécessaires pour attendre la mise en route des fabrications de guerre .

Il a donc fallu établir un nouveau programme et créer de nouvelles installations .

Cela n'a marché qu'à peu près. De sorte que la Commission de contrôle a demandé au ministre de la Guerre de procéder à

une enquête détaillée sur ce qui s'était passé dans les divers services .

J'ai étudié avec soin le rapport qui m'a été communiqué. Il ne me donne pas satisfaction et il est probable que je vais demander à la Commission de poursuivre son enquête .

Sans doute, fabriquer des munitions, des bombes, des obus, des cartouches, présente beaucoup de difficultés ; on peut se tromper parfois, on ne doit pas toujours se tromper .

Il n'est donc pas étonnant qu'il y ait eu des reports de crédits, puisque non seulement il a fallu se mettre d'accord avec le ministère de l'Air sur les munitions à fabriquer, mais qu'il y a eu des difficultés pour trouver les industriels susceptibles de les fabriquer .

Finalement, on a nationalisé une des usines ; je ne sais pas ce qu'on a fait des autres . Dans tous les cas, l'enquête doit être continuée, et la Commission de contrôle la surveillera de très près .

M. LE MINISTRE DE L AIR. Pour les Travaux et Installations, la proportion des reports est de 59 %. Cette proportion est énorme, en effet. Elle tient pour une part à ce que, comme je vous le disais, il y a des crédits qui ne nous ont été accordés qu'en août, que certains mêmes ne nous ont été délégués qu'en novembre, de sorte qu'il était matériellement impossible de procéder à des adjudications avant la fin de l'année .

Pour le surplus, il s'agit de travaux délégués au Génie; sur 367 millions , 157 millions proviennent du Génie .

J'ajoute que c'est dans ce chapitre que les grèves ont porté le plus grand préjudice . Dans nos usines de fabrication, nous n'avons eu qu'un mois d'occupation , mais dans certains chantiers, comme à Bordeaux, les grèves ont duré plus longtemps.

M. BABAUD LACROZE . Non, pas à Bordeaux où elles ont été très courtes .

M. LE MINISTRE DE L AIR. D'autre part, nous avons eu une cause supplémentaire de retard provenant de la hausse des prix . Certaines adjudications avaient été faites ; à raison de la hausse des prix elles n'ont pas trouvé preneur , il a fallu les recommander, ce qui a entraîné un retard supplémentaire d'un mois .

Il me reste un dernier chapitre à passer en revue . Il s'agit d'un report de 32 millions - représentant 27 % - à la Direction du personnel militaire. Il est question là d'un programme de formation d'élèves-pilotes de carrière dans des écoles civiles . Le crédit demandé avait été accordé pour l'année scolaire 1936 - 37 , c'est la^s raison pour laquelle les 32 millions correspondant à l'année 1937 ont été reportés .

Ainsi, dans l'ensemble, nous avons la même proportion de reports que la Guerre . Pour les crédits que nous gérons nous-mêmes, nous avons fait un gros effort dont il faut accorder le bénéfice à l'administration de l'Air .

J'arrive à la question plus importante du matériel et de la nationalisation.

Tout d'abord, voici la situation en ce qui concerne l'état actuel du matériel . Depuis un an, nous avons sur tous les points, qu'il s'agisse des avions, des munitions ou de l'armement, une augmentation de l'ordre de 80 % .

L'année dernière, quand nous avons pris le pouvoir - je n'aime pas insister là-dessus pour ne pas rejeter sur d'autres les responsabilités, mais j'ai été assez critiqué pour avoir le droit de réclamer ce qui existe - nous avions, en nombre rond,

607 avions modernes ; en juin 1937, ce nombre passe à 1257 . Nous avons, comme anciens avions équipés, 893 appareils, nous avons fait passer ce nombre à 1238 par des révisions dans les parcs . De sorte qu'à l'heure présente, nous disposons de 2495 avions disponibles, équipés, pouvant être utilisés en cas de guerre , contre 1500 l'an dernier . Vous remarquerez que l'augmentation porte surtout sur les avions modernes .

Comme avions immédiatement disponibles , nous avions l'année dernière, en avions anciens et en avions modernes - je ne dis pas la proportion des avions modernes par décence pour mes prédécesseurs - 1025 avions ; nous en avons maintenant 1867. L'augmentation est de plus de 80 % .

Pour les armes, c'est la même chose . En juin 1936 , nous avions 30 % de l'armement nécessaire réclamé par l'état-major , nous en avons actuellement 75 % .

Pour les munitions , nous avions l'an dernier 50 % des besoins de l'état-major, nous en avons actuellement 85 % .

Ainsi donc, et pour répondre à une question de M. Philip, la situation de l'armée de l'Air est actuellement supérieure de 80 % à ce qu'elle était il y a un an, et si on considère uniquement les avions modernes, le progrès est supérieur à 110 %.

Voyons maintenant où nous en sommes en ce qui concerne les sorties de matériel .

Tout d'abord, je remercie M. de la Grange d'avoir rappelé que s'il y avait eu une baisse de la production dans le deuxième semestre de 1936 et les quatre premiers mois de 1937, il y avait depuis un relèvement .

J'avais indiqué à la Commission cette baisse dans laquelle nous ne sommes pour rien . Les avions de série que nous faisons sont construits en une dizaine de mois ; la situation dans laquelle nous avons trouvé l'industrie aéronautique était telle

que nous allions forcément vers une courbe décroissante . Je ne veux pas dire que la faute en est à mes prédécesseurs , mais nous étions à la sortie du plan des 1023 , on avait fait monter en chandelle l'industrie aéronautique , elle devait forcément retomber . Nous avons essayé qu'elle ne retombe pas trop bas .

C'est d'ailleurs parce que je vous avais indiqué cette situation n'an dernier que vous nous avez accordé au mois d'août les crédits nécessaires pour passer les nouvelles commandes . Sur les 2 milliards de crédits, il restait en tout 75 millions de commandes à passer .

La situation se relève-t-elle suffisamment ? Comment avons-nous organisé notre industrie aéronautique ?

Quand on parle de production d'avions, il ne faut pas comparer des choses qui ne sont pas exactement comparables . On peut dire que les Allemands produisent 400 avions par mois, mais on peut dire aussi qu'ils en produisent une centaine, et les deux affirmations sont exactes . Si les Allemands avaient une production réelle de 400 avions pas mois - chiffre qu'on nous oppose depuis pas mal de mois - l'affirmation de M. de la Grange que les Allemands disposent de 1 800 avions de guerre ne correspondait pas avec la capacité de production mensuelle de 400 appareils .

Pour ce qui nous concerne, nous pouvons dire que nous en produisons tantôt 50, tantôt 100, selon que nous comptons l'ensemble de la production, y compris les avions de tourisme, les avions de commerce, les avions d'école, ou que nous comptons seulement les avions de guerre. J'insiste sur cette différence .

Quel était l'instrument industriel que nous avions en mains l'an dernier ? C'était l'instrument qui venait de

fournir en trois ans le plan des 1023 avions, ce qui représentait à peu près 400 avions par an, compte tenu des rechanges . Il y en avait eu un peu moins ~~xxx~~ au début, un peu plus vers la fin .

Dans cette industrie, on avait commencé le débauchage, et nous ne pouvions maintenir son potentiel sans de nouvelles ~~xx~~ commandes .

Tel avait été l'effort nécessaire pour créer une flotte moderne. Notre industrie était organisée pour la fournir . Il avait été prévu par les gouvernements antérieurs, accepté par le nôtre, accepté par les commissions , le principe du renouvellement quinquennal . Si vous ajoutez par an une cinquantaine d'avions accidentés non réparables, cela nous donne 290 avions de guerre à renouveler pas an . Ajoutez-y 250 avions d'école et d'entraînement , plus 100 avions pour la Marine et enfin de 200 à 250 avions de tourisme .

Voilà l'industrie que nous avions, que nous étions obligés d'organiser. En avoir une plus importante? D'abord, nous n'en aurions eu ni les crédits ni l'utilisation. Nous avions entre les mains une industrie qui sortait d'un effort très grand, mais qui allait vers son déclin et qu'il était nécessaire de réorganiser pour réaliser le plan des 1200 avions...

M. MAHIEU. - Permettez-moi d'abord une observation en ce qui concerne le plan des 1023. Il va être terminé... avec 18 mois de retard. Pour quelle raison ? La commission de contrôle l'a signalé aux divers ministres. Quand on a commencé à construire les avions du plan des 1023, on a exigé que les usines prennent une cadence accélérée, parce qu'on était dans une période dangereuse; puis successivement, le gouvernement a estimé que la situation étant moins dangereuse, et que d'un autre côté, comme il y avait du chômage, il convenait de ralentir...

M. BABAUD-LACROZE. - Sans nous en avertir.

M. MAHIEU. - Parfaitement. Nous avons protesté avec énergie contre cette façon de faire, car si nous avons accepté le plan des 1023, c'est pour les avoir tout de suite; mais on a continué dans cette voie, et petit à petit la cadence de sortie de l'industrie aéronautique a été moindre que ce qu'elle pouvait être en réalité.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Je l'ai indiqué.

M. MAHIEU. - Par conséquent, quand on dit qu'on fabriquait 75 avions par mois, on pouvait en fabriquer 100 si l'on avait voulu. Il n'y avait qu'à maintenir la double équipe.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - A condition d'avoir des

~~REC~~

marchés.

M. MAHIEU. - Ce n'est pas vous que j'incrimine. Je dis "on"... On nous a refusé la double et la triple équipe. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que l'industrie française ne puisse fournir les 1023 appareils qu'en 3 ans. Ce n'est pas l'industrie française qui est en cause, ce sont les modifications successives apportées par le gouvernement.

M. BABAUD-LACROZE. - A la demande des industriels.

M. MAHIEU. - Naturellement ! c'est leur intérêt.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Quand nous sommes arrivés au pouvoir nous nous sommes préoccupés d'augmenter le rythme de production. Qu'avons-nous fait ? Nous avons lancé ce plan des 1500 avions de 1ere ligne avec volant plus fort que ceux pratiqués auparavant. Nous avons donc essayé de prendre les moyens nécessaires pour que cette industrie, à très faible production, arrive à réaliser ce plan en trois ans. On a dit "18 mois"; - mais nous avons bien dit, nous "trois ans" et c'est trois ans que les commissions ont acceptées.

J'indique d'ailleurs que c'est là un effort plus considérable que le plan de renouvellement. Le plan de renouvellement, en effet, était un plan de transformation avec, simplement, du personnel à recruter, mais comportant le même nombre d'escadrilles, d'officiers, etc. Au contraire, actuellement, nous avons des difficultés accrues, étant donné que nous augmentons de 50 à 60 % et même davantage, le personnel, les cadres, les bases, etc. C'est par conséquent un effort très important de ce point de vue. Il nous faut une industrie qui puisse faire face non plus aux chiffres donnés antérieurement, mais à des chiffres complètement nouveaux. Quels sont nos besoins de 1937 à 1940 ?

Nous allons, là encore, nous mettre d'accord.

Nous avons un plan de 1000 avions à renouveler, d'une manière quinquennale. En tenant compte de la casse et du complément pour arriver aux 1500 avions - renouvellement des 1023 - cela représente 280 avions de guerre par an. D'autre part, il faut arriver à faire le complément du plan des 1500. C'est facile à calculer : puisque nous avons un plan de 1200 et qu'il faut passer à 1800, cela représente 200 par an; par conséquent, avions de guerre : 280 + 200.

Pour "écoles et entraînement" nous sommes obligés de constituer, - dans une faible proportion pour les écoles, davantage pour l'entraînement, - 350 appareils, - car nous ne pouvons plus faire passer nos nouveaux pilotes sur des bimoteurs ou des avions avec des volets de courbure.

Pour la marine qui va également demander l'augmentation de son aviation, je compte 200 au lieu de 100.

Enfin, pour le tourisme, - à cause de l'aviation populaire, - il faut compter 500 avions par an au lieu de 300.

Nous arrivons ainsi au chiffre de 1530 au lieu de 840 par an. C'est une augmentation considérable. Vous serez d'accord avec moi pour estimer que si nous tenons cela nous aurons pas perdu notre temps, car une industrie qui, actuellement, avec les difficultés que nous connaissons, passe d'une fabrication de 800 à 1530 appareils, - et quand je vous donnerai les chiffres en tonnage, vous verrez que l'effort apparaît encore plus grand - est une industrie qu'on ne saurait sous-estimer.

Je passe aux moteurs. Nous devrions avoir 3200 moteurs, plus 20 % pour la casse. Pour le plan des 1500 nous avons la nécessité de renouveler notre ancien plan suivant un rythme quinquennal; nous arrivons ainsi à 4300 moteurs, c'est-à-dire à 100 moteurs de plus en 3 ans. Reste la question de savoir, pour ce plan que le parlement a approuvé, tout au moins dans

ses commissions, car il n'y a eu aucune loi votée, mais il y a eu une décision prise en conseil des ministres au mois d'octobre dernier et approuvée par tout le pays, reste à savoir, dis-je, quelle va être la production en 1937 ?

En avions de guerre, au minimum nous comptons sur 600 avions représentant 2300 tonnes; pour les avions d'école, 225 appareils représentant 300 tonnes; pour les avions de la marine, 224 appareils représentant également 300 tonnes; enfin, pour le tourisme, que je compte pour mémoire, 500 appareils.

M. LE PRESIDENT. - Le chiffre auquel vous arrivez ainsi est inférieur au chiffre que vous avez donné à la commission de la défense nationale le 5 décembre 1936. Vous avez dit alors : "pour presser la livraison, nous allons travailler avec deux équipes et je demanderai des dérogations". En résumé vous espériez ~~sortir en~~ 1937, 1452 appareils.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Parfaitement. Or, si vous faites le total des chiffres que je viens d'indiquer, vous arrivez non pas à 1452, mais à 1549. Je répète, en effet: 600 avions de guerre, 225 avions d'écoles, 224 avions de marine, 500 avions de tourisme.

M. LE PRESIDENT. - Oh ! 500 avions de tourisme ! ...

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Ils sont nécessaires pour former les pilotes. C'est l'ensemble de la production que j'ai indiqué et je l'ai toujours précisé devant la commission, sinon on pourrait m'accuser d'avoir fait des dépassements de crédits quand j'ai fait connaître nos besoins. Je ne puis faire autre chose que d'appliquer les lois. Or, j'ai indiqué que nous ferions 1450 avions, et je vous donne actuellement le chiffre de 1549.

M. LE PRESIDENT. - 1450, soit ! mais jamais il n'a été fait une distinction quelconque entre avions de combat et avions de tourisme.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Alors, si nous ne faisons pas de distinction, c'est bien toute la production que j'ai visée et j'arrive ainsi, je le répète, au total de 1549, par conséquent, légèrement supérieur à celui que j'avais annoncé.

M. MAHIEU. - Oui, mais vos usines pourront-elles le faire ?

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Oui; je vous ai donné les chiffres sortis.

M. FARJON. - Je demanderai tout à l'heure la parole sur ce point.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Il me reste deux observations à présenter : 1^e en ce qui concerne le tonnage, - 2^e en ce qui concerne la comparaison entre les usines nationalisées et les usines non nationalisées.

Dans les usines nationalisées, le programme sera tenu; il ne l'est pas dans les usines non nationalisées. En effet, si je prends la maison Renault, elle devait nous sortir cette année 180 avions, - du moins nous comptions sur ce chiffre, car d'après ses engagements c'est 305 appareils sur lesquels nous étions en droit décompter; mais il y a toujours un abattement, et nous espérions qu'elle sortirait 180 avions; or elle en sortira 80.

M. FARJON. - 80 avions de tourisme.

M. LE MINISTRE. - Non. Elle n'en sort pas : elle sortira 80 avions ~~dès~~ comprenant 30 "Bloch" - alors

qu'elle devait en sortir 35, - plus 15 avions de transport (et elle ne sortira aucun avion de transport).

Elle devait sortir également, comme avions d'écoles et d'entraînement, 15 "Caudron" d'entraînement et de chasse, 40 "Goeland" d'entraînement, et 200 "Simoun", ce qui fait un total, comme je l'ai indiqué, de 305 appareils.

Or, elle sortira, je le répète, 80 appareils, dont 30 "Bloch" et 50 "Simoun".

M. FARJON. - Pourquoi?

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Parce qu'elle n'est pas nationalisée.

M. FARJON. - C'est un mot.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Je ne suis pas directeur de la maison Renault. J'ai été obligé d'accroître la production. Je l'ai fait avec mes usines nationalisées. Puisque vous m'avez posé la question, je suis bien obligé de constater qu'il n'en est pas de même dans les usines non nationalisées. Je vous apporte des chiffres.

M. HACHETTE. - Mais pourquoi, selon vous, une usine non nationalisée ne peut-elle sortir davantage d'appareils ?

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Probablement parce que le rendement est moins fort.

M. HACHETTE. - Il faudrait tout de même en apporter la raison; je pensais que vous l'auriez fait.

M. LE PRESIDENT. C'est peut-être que les exigences des bureaux sont trop grandes.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Pas avec la maison Renault!

M. LE PRESIDENT. - Elle le dit.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Alors, permettez-moi de souligner, qu'en même temps qu'à la maison Renault, une commande d'avions "Bloch" a été passée à une petite maison de Bordeaux. Tous les avions commandés à Bordeaux ont été livrés l'an dernier, alors que la Maison Renault, sur cette commande, n'en a livré que trois.

M. HACHETTE. - Il y a, je le répète, une raison.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Je la dirai tout à l'heure. J'ajoute que la maison Renault s'est engagée à construire ces avions dans une usine décentralisée et nous n'avons jamais pu obtenir qu'elle décentralisât ses fabrications.

Voilà une première incidence!

Seconde incidence : c'est la question des fameux "Simoun" d'entraînement et des "Goeland". Nous les prenons parce que nous n'avons pas autre chose; mais si vous consultez les pilotes, au rebours de ce qu'on a pu écrire, ce sont des avions dont l'utilisation est très délicate; il leur faut 800 mètres pour décoller normalement. Si la maison Renault à qui nous accordons toutes facilités, à qui nous passons à tort tous ses défaillances, se refuse à décentraliser, prétend qu'elle se trouve en face d'exigences trop grandes des services, je peux répondre que nous avons eu tort de ne pas lui appliquer la loi et je suis heureux qu'elle dise cela, car à l'avenir je lui appliquerai la loi commune!

Vous demandez pourquoi cette différence entre les promesses et la réalisation... Je ne suis pas chargé de désigner le directeur de la branche aviation de la maison Renault; mais je sais qu'une maison comme la maison Renault ne peut bien fonctionner que si celui qui est à sa tête - et qui ne

ou
peut ~~qui~~ ne veut - et je sais que M. Renault ne veut pas - voir tout par lui-même, - a confiance entière dans celui sur qui il se repose. Or, depuis janvier, quatre directeurs se sont succédé à la tête de la branche-aviation de la maison Renault. Tous les quatre mois le directeur est changé, car dès que M. Renault en a nommé un, presqu'immédiatement il cesse d'avoir confiance en lui. Je veux bien, mais c'est nécessairement au détriment du rendement, et en effet, comme j'ai bien été obligé de le constater, nous n'avons, au cours de l'année que 80 avions livrés par la maison Renault, alors que, d'après ses engagements écrits, nous devions en avoir 305 et que nous pouvions compter sur une livraison normale de 180.

J'arrive maintenant aux livraisons en tonnage.

J'ai indiqué tout à l'heure qu'en matière d'aviation il convient de parler de tonnage, comme dans la marine.

On parle toujours du nombre des appareils. Or, alors que, jadis, les avions pesaient en moyenne 500 kilogs, nous avons maintenant certains avions de bombardement qui pèsent jusqu'à 17 tonnes à vide. L'expérience prouve qu'on arrive à ce résultat, tout comme dans l'industrie des bateaux et des locomotives, et qu'on peut comparer et calculer des prix de revient en tonnes, quand il s'agit d'avions de chasse ou de bombardement.

Pour l'avion de chasse moyen, la cellule à vide pesant 2 tonnes, le prix de la cellule est de 500.000 francs.

Pour l'avion de bombardement, le poids de la cellule à vide étant de 6 tonnes, le prix moyen de la cellule est de 1.500.000 francs.

C'est donc bien, comme je l'ai dit, beaucoup plus de tonnes que de nombre d'appareils qu'il faut parler.

L'année dernière, par exemple, au début, nous avons eu un grand nombre d'avions de chasse construits, - pour le renouvellement des "Woittine"; actuellement ce sont surtout des "Bloch", mais si nous tenons compte du tonnage nous sommes exactement dans les mêmes limites.

Qu'allons-nous produire cette année, par rapport à 1936 ?

L'année dernière, nous avons produit 607 avions de guerre pesant 2300 tonnes; nous allons en produire cette année 3300 600 - donc 7 de moins, - mais le tonnage sera de 3300 tonnes.

Pour la marine, nous avons produit, l'année dernière, 76 avions seulement, pesant 200 tonnes; - nous allons sortir cette année 224 avions pesant 700 tonnes.

Pour les avions d'écoles, nous avons 141 avions pesant 100 tonnes; nous en aurons 225 pesant 300 tonnes. En sorte que si je compare - laissant de côté le tourisme, - ce qui a été produit l'année dernière comme avions de guerre à ce qu'il va être sorti cette année, - en dehors des avions de tourisme également, - j'arrive au chiffre de 1049 avions. Si je tiens compte du tonnage, c'est pour l'année dernière 2300 tonnes, et pour cette année, 3300 tonnes, c'est-à-dire 30 % de plus en nombre au point de vue des avions de guerre, et 42 % de plus pour le tonnage.

Et cependant, si je prends la production en tonnage de ces derniers mois, y compris avril et mai/pour lesquels la production se relève, j'arrive, pour les quatre premiers mois de l'année à une production inférieure de 8 %. Vous voyez donc que nous tenons bien le programme. J'ajoute que, l'année prochaine quand notre réorganisation industrielle aura produit son plein, nous pourrons augmenter sensiblement ces possibilités de production. Mais j'indique tout de suite, et vous voyez par ces chiffres que, même en nous tenant à cette production nous arriverons à tenir notre programme de 1500 avions en 3 ans, - c'est-à-dire en réalité 2000 avions, si je tiens compte du supplément que

peuvent nous donner nos nouvelles usines, en pleine voie de développement, à Bordeaux, Châteauroux et Nantes.

Si je tiens compte de ce supplément, le plan de trois ans sera certainement réalisé plus tôt et voici quelle sera la situation en 1938 :

Nous avons construit en 1935, 1500 tonnes

1936, 2000 chaque année,
En ne comptant, pour 1937 et 1938, que 2300 tonnes, cela nous fera un total de 8100 tonnes de 1935 à 1938 inclus. Or, notre plan des 1500 avions comporte 7100 tonnes; par conséquent, nous aurons construit plus et notre plus vieil avion sera du type de 1935, c'est-à-dire qu'il n'aura pas encore été réformé en vertu du plan quinquennal.

Voilà la situation d'une industrie dont on dit qu'elle est en pleine désorganisation. Je prends la pleine responsabilité des chiffres que je donne, car si je ne suis pas responsable de la situation au début de 1936, à partir de maintenant c'est bien évidemment notre gouvernement qui est responsable.

J'indique tout de même que, dans cette période, où la plupart des industriels se plaignent d'une baisse de rendement, - nous avons des rendements à l'heure de travail que je vais indiquer - nous avons pu réaliser notre programme grâce à la nationalisation; alors que nous n'avons presque plus de fabrications de séries dans la région parisienne nous avons pu pousser notre décentralisation pour les cellules et augmenter notre production dans des conditions telles qu'à partir de 1939 nous sortirons 4000 tonnes par mois, alors qu'on n'en produisait pas 1000 avant la réforme.

Vous apercevez bien ainsi que nous avons fait un effort dont la France a le droit d'être fière!

J'arrive maintenant à la question du rendement de la main d'œuvre. Mes services ont étudié quel était ce ren-

dement et ils ont abouti aux résultats suivants, - je cite de mémoire.

Si nous prenons les trois premiers mois de 1937 nous avons un nombre d'heures de travail inférieur de 8 % à celui de l'année dernière, pour des raisons que nous connaissons, ce qui fait très exactement 5 %. La production, elle, est inférieure de 8 %. Alors que tout le monde se plaint de la baisse de rendement, dans l'industrie nationalisée cette baisse n'est que 2.75 %, et comme ce rendement s'élève actuellement, on peut dire que, dans l'industrie nationalisée nous n'aurons pas, en somme, de baisse de rendement.

Pour les moteurs, - où il y a un contrôle moindre car l'industrie n'est pas nationalisée, mais où nous allons mettre au point, sauf pour une usine qui servira de témoin, des mesures de contrôle, - nous constatons une baisse de production de production de 20 %, une baisse de main d'œuvre de 10 %, et une baisse de rendement de 10 %.

Donc, pour les industries nationalisées, baisse de rendement de 2.75 %, pour les industries non nationalisées, baisse de rendement de 10 %.

Tels sont les résultats. Je considère que notre industrie nationalisée est à peu près sortie de ses difficultés. Sans doute, nous en aurons encore, et je m'en excuse d'avance si je dois y faire allusion à nouveau dans d'autres notes - car nous ne pouvons pas gérer une industrie aussi importante sans avoir à faire face chaque jour à des difficultés. D'ailleurs, si nous nous sommes montrés peut-être un peu timorés, s'il y a eu quelques retards alors que la politique de 1931 avait fait naître de grandes espérances, c'est que l'aviation est obligée de travailler à la limite de la découverte; il lui faut suivre le progrès. Qu'il s'agisse de l'Allemagne ou de l'Angleterre il en est ainsi et à vouloir

aller trop vite on risque de commettre des erreurs. J'ai des rapports fréquents et plus que cordiaux avec le ministre de l'air anglais, et dans les conversations confidentielles que j'ai avec lui j'évoque toutes ces difficultés. Or, je puis dire que, l'année dernière, l'Allemagne a été obligée de mettre à la ferraille 350 avions de bombardement d'un certain type. Donc, tout le monde rencontre des difficultés.

M. MAHIEU. - Tout le monde se trompe.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Donc, actuellement, en tonnage, notre production de 1937 sera supérieure de 40 % à celle de 1936 et, en nombre d'appareils, elle sera supérieure d'environ 30 %.

Le chiffre que j'ai donné pour l'ensemble de la production de l'aviation française, toutes catégories comprises, sera légèrement dépassé, et il l'eût été beaucoup plus, - ce qui prouve que j'ai été prudent, - si la maison Renault ne nous avait pas apporté une petite déception que j'ai signalée et de laquelle je ne veux pas tirer davantage argument ; mais il était de mon devoir de vous montrer la situation dans son ensemble. Voilà pourquoi, en vous remerciant des crédits que vous avez bien voulu m'accorder dans le passé, et en vous indiquant qu'ils sont suffisants, - nécessaires, mais suffisants, - pour exécuter le plan que j'ai reçu mission de réaliser, je vous demande le vote des reports qui s'y ajouteront et nous permettront de poursuivre notre œuvre.

M. FARJON. - Je voudrais, en faisant état des indications données par M. le ministre de l'air et d'un certain ~~nombre~~ nombre de renseignements déjà fournis au cours des réponses à la circulaire, lui demander quelques compléments d'explications, car, à première vue, d'après ces chiffres, j'ai quelque

peine à être aussi optimiste que ~~vous~~ lui.

D'après les chiffres qu'il a donnés lui-même, la production de l'industrie, cette année, doit être par rapport à la production de l'industrie l'année dernière d'environ le double...

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - 30 %.

M. FARJON. - Voilà vos chiffres : l'industrie, en juin 1936 était équipée pour produire environ 290 avions de guerre, alors que ce chiffre pour 1937, atteindrait 590 avions, y compris les avions d'écoles.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Sans doute est-ce ma faute si je n'ai pas bien été compris, mais j'ai indiqué que l'industrie était équipée pour produire cela, je n'ai pas dit qu'elle avait produit cela. Je vais redonner les chiffres : renouvellement du plan des 1023, 280 avions de guerre et, pour les avions d'écoles et d'entraînement, 350; pour les avions de la marine 200. J'ai indiqué également, en faisant le tableau de la comparaison de la production entre 1936 et 1937, une augmentation en nombre de 30 % des avions - guerre, écoles, marine, etc - et une augmentation en tonnage de 42 %.

M. FARJON. - Je prends vos chiffres minima.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Pas minima.

M. FARJON. - Vous avez à faire face à une production majorée de 30 à 40 % cette année en unités, ou plus exactement, comme vous l'avez souligné, 30 % en nombre et 40 % en tonnage. Or, le point qui me préoccupe est celui-ci : cette production des 4 premiers mois de l'année dernière, à laquelle nous comparons les 4 premiers mois de cette année, qui correspond aux possibilités dont vous venez de parler, a été obtenue moyennant un nombre d'heures de travail de 4.245.000 heures. Par conséquent, pour passer à une

production accrue de 30 à 40 %, qui est celle que vous voulez obtenir, il faut que vous comptiez sur un nombre d'heures de travail de 5.500.000 à 6 millions.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Il ne faut pas raisonner ainsi; vous comparez des unités et des heures...!

M. FARJON. - Vous dîtes : 30 % en unités, 40 % en tonnage et vous ajoutez qu'il ne faut pas comparer uniquement les unités, mais qu'il faut tenir compte de la puissance. Je prendrai donc 35 % si vous voulez et partant d'un nombre d'heures de travail de 4.245.000, je dis qu'il faut majorer ce nombre d'un tiers, c'est-à-dire que vous arrivez ainsi à 6 millions d'heures. Or, pendant les 4 premiers mois, vous avez eu 4 millions d'heures de travail; il faut donc que vous passiez, en 4 mois également de 4 à 6 millions.

Voilà le point qui nous préoccupe et qui nous paraît le plus grave. Avez-vous un personnel, non seulement de ~~main~~ manoeuvres, mais de maîtrise, capable de produire ces 6 millions d'heures de travail?

Quand vous nous donnez la production - hypothétique - que vous comptez obtenir et qui vous est promise par vos services, dont vous prenez la responsabilité, ce ne peut être que sur l'hypothèse que vous réaliserez cette majoration de travail. Et je vous pose alors la question : comment estimatez-vous le faire et quels sont les procédés que vous emploierez pour cela?

M. LE MINISTRE DE L AIR . Sur le fond, je ne suis pas d'accord avec vous . Nous embauchons du personnel ; le nombre d'ouvriers était l'an dernier de 22 000 , il devait descendre à 12 000 , nous sommes maintenant entre 35 et 36 000 . Vous voyez que nous avons embauché d'une façon importante .

Mais quand vous dites que si, pendant les trois premiers mois, nous avons produit tant de tonnes, il faudra tant de fois plus d'heures de travail pour produire le reste , je réponds que votre raisonnement ne serait exact que si on faisait un avion en trois mois . Il est impossible d'appliquer votre simple règle de trois, car le nombre d'heures de travail que je vous ai indiqué ne s'applique pas seulement aux avions sortis mais à d'autres en cours .

Vous me dites d'autre part que l'année dernière on a sorti un moindre nombre d'appareils . C'est précisément pour cela que je vous ai dit qu'il fallait corriger vos chiffres par les tonnages . L'année dernière, ce que nous avons surtout sorti pendant dans le premier semestre, c'était des avions de chasse de 2 T. à 2 T.5 ; maintenant au contraire nous sortons des avions de bombardement . Vers la fin de l'année, nous recommencerons à sortir des avions de chasse , probablement les premiers 405 qui ont donné aux essais 498 km à l'heure , c'est à dire plus que les 500 km des avions italiens où le calcul n'est pas fait de la même façon que chez nous . Ces avions seront, je crois, les plus rapides du monde .

Si vous voulez faire des comparaisons , vous ne devez pas les faire sur des périodes de trois mois mais sur une période correspondant à la durée moyenne de construction d'un appareil. Discuter autrement ne signifierait rien au point de vue industriel.

M. ALBERT MAHIEU. M. le ministre propose de compter en tonnage , c'est une méthode , mais vis-à-vis du Français moyen elle est incompréhensible .

M. LE MINISTRE DE L AIR . Je parle pour la Commission .

M. LE PRESIDENT CAILLAUX. Elle est composée de Français moyens !

M. ALBERT MAHIEU . Vous dites que vous faites tantôt des avions de chasse, tantôt des avions de bombardement . Or, le nombre d'avions a quand même son importance , car c'est ce nombre qui permet de constituer les escadres. Et pour nous qui ne sommes pas ministres, si le tonnage est intéressant à connaître, le nombre des avions qui iront en escadre est encore bien plus important à connaître .

M. LE MINISTRE DE L AIR . Je vous le donne aussi .

M. ALBERT MAHIEU . S'il y avait un "coup de tampon", c'est de ces avions que nous nous servirions ; leur nombre est donc l'élément essentiel à connaître .

Nous demandons en même temps à être renseignés sur les prix . Pour sortir un avion de chasse, il faut moins d'heures de travail/que/pour un Bloch , mais il en faudra peut-être plus encore pour le nouveau Morane .

Nous ne pouvons que faire des hypothèses . Ce que nous souhaitons, c'est que les vôtres se réalisent .

M. LE PRESIDENT CAILLAUX . Mieux que celles de vos précédentes qui ne se sont jamais réalisées .

M. LE GENERAL HIRSCHAUER . Dans les renseignements que vous nous avez fournis, il est surtout question de nombre d'avions et de tonnage. Or, un avion est puissant et par son armement et par sa vitesse, et l'expérience de la guerre d'Espagne montre clairement que l'élément vitesse est quasi primordial, parce qu'il permet ou d'attaquer ou de refuser le combat .
Est-ce que, dans vos productions, la vitesse fait des progrès sur ce que nous avons connu jusqu'à présent ?

M. LE MINISTRE DE L'AIR. Oui, il n'est pas douteux que les avions que nous sortons maintenant sont, au point de vue vitesse, comparables ou supérieurs à ceux des aviations étrangères .

M. LE GENERAL HIRSCHAUER . Quelle est leur vitesse horaire?

M. LE MINISTRE DE L'AIR. Nos nouveaux avions de chasse vont faire tout près de 500 km à l'heure . Pour nos avions de bombardement légers , les Potez 63 , nous avons eu une petite déception ; leur vitesse horaire sera de l'ordre de 430 km.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX . Il faut que les membres de la Commission s'engagent à oublier ces chiffres en sortant de cette salle !

M. LAUDIER . J'ai soulevé la question des Bloch 130 dans un rapport à la sous-commission de contrôle . Le ministre lui-même a reconnu qu'il est bien exact que le Bloch 130 n'est pas encore au point , que ses essais n'ont pas été concluants, qu'il n'est pas encore reçu .

Je pensais que cette question n'était pas connue du

grand public ; or, j'ai eu la surprise de lire dans un journal du soir de la semaine dernière un article - dans la rédaction duquel je n'étais pour rien - où des détails vraiment trop précis étaient fournis .

Voici donc un type d'avion qui n'est pas au point, dont les essais n'ont pas été concluants, qui n'est pas reçu , quid des marchés importants qui ont été passés sur ce type ?..

M. LE MINISTRE DE L AIR . A l'heure présente, l'avis des services techniques est que l'avion n'est pas au point, qu'il y a des modifications à lui apporter , mais qu'il peut ^être mis au point complètement . Les marchés que nous avons passés pourront toujours ^tre transformés en Bloch 210, puisque c'est pratiquement le même matériel et presque le même outillage. Nous approvisionnons donc les matières premières, le matériel, l'outillage, et quand les expériences seront finies sur le Bloch 130 , ou bien nous fabriquerons des Bloch 130 ou bien des 210 dont nous sommes sûrs .

M. LAUDIER. Il faut que le ministre tienne la Commission de contrôle au courant, defaçon que s'il y a de nouveaux essais à Villacoublay nous puissions nous y rendre .

M. DE LA GRANGE . J'ai enregistré avec plaisir les déclarations optimistes de M. le ministre de l'Air, elles m'empêchent de lui poser certaines questions . Je voulais notamment lui demander comment il comptait accélérer notre production, mais puisque tout va très bien ma question serait oiseuse . Je la reposerai dans quelques mois si les xxx événements donnent raison à mon pessimisme .

Je ne veux pas nonplus entrer dans des précisions au sujet notamment de l'outillage, pour lequel j'aurais voulu qu'on nous

demandât des crédits plus importants . Egalement en ce qui concerne l'assouplissement de la loi de 40 heures dont le ministre de l'Air s'est déclaré partisan .

Mais je veux reprendre un point de ses déclarations à propos de la maison Renault .

Si vraiment la maison Renault est tellement en retard dans ses livraisons, je dois dire qu'il y a une autre usine, non nationalisée, qui est dans le même état : je veux parler de l'affaire Hispano qui est à la base de notre défense nationale .

Voilà donc deux usines non nationalisées, qui se trouvent dans une situation très difficile au point de vue ouvrier notamment...

M. LE MINISTRE DE L AIR . Pas Hispano .

M. DE LA GRANGE . Il est assez étrange que le rendement dans les usines nationalisées soit aussi parfait, et qu'il soit si médiocre dans les autres . Mon sentiment est que le rendement des usines nationalisées n'est pas aussi bon que l'année dernière, et les chiffres que nous a donnés M. le ministre en tablant sur les tonnages ne m'ont pas convaincu.

Si on prend une assez longue période, comme les quatre premiers mois de cette année , c'est assez typique . Je crois donc que M. le ministre de l'air aura des désillusions au cours de l'année .

Mais pour me cantonner dans ce qu'il nous a dit lui-même que, dans les deux usines non nationalisées Renault et Hispano il y a quelque chose à faire , je lui dirai qu'il ne doit pas porter ~~exclusivement~~ son attention seulement sur le secteur exproprié Les autres usines travaillent aussi sous le contrôle de l'Etat . Personne ne peut exporter librement ni un moteur, ni un avion...

M. LE MINISTRE DE L AIR . Je ne puis agir sur les directeurs de la maison Renault, je ne puis que me borner à constater la carence de l'autorité du chef de l'entreprise.

M. DE LA GRANGE . Hispano devait réparer 300 moteurs dans le premier trimestre , il en a réparé seulement 80, et c'est pourquoi nos escadres sont à l'heure actuelle à court de matériel .

Or, la situation dans laquelle se trouve cette maison vient de ce fait que, depuis des mois, on étudie la nationalisation de l'affaire Hispano . Or, quand une usine est susceptible de se voir expropriée du jour au lendemain, il se produit fatalement des remous, et c'est de ces remous que souffre Hispano .

La situation est la même pour Renault . Pendant longtemps, Renault n'a pas su s'il serait ou non nationalisé . de sorte qu'il peut légitimement dire que c'est cette menace d'expropriation qui pèse encore actuellement sur sa production.

Vous avez enfin dit un mot des avions de tourisme . Permettez-au Président de l'Aéro-club de regretter qu'on ne puisse pas trouer à acheter un appareil de tourisme en France . Actuellement, celui qui veut acheter un avion de tourisme doit s'adresser à l'industrie anglaise .

M. LE MINISTRE DE L AIR . Nous en avons sorti 150 depuis le début de l'année .

M. DE LA GRANGE . On n'en trouve pas sur le marché, et les avions de seconde main font prime .

M. LE PRESIDENT CAILLAUX . Nous demanderons à MM. les membres de la sous-commission de contrôle de vérifier toutes ces choses .

M. DE LA GRANGE . Ces contradictions doivent nous faire réfléchir !

M. LE PRESIDENT CAILLAUX. Nous ne sommes pas une commission technique . Nous avons été accidentellement saisis par un ou deux de nos collègues de faits qui s'étaient passés dans une commission technique . La commission des finances ne peut faire qu'une chose : charger ceux de ses membres auxquels incombe l'enquête d'éclaircir complètement les questions qui ont été soulevées .

M. LAUDIER . Je voudrais maintenant poser une question à M. le ministre des finances .

Il s'agit des difficultés qu'éprouvent les collectivités locales et départementales pour réaliser leurs emprunts s'agissant notamment des habitations à bon marché .

Depuis le 17 avril 1936 , la ville de Bourges est nantie d'un décret l'autorisant à emprunter 5 200 000 frs dans ce but . Tous les jours, je suis harcelé par l'usine nationalisée d'aviation qui est obligée de dépenser des sommes considérables pour aller chercher ses ouvriers à 50 km . On me renvoie à la Caisse de crédit aux communes à la Caisse des Dépôts et consignations, et aucune de ces deux caisses ne veut financer l'opération .

Est-il exact que le service des grands travaux ait mis

l'embargo sur tous les crédits d'assainissement, d'adduction d'eau, d'électrification et d'habitations à bon marché pour donner du travail aux ouvriers qui vont quitter les chantiers de l'Exposition, alors qu'il y a des projets prêts à être réalisés et pour lesquels on ne peut pas obtenir d'argent ?

M. VINCENT AURIOL , ministre des finances . La question rentre dans les attributions de la Caisse de crédit aux communes qui ne dépend pas de moi . Cette Caisse est indépendante . Ce que je puis faire, c'est exercer sur elle un contrôle pour voir si elle travaille dans la limite des crédits accordés et des règles fixées . Ce contrôle, je l'exerce, car d'après les publications que fait cette Caisse chaque quinzaine, il me semble qu'elle "pousse parfois à la consommation ".

J'ai donc voulu savoir si les crédits consentis par cette Caisse correspondaient bien à des travaux contre le chômage, car il ne faut pas oublier que les fonds mis à sa disposition sont destinés à la lutte contre le chômage .

J'ai demandé communication du tableau des prêts consentis, et je puis dire à l'honorable M. Laudier qu'aucun crédit n'a été accordé pour quelque travail que ce soit en dehors du programme prévu . D'ailleurs, les contrôleurs des dépenses engagées tiennent rigoureusement la main à ce que les crédits ne soient pas changés d'affectation .

Si maintenant vous supposez que des ~~spécifiques~~ préférences ont pu être manifestées à telle région ou à telle collectivité plutôt qu'à telles autres, laissez-moi vous répondre que, dans la répartition de 2 milliards que j'ai sous les yeux, 500 millions ont été en principe réservés aux villes d'une population inférieure à 20 000 habitants et aux petites communes .

L'état n° 2 vous montrera que les villes d'une population

comprise entre 20.000 et 100.000 habitants ont reçu 52 millions sur 75 millions demandés. Les communes inférieures à 5.000 habitants ont reçu 80 millions sur un total de demandes de 130 millions. Je cite, en passant, que les communes du Cher ont obtenu près de 11 millions.

La vérité est qu'il est probable que la demande de M. Laudier a été tardive. Or, la caisse de crédit inscrit les demandes et les instruit au fur et à mesure qu'elles lui parviennent pour ne pas sacrifier les moins diligents aux plus diligents.

M. LAUDIER. J'ai sous les yeux une lettre de la caisse de crédit où l'on me dit que les conditions de financement ont fait l'objet de nombreuses conversations avec les fonctionnaires des administrations intéressées et que "des propositions ont été soumises au ministre des finances qui, si elles sont acceptées, permettraient de satisfaire immédiatement à la demande susvisée".

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Nous sommes en rapport avec le ministre de la santé publique, mais il y a un rythme de prêts que je ne peux pas laisser dépasser en raison de la situation de trésorerie. Si j'écoutais la caisse de crédit aux communes, je serais obligé de lui donner des sommes de plus en plus élevées alors que nous avons précisément décidé de ralentir quelque peu le rythme des prêts.

M. LAUDIER. Alors, donnez délégation à la caisse des dépôts et consignations.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Je ne m'oppose pas à ce que la caisse des dépôts et consignations fasse des prêts aux

communes, et beaucoup de nos collègues y ont recours.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX. Ce qui paraît essentiel là-dedans, c'est qu'il faut aider les communes, et spécialement Bourges.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. En ce qui concerne Bourges, je demanderai à la caisse de crédit aux communes de me préciser où en est la question.

(M. Vincent Auriol, ministre des finances et M. Pierre Cot, ministre de l'air se retirent.)

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION

M. LE PRESIDENT.- Vous avez entendu les explications des membres du Gouvernement . Quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. BABAUD-LACROZE .- Il me paraît résulte nettement des explications fournies par M. le Ministre de l'Air que la comédie continue .

Depuis un an que la Sous-Commission de Contrôle du Ministère de l'Air fonctionne , chaque fois que nous avons demandé des précisions au Ministre, des explications optimistes nous ont été données et chaque fois que nous avons procédé à des vérifications sur place, les renseignements qui nous ont été fournis étaient en contradiction avec les paroles ministrielles .

Je voudrais que la Sous-Commission fît des vérifications plus fréquentes sur place .

M. DELTHIL.- En réalité, le Ministre n'a pas répondu à la question que nous lui avons posée au sujet de l'arrêt, faute de crédits , des travaux de Bordeaux .

M. LE PRESIDENT.- En tout cas, il a affirmé et il convient que nous en prenions ^{peut-être} note, que les crédits votés par le Parlement étaient nécessaires et suffisants .

M. LAUDIER.- Quoi qu'il en soit, il est inouï que l'on ait passé des marchés pour la construction d'avions Bloch I30 et que s'apercevant que ce type d'appareils n'est pas au point, on accepte la livraison , au lieu des appareils modernes commandés , de Blochs 210 d'un modèle périmé .

M. LE PRESIDENT.- Cela n'est pas de la compétence de la Commission des Finances .

M. DELTHIL.- Pardon ! Cela me paraît essentiellement de sa compétence . Nous avons à vérifier si les fonds que nous accordons sont bien employés conformément aux programmes établis dans l'intérêt de la défense nationale /

M.

M. LE PRESIDENT.- Eh bien ! que la Sous-Commission nous saisisse d'un rapport sur cette question .

Nous ne pouvons pas délibérer sur des données imprécises et des propos en l'air .

- La séance est levée à 18 heures .

Le PRESIDENT de la COMMISSION des FINANCES :

J. Cailloux
J. Cailloux

D

COMMISSION DES FINANCESSéance du Jeudi 10 Juin 1937

La séance est ouverte à 15 heures , sous la présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

Présents : MM. CAILLAUX. ABEL GARDEY. MAHIEU. HACHETTE. SCHRAMECK. MORIZET. TAURINES. BABAUD-LACROZE

CREDIT EXTRAORDINAIRES POUR LA CEREMONIED'INAUGURATION DU MONUMENT NATIONAL à ARISTIDE BRIAND

M. SCHRAMECK donne lecture de son rapport dont les conclusions sont adoptées à l'unanimité .

La séance est levée à 15 heures 10 .

Le PRESIDENT de la COMMISSION des FINANCES :

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Mercredi 16 Juin 1937

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

Présents : MM. CAILLAUX. GARDEY. FARJON. FOURCADE. TOURNAN PROVOST DUMARCHAIS. DENTU. TAURINES. LINYER. REGNIER. VALADIER. MORIZET. CUMINAL. ROY. LANCIEN. MOUNIE. PIERRE ROBERT. CHAMPETIER DE RIBES. MAHIEU. CHAUVEAU. BABAUD LACROZE. SCHRAMECK. LAVAL. DELTHIL.

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE M. EMILE SARI.

M. LE PRESIDENT donne lecture d'une lettre de M. DALADIER, Ministre de la Défense Nationale, dans laquelle celui-ci fait part à la Commission de la douloureuse émotion ressentie par lui et par ses collaborateurs à l'annonce de la mort de M. SARI, Rapporteur du budget de la Guerre . M. le Ministre rend un hommage ému à la haute conscience et au sentiment patriotique qui animaient le défunt dont la parfaite courtoisie ne lui avait valu que des amitiés parmi les fonctionnaires du Ministère de la Guerre que leurs fonctions mettaient en contact avec lui .

M. le Président, au nom de la Commission, remercie bien vivement le Ministre de la Défense Nationale de cet hommage si mérité rendu à l'un de ses membres dont la disposition prématurée

a

a douloureusement ému ses Collègues (vive approbation).

- Copie de la lettre de M. le Ministre de la Défense Nationale sera adressée à la famille de M. SARI.

CABLE SOUS-MARIN ENTRE LA FRANCE ET LA YUGOSLAVIE

Sur le rapport de M. PIERRE ROBERT , la Commission émet un avis favorable à l'adoption du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à ratifier une décision du Conseil des Ministres, autorisant le Ministre des P.T.T. à engager les dépenses nécessaires à l'établissement d'un câble sous-marin .

PERSONNEL
de la
RADIODIFFUSION M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour avis, du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif aux renforts et réaménagements de personnel du service de la radio-diffusion .

M. PIERRE ROBERT, Rapporteur, lit un avis favorable à l'adoption de ce projet .

M. GARDEY, Rapporteur Général.- Je crois qu'il serait expédient d'ajourner notre décision à l'égard de ce projet dont l'article 5 prévoit une annulation de 3.385.370 francs au chapitre 35 du Budget des P.T.T., alors que le Gouvernement vient, précisément, le 25 Mai, de demander un crédit supplémentaire de 4 millions au titre de ce même chapitre . Il me paraît, en effet, un peu étrange de la part du Gouvernement de proposer la réduction d'un crédit dont par ailleurs, on reconnaît l'insuffisance.

M. LE RAPPORTEUR.- L'anomalie n'est qu'apparente . Le crédit supplémentaire de 4 millions dont on nous demandera le vote est, en réalité un report de l'exercice précédent dont la Chambre n'a pas voulu qu'il fût inclus dans le cahier de reports, mais a demandé qu'il fût l'objet d'un projet spécial.

C'est

C'est, en réalité, sur ces 4 millions reportés que s'opèrera l'annulation proposée par le présent projet . Je ne vois donc pas de raison de retarder le vote de celui-ci .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL/- Pardon ! Les reports s'appliquent aux recettes et nous sommes, ici, en matière de dépenses. Au surplus, nous ne pouvons pas annuler des crédits qui ne sont pas encore votés et l'ajournement que je demande ne préjuge en rien de la décision que prendra la Commission à l'égard du projet .

M. LE RAPPORTEUR .- J'insiste malgré tout car il est urgent de renforcer le personnel de la radiodiffusion .

M. MAHIEU.- Nous ne pouvons cependant pas décider d'annuler 3 millions sur des crédits qui n'ont pas encore été votés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- S'il y a vraiment urgence, il faut envisager un autre mode de financement du projet.

M. LE RAPPORTEUR .- En tout cas, je décline toute responsabilité sur les conséquences que pourrait avoir l'ajournement du projet . Songez qu'on a eu à déplorer des accidents mortels, par suite de l'insuffisance numérique du personnel .

M. ROY.- En l'état actuel , ce projet ne m'apparaît pas recevable, puisque son financement est hypothétique .

M. SCHRAMECK.- Je suis disposé à accepter un ajournement d'une quinzaine de jours, mais je tiens à déclarer que je me refuse à assumer la responsabilité d'un retard de plusieurs mois . Il convient donc que le rapporteur invite le Ministre à demander que le projet de crédits supplémentaires soit voté le plus rapidement possible .

L'ajournement est prononcé .

CREATIONS

CREATION D'EMPLOIS D'INSPECTEURS-ADJOINTS DU TRAVAIL

M. LE PRESIDENT .- L'ordre du jour appelle la suite de l'examen du Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant : I°/ - modification de différents articles du titre III (de l'Inspection du Travail) du Livre II du Code du travail; 2° création d'emplois au Ministère du Travail.

M. VALADIER, Rapporteur.- Ainsi que je l'ai déjà exposé à la Commission , le présent projet a pour objet la création de 2 emplois d'Inspecteurs généraux et de 200 Inspecteurs - Adjoints du travail .

A la suite de la discussion qui s'était instituée, la Commission m'avait chargé de demander au Ministre du Travail d'accepter que le projet fût modifié sur 3 points :

Tout d'abord, la Commission estimant que le nombre de 200 Inspecteurs-adjoints était trop élevé, avait demandé qu'il fût abaissé à 110 .

M. le MINISTRE DU TRAVAIL accepte cette réduction .

En second lieu, la Commission avait craint que le mode de recrutement prévu pour ces Inspecteurs-adjoints n'offrît pas des garanties suffisantes . J'ai obtenu que ces fonctionnaires soient recrutés à la suite d'un concours effectif et non d'un simple concours sur titres et que le programme de ce concours soit établi par la Commission supérieure du Travail.

M. LAVAL.- Des diplômes seront-ils exigés des candidats pour qu'on les admette à concourir ?

M. LE RAPPORTEUR.- Non. Car il n'est pas actuellement besoin de présenter un diplôme pour être admis à prendre part au concours pour l'emploi d'inspecteur du travail . En fait, le programme des concours étant assez ardu et les diplômes faisant bénéficier leurs titulaires de majorations de points, la plupart des candidats

sont

sont au moins licenciés .

Enfin, la Commission s'était montrée hostile à la création d'une chaire de prévention des accidents du travail . J'ai obtenu du Ministre qu'il renonçât à cette création .

Dans ces conditions, je vous demande d'adopter le projet.

M. LINYER.- Je rappelle que la Commission ne s'était pas montrée favorable à la création de deux postes d'Inspecteurs généraux du travail .

M. LE PRESIDENT.- En effet .

M. LINYER.- Je demande à la Commission denne pas se déjuger .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je m'associe à cette demande/

- La Commission, consultée, décide de ne pas accepter la création de deux emplois d'Inspecteurs-généraux du travail.

Le Rapporteur est autorisé à déposer un rapport concluant à l'adoption d'un texte modifié dans les conditions précisées par lui et ne comportant pas la création d'emplois d'Inspecteurs-généraux du travail .

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour avis, du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant création d'emplois au Ministère du Travail .

CREATIONS D'EMPLOIS A LA DIRECTION DES ASSURANCES SOCIALES

M. VALADIER, Rapporteur.- Undécret-loi de 1935 a supprimé 360 emplois dans les directions départementales des assurances sociales . Le présent projet a pour objet d'autoriser la création , à la direction générale des assurances sociales, des emplois suivants :

3 contrôleurs des assurances sociales;

4 Contrôleurs adjoints des assurances sociales;

2 chefs de section;

8 rédacteurs;

7 vérificateurs:

2 dames sténo-dactylographes.

La dépense résultant de ces créations sera couverte, partie par un versement de la caisse de garantie et partie par un versement du fonds de dotation des sociétés de secours mutuels .

Mais ces Sociétés ont protesté contre un projet qui amputait leur dotation de plus de 700.000 francs par an et la Commission du Commerce, chargée de l'examen au fond du projet, s'est rangée à leur point de vue .

Je propose donc à la Commission d'accepter que la dépense soit gagée uniquement sur la Caisse de garantie .

M. LE PRESIDENT.- Mais les ressources de cette caisse sont-elles suffisantes ?

M. LE RAPPORTEUR.- Oui. Toutefois, je tiens à déclarer que la Commission des Offices propose la suppression de la Caisse de garantie et l'intégration de ses services dans le cadre budgétaire .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Alors, il n'est plus permis de dire que la dépense est gagée .

M. LE RAPPORTEUR.- Je ne crois pas que la proposition de la Commission des Offices soit jamais acceptée .

M. LAVAL.- La Caisse de garantie gage la dépense, nous dit M. le Rapporteur. Cela ne lui coûte rien puisque c'est au détriment des assurés sociaux . Or, les intérêts de ceux-ci me paraissent aussi respectables que ceux des contribuables .

Je suis sûr que le Ministère du Travail qui a accepté que le nombre des Inspecteurs-adjoints du travail fût ramené de 200 à 110 , accepterait que le nombre des emplois à créer fut ramené à

1 emploi de contrôleur

2 emplois de contrôleurs-adjoints

1 emploi de chef de section

4 emplois de rédacteurs

4 emplois de vérificateurs

et 2 emplois de dames sténo-dactylographes

Si j'étais Ministre du Travail et que l'on me fit une telle proposition transactionnelle, je m'en déclarerais enchanté.

M. LE RAPPORTEUR.- Je trouve que vous opérez ces réductions de façon un peu bien cavalière .

M. LE PRESIDENT.- Il me paraît que nous pourrions ajourner notre décision afin de savoir si l'administration oppose des objections sérieuses à la proposition de M. LAVAL.

M. LAVAL.- Les décrets-lois ont supprimé, dans l'administration des assurances sociales, 360 emplois dont 100 emplois d'auxiliaires .

Ne serait-il pas possible de confier les emplois à créer à des auxiliaires que la précarité de leur situation inciterait à travailler avec plus d'ardeur que des fonctionnaires assurés du lendemain ?

M. LE RAPPORTEUR.- Cette solution ne me paraît pas bonne. Les auxiliaires sont recrutés avec ~~les~~ moins de garanties que les fonctionnaires réguliers et, une fois en place, ils mettent tout en oeuvre pour obtenir leur titularisation .

- Le projet de loi est ajourné.

M. LE PRESIDENT.- Demain, nous serons officiellement saisis du projet tendant à accorder au Gouvernement les pleins pouvoirs en matière financière . Je crois que la journée suffira pour l'examen d'une question qui m'apparaît exclusivement politique .

M. DELTHIL.- Je demande qu'on examine ce projet sans précipitation .

L'avenir du pays est en jeu et nous ne devons pas considérer cette affaire sous un angle exclusivement politique . Peut-être serons nous amenés à amender le projet du Gouvernement que nous avons en tout cas le devoir d'étudier à fond.

M.

M. LE PRESIDENT.- Il n'entre nullement dans mes intentions d'écourter le débat .

Monsieur le Rapporteur Général vous exposera la question et vous saisira de telles propositions qu'il jugera utiles. Ensuite, s'instituera une discussion qui durera autant qu'il sera nécessaire .

La séance est levée à 16 heures 10 .

Le PRESIDENT de la COMMISSION des FINANCES :

J. Caillerat

COMMISSION DES FINANCES

Séance du 17 Juin 1937

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

Présents :MM. CAILLAUX. GARDEY. MAHIEU. FARJON. FOURCADE. TOURNAN. PROVOST-DUMARCHAIS. DENTU. DUMESNIL. LINYER. CHAMPETIER DE RIBES. PIERRE LAVAL/ MOUNIE. VALADIER. DELTHIL. BRARD. CHAUVEAU. ROY. MARCEL REGNIER. CUMINAL. SCHRAMECK. LEBERT. MILAN. TAURINES. MORIZET. LANCIEN.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen pour rapport au fond du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés , tendant à donner au Gouvernement les pouvoirs nécessaires pour assurer le redressement financier et le développement économique du pays .

M. ABEL GARDEY, Rapporteur Général.- Je dois indiquer à la Commission quelles sont les directives qui m'ont guidé dans l'étude de ce projet /

Lisons, si vous le voulez bien, le titre du projet et son texte :

PROJET DE LOI TENDANT A DONNER AU GOUVERNEMENT LES
POUVOIRS NECESSAIRES POUR ASSURER LE REDRESSEMENT FINANCIER ET
LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU PAYS

ARTICLE UNIQUE

Pour maintenir le franc à sa parité dans les termes de la loi monétaire du 1er Octobre 1936 et pour éviter le contrôle des changes, le Gouvernement est autorisé, pendant la durée de la session ordinaire de 1937 et au plus tard jusqu'au 31 Juillet 1937, à prendre par décrets délibérés en Conseil des Ministres les mesures nécessaires au redressement des finances publiques, ainsi qu'à la protection de l'épargne, de la monnaie et du crédit public sans qu'il puisse être procédé à des conversions forcées.

Ces décrets seront soumis à la ratification des Chambres dans les trois mois de la promulgation de la présente loi, ou, en tout cas, dès la première séance de la session extraordinaire de 1937".

Je souligne tout de suite que le texte ne correspond pas au titre. Ce dernier, en effet, annonçait des mesures propres à assurer le "développement économique du pays". Le dispositif ne vise que le redressement financier et la protection de l'épargne, de la monnaie et du crédit public".

J'indique en outre que la Chambre a introduit dans le texte primitivement déposé par le Gouvernement deux modifications qui limitent les pleins pouvoirs dans leur objet et dans le temps.

D'une part, en effet, le pouvoir de procéder à des conversions forcées est exclus et, d'autre part, il est précisé que les pleins pouvoirs ne pourront être utilisés par le Gouvernement que pendant la durée de la session ordinaire, c'est à dire que la session ne pourra être chose qu'après la publication du dernier décret.

Par ailleurs, au cours de la discussion devant la Chambre, le Gouvernement a déclaré formellement se refuser à envisager une dévaluation au-dessous de la limite légale de 43 milligrammes ainsi que l'institution d'un contrôle des changes.

J'écarterais.....

J'écarterais volontairement tous les précédents . Un projet aussi exceptionnel ne peut s'apprécier qu'en lui-même et en considération des circonstances qui l'ont motivé.

Celui que nous examinons est né des graves difficultés financières et économiques que j'ai déjà exposées et dont je rappellerai seulement les caractéristiques : persistance du déficit budgétaire , besoins de la trésorerie en accroissement constant (40 milliards cette année au lieu de 25 en 1936) difficulté pour ne pas dire impossibilité de réaliser des emprunts à long terme, au point de vue économique : échec de la théorie du pouvoir d'achat , marasme de la production, échec de la dévaluation .

Au point de vue social : persistance de la lutte de classes, et mise en péril par la hausse du prix de la vie et les ralentissements de la production de réformes sociales, intéressantes certes , mais trop hâtivement réalisées .

Je sais bien que M. le Président du Conseil a nié dans son discours à la Chambre la réalité de ces conclusions, mais est-ce que le dépôt d'un projet aussi exceptionnel ne constitue pas la meilleure preuve qu'il reconnaît le bien fondé de tout ce que nous avons dit sur l'échec de sa politique et la nécessité de faire autre chose ?

Il a été dit et répété que le Gouvernement avait préparé toute une série de projets destinés à assurer un redressement économique et financier . M. le Ministre des Finances l'a déclaré à la Chambre , mais il a ajouté que des circonstances fortuites avaient amené le Gouvernement à substituer à ces projets la formule plus expéditive des pleins-pouvoirs ?

Eh bien ? Quelles sont ces circonstances fortuites ? Voilà
la

Voilà la première question que nous devons poser .

Voilà ce que nous dit sur ce point l'exposé des motifs : "Mais cette indépendance vient d'être brusquement menacée, comme en 1924, comme en 1926, comme en 1935.

L'attaque de la spéculation et l'attitude de déserteur du franc sont telles que l'efficacité des mesures proposées serait réduite et peut-être complètement annihilée par de longues discussions .

Une action énergique et répide s'impose donc pour appliquer ces mesures, obtenir d'elles un effet immédiat et briser l'offensive habilement préparée depuis des semaines et brutalement déclenchée ces jours-ci contre l'épargne, la monnaie et le crédit public.

C'est pourquoi , nous demandons aux Chambres les pouvoirs nécessaires pour donner à cette attaque brusquée une réplique immédiate .

Nous ne pouvons tolérer , le pays ne tolèrera pas, qu'une fois de plus, la volonté de travail de l'immense majorité de la France laborieuse et créatrice soit mise en échec par une poignée de spéculateurs qui, par leur presse et leur action sur la bourse ou le change, affolent les épargnants pour les mieux dépouiller par des opérations pour eux fructueuses .

Nous ne pouvons tolérer , alors que le pays fait un effort et qu'il est prêt au sacrifice qui s'impose dans l'intérêt des finances publiques , que les émigrés du franc s'opposent à ce redressement .

C'est pour juguler cette spéculation, c'est pour ramener au devoir national ceux qui s'y soustraient ou le trahissent, c'est en même temps pour poursuivre l'effort méthodique entrepris que le Gouvernement faisant appel à la résolution de tous, demande au Parlement de voter, sans retard, l'article unique du présent projet de loi " .

Il nous appartiendra tout à l'heure d'obtenir quelques explications sur cette offensive de la spéculation .

Connaissant la cause initiale du projet, recherchons quelle est sa portée .

Si nous nous reportons tant aux déclarations faites à la Chambre par le Ministre des Finances, qu'aux termes vagues de l'exposé des motifs, nous voyons que le Gouvernement compte obtenir le redressement budgétaire grâce à une augmentation d'imôts et de taxe qui procurerait environ 5 milliards de ressources nouvelles pour une année entière, par une réforme générale des imôts directs, par une nouvelle taxe sur les bénéfices des sociétés et par la répression de la fraude .

Le Gouvernement annonce également , mais d'une manière vague et imprécise, un projet d'augmentation de tarifs et une réorganisation des chemins de fer. Sur le plan économique , il envisage l'organisation du crédit à moyen et à long terme, du crédit au commerce extérieur , et un ensemble , non défini, de mesures économiques .

Contre la spéculation , il annonce des actions énergiques sans donner sur elles d'indications précises .

Par ailleurs, il laisse entrevoir des réformes profondes qui, tout en étant inspirées par la nécessité de rechercher les fraudeurs de l'impôt et de faire rentrer des capitaux expatriés risquent de frapper certaines catégories de citoyens auxquels aucun reproche ne peut être adressé .

Il s'agit donc , en résumé, d'un programme vaste mais imprécis , dont l'exécution nous entraînerait très loin de l'objet primitif du projet qui n'était autre que la lutte contre la spéculation .

Je considère que nous ne pouvons pas perdre de vue ce principe essentiel que notre droit public et le jeu normal des institutions parlementaires ne saurait permettre la substitution de

l'exécutif

l'exécutif au législatif sauf dans des cas tout à fait exceptionnel : nous ne pouvons oublier en particulier que l'impôt ne saurait être consenti que par les représentants de la Nation .

Nous savons en outre à quels excès les pleins pouvoirs antérieurement consentis ont donné lieu . Des décrets-lois , souvent hâtivement rédigés , ont placé le Parlement en face du fait accompli .

J'ajoute que nous avons le devoir de nous montrer aujourd'hui d'autant plus circonspects qu'en nous sommes en face d'une expérience se déroulant depuis plus d'un an et au cours de laquelle l'œuvre gouvernementale est loin d'avoir donné tous les résultats que nous aurions été heureux de constater , bien que le contrôle exercé par le Sénat n'ait été sans utilité .

Les mécomptes que nous avons dû enregistrer nous font craindre que de nouveaux pleins pouvoirs ne servent qu'à précipiter une action déjà trop rapide et que le Gouvernement ne senserive pour des transformations qui porteraient sur la structure économique et sociale du pays.

L'exposé des motifs ne laisse que trop sous-entendu ces réponses de structure.

Après avoir connu la phase de l'enthousiasme et des témérités généreuses, puis celle du libéralisme voilé, nous devons craindre maintenant de relâcher, mais au contraire de resserrer notre contrôle.

Sans doute nous sommes entièrement d'accord avec le Gouvernement sur la nécessité d'un redressement économique et financier. Il faut également sauvegarder les conquêtes sociales et assurer l'indépendance de l'Etat en face de coalitions d'intérêts de toute sorte.

Seul un assainissement financier véritable et complet sera de nature

à.....

à enlever la spéculation un terrain favorable. Nous en avons nous-mêmes affirmé la nécessité impérieuse en indiquant toutefois qu'à nos yeux la notion du sacrifice consenti par toutes les catégories sociales devait inspirer la grande œuvre de redressement qui s'impose dans une structure économique et sociale dont tous les éléments sont étroitement solidaires.

Pour cette œuvre vaste et difficile le concours de la représentation nationale est nécessaire et nul ne peut douter de la bonne volonté du Sénat, qui en a donné dans le passé les témoignages les plus certains. Pas à pas, inlassablement, nous avons suivi et tâché de redresser l'œuvre gouvernementale. Notre rôle fut des plus positifs. C'est dans le même esprit de conciliation que nous entendons le continuer.

Les projets du Gouvernement sont prêts ? Qu'il les dépose ! Nous en délibérerons sans délai.

Une seule chose peut exiger une procédure exceptionnelle : c'est lutte contre la spéculation. Le Gouvernement s'est alarmé. Je pense que nous sommes tous prêts à lui donner les moyens d'agir sur ce point. Qu'il nous donne des précisions sur les mesures spéculatives dénoncées et sur le plan précis qu'il envisage. Nous lui demanderons des explications tout à l'heure.

Par ailleurs, je considère que nous accordons au Gouvernement des pouvoirs exceptionnels pour lutter contre la spéculation nous devons en même temps nous appliquer à donner toutes son efficacité à l'obligation de la ratification législative pour les décrets à prendre par le Gouvernement. La Chambre a prescrit que les décrets ne pourraient être pris que pendant la durée de la session ordinaire. Cette restriction n'est pas suffisante. Une seule sanction serait efficace : ce serait la caducité à défaut de ratification dans un délai assez court.

Je.....

Je conclus donc à l'audition de M. le Ministre des Finances auquel j'estime nécessaire de poser les questions suivantes :

1^e Quelles sont exactement les manifestations des menées spéculatives auxquelles le Gouvernement a fait allusion ? A-t-il fait une enquête dans les grandes banques pour savoir si la tension des reports vient d'ordres massifs ou d'opérations dispersées ?

2^e Quelles sont les mesures envisagées pour le rétablissement budgétaire ?

3^e Qui dirige le fonds d'égalisation des changes ? Quelles sont les raisons de la démission de M.M. RIST et BAUDOIN ?

4^e Le Gouvernement envisage-t-il la stabilisation ? Celle-ci ne mettrait elle pas en cause l'accord tripartite ?

M. SCHRAMECK.- Pourquoi ne demandez vous pas des précisions sur les réformes de structure envisagées par le Gouvernement ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je crois qu'il vaut mieux ne pas poser de questions à ce sujet car nous devons soutenir que les pleins pouvoirs ne peuvent pas s'étendre à ces réformes.

M. LE PRESIDENT.- C'est là notre opinion mais ce n'est pas celle du gouvernement. D'une manière plus ou moins claire il a laissé entendre qu'il envisageait une réorganisation profonde du régime des réseaux, l'organisation du crédit à moyen terme comportent une transformation du Crédit National et de la Banque du Commerce extérieur, une réforme du régime des Banques et même (en annonçant il est vrai pour ce dernier le dépôt d'un projet spécial) une réforme complète des finances départementale et communales.

Ce sont bien là réformes de structure sur lesquelles il faudrait avoir des précisions.

M. FARJON.....

M. FARJON.- Si, comme le propose M. le Rapporteur Général nous limitons l'octroi de pouvoirs exceptionnels, aux pouvoirs relatifs à la répression de la spéculation il est inutile de nous préoccuper des projets du Gouvernement concernant des réformes de structure. Il ne pourra réaliser ces réformes sans revenir devant nous.

M. PIERRE LAVAL.- M. le Rapporteur Général nous propose avec beaucoup de prudence et de sagesse de limiter les pleins pouvoirs exceptionnels que le Gouvernement demande.

Qu'il me permette cependant de lui dire, avec la modeste expérience que l'on voudra bien me reconnaître en matière de décrets-lois que si l'on accorde au Gouvernement des pleins pouvoirs visant la spéculation on lui donnera en pratique des pouvoirs illimités dont il pourra user pour faire tout ce qu'il voudra.

En ce qui me concerne j'avais obtenu des pleins pouvoirs pour "la défense du franc et la lutte contre la spéculation". Que signifiait cette formule ? Tout et rien.

Je me souviens d'une séance de la Commission des finances de la Chambre où j'avais comme interlocuteurs M.M. LEON BLUM et VINCENT AURIOL. Ils m'ont demandé des précisions sur les décrets que je comptais prendre. J'ai répondu à certaines questions mais j'ai gardé le silence sur d'autres. Que s'est-il passé ? Tous les directeurs de ministère nous ont soumis des décrets dans lesquels ils avaient fait passer toutes les réformes jugées nécessaires par l'administration depuis de longues années. Il y avait du bon là dedans, beaucoup de bon, mais je reconnais aussi qu'il y avait du mauvais.

On ne fera pas autrement demain.

J'appelle l'attention de la Commission sur la nécessité de préciser expressément tout ce qui peut être autorisé par les décrets-lois.....

lois, en visant toutes les mesures envisagées. Si vous ne faites pas cela, quelle que soit la limitation générale que vous édictez, le Gouvernement aura, en fait, des pouvoirs illimités. Vous aurez avec hypocrisie donné au Gouvernement le moyen d'entreprendre tout ce qu'il projette de faire.

M. SCHARAMECK a posé tout à l'heure la question brûlante des réformes de structure suivant l'expression même dont s'est servi M. le Rapporteur Général. Toute la question est là. Que veut au juste faire le Gouvernement ? Moi bien entendu je n'en sais rien car je ne suis pas, on le pense bien dans le secret des dieux ! Je suis en enfer, moi, mais il y a des gens qui doivent savoir. Vous, Monsieur le Président, qui n'êtes ni en enfer, comme moi, ni au Ciel comme les Dieux, mais qui approchez tout de même de près ces derniers, dites nous ce que l'on veut faire ou bien si vous ne le savez pas demandez-le !

M. LE PRESIDENT a parlé tout à l'heure d'une réforme de l'organisation des réseaux. S'il ne s'agissait que de défendre les intérêts égoïstes des dirigeants des réseaux de chemins de fer nul moins que moi ne s'en soucierait.

Lorsque j'ai pris mes décrets lois j'ai voulu, on s'en souvient peut être, équilibrer les sacrifices de manière que chacun eût sa part. Ayant frappé lourdement et même trop lourdement les sociétés concessionnaires d'électricité et de gaz, j'ai voulu frapper les réseaux. J'ai réuni dans mon cabinet les représentants des grandes compagnies et leur ai proposé le choix entre deux mesures qui n'étaient ni l'une ni l'autre ruineuses pour les intérêts qu'ils avaient charge de défendre. J'avais là, en face de moi, l'aéropage des grands magnats du rail. Je leur ai parlé au nom de l'intérêt général et au lieu du choix que je leur demandais il m'ont opposé un refus complet. J'aurais pu user des pleins pouvoirs....

voirs pour leur imposer de force ce qu'ils refusaient de plein gré. Je leur ai dit simplement : "J'enregistre votre égoïsme qui ne tardera pas à avoir son châtiment". Le châtiment vient, tant pis pour eux ! Mais à côté des dirigeants, il y a la masse des porteurs de valeurs de chemins de fer, si nombreux dans ce pays. Nous ne pouvons pas, à cause d'eux, laisser ruiner les réseaux.

On me dira sans doute : "Il ne faut pas faire de politique à propos de ce projet". Mais comment ne pas faire de politique ? Ne voit-on pas que dans ce débat je suis là un peu comme la statue du Commandeur ?

Les socialistes n'ont jamais dissimulé qu'ils ne perdent pas de vue le triomphe de leur programme. Le front populaire n'est pour eux qu'un moyen commode et fructueux de faire avec les radicaux une longue étape vers le but final. Les radicaux ont suivi jusqu'ici plus ou moins aveuglément. Maintenant ils paraissent renâcler. Le projet n'a pas d'autre cause. En se servant encore de radicaux et sous le couvert d'une autorisation Parlementaire, c'est la socialisation intégrale que poursuit M. le Président du Conseil

La logique serait de revenir devant le pays qui n'a pas voulu cela et qui même a voulu le contraire de cela.

Le pays s'est prononcé contre les décrets-lois. C'est parce qu'une formation électorale a dit hypocritement : "Nous ne voulons ni décrets-lois, ni inflation, ni dévaluation" qu'elle a réussi.

On a fait la dévaluation'on va à l'inflation et voici que vont renaître les décrets-lois!

En ce qui me concerne, je n'étonnerai sans doute personne en déclarant que je me refuserai à donner au Gouvernement les pleins pouvoirs qu'il sollicite, mais je mets en garde la Commission sur les dangers d'une formule des pleins pouvoirs limites qui serait inefficace si elle n'était énumérative.

M. le Rapporteur Général...

M. LE RAPPORTEUR GENERAL a conclu tout à l'heure à l'octroi de pleins pouvoirs limités à la lutte contre la spéculation.

Nous allons tout à l'heure interroger M. le Ministre des Finances sur je ne sais quelles manoeuvres spéculatives qu'il entend "juguler" (suivant son expression) grâce aux pleins pouvoirs. Je ne peux pas, dès maintenant, m'empêcher d'observer que jamais la grande banque n'a été aussi protégée que maintenant.

On a souvent critiqué ma politique. En réalité, Messieurs, vous savez bien que la politique que j'ai faite ce n'était ni celle de Pierre Laval, ni celle de Marcel REGNIER : c'était la vôtre. Je l'ai faite de mon mieux. Votre élève a pu paraître manquer d'intelligence; il a été en tous cas consciencieux, appliqué et courageux dans la mise en oeuvre du programme que vous mêmes aviez préconisé. Il m'a manqué surtout pour réussir le concours de ceux qui avaient le plus d'intérêt à me le donner.

Je donnais tout à l'heure un exemple de l'appui que j'ai trouvé auprès des dirigeants des réseaux. Même accueil m'a été réservé auprès des banquiers.

Je sentais combien l'incidence de certains décrets-lois était lourde pour certaines catégories de travailleurs et j'avais hâte de revenir sur certaines mesures rigoureuses édictées pour réaliser l'équilibre budgétaire mais dont je sentais toute l'impopularité. Pour cela que me fallait-il ? Pouvoir dégager par une conversion une économie de 2 milliards 1/2. J'ai demandé le concours des grandes banques en vue de préparer la conversion en donnant par des souscriptions abondantes l'aisance nécessaire à la Trésorerie. C'était en été. Il faisait très chaud, le chef d'un grand établissement m'a dit : "Nous ne pouvons rien faire en ce moment, Monsieur le Président, nous sommes en vacances". Je lui ai répondu : "Soyez persuadé que vous en passerez de plus pénibles que celles-là dans un temps prochain".

Oui.....

Oui, nous n'avons été soutenus par personne. De grands patrons ont salué les décrets-lois qui étaient l'expression d'une politique qu'ils auraient dû soutenir de toutes leurs forces, par une nouvelle réduction des salaires. Aujourd'hui les mêmes patrons, par lâcheté, donnent à leurs ouvriers au delà même de ce que ceux-ci demandent.

L'élite de ce pays n'a pas eu conscience de son devoir et c'est ce qui fait qu'il glisse maintenant à l'abîme.

Je dis cela sans amertume et c'est avec fierté que je lis des articles comme celui de l'"Humanité" de ce matin qui proclame que les communistes ont voté les pleins pouvoirs pour empêcher le retour de la clique LAVAL".

La clique LAVAL ! Ce n'est pas elle, en tous cas, qui est responsable de la situation internationale actuelle qui n'est pas sans exercer une répercussion profonde sur l'état de nos finances.

J'ai tout fait pour faciliter une entente avec l'Allemagne. Si mes efforts avaient abouti nous en serions encore au service de deux ans et combien de milliards de dépense n'auraient-ils pas été inutiles ?

Au lieu de cela on s'est mis mal avec l'Italie, avec l'Espagne de Franco, mais alors où allons-nous ? Faudra-t-il recourir au service de 4 ans, de 5 ans pour faire face à la fois sur toutes les frontières ?

La politique du Gouvernement qui entend faire de la France, le gendarme rouge de l'Europe nous conduit dans le sang... Je ne veux pas m'y associer.

M. SCHRAMECK.- M. LAVAL a placé la question sur le terrain politique. J'en profite, me plaçant à mon tour sur ce terrain, pour lui poser une question.

Vous avez dit, Monsieur LAVAL que nous devrions revenir devant les électeurs. Je ne suis pas loin de penser comme vous. Mais alors

alors si la dissolution de la Chambre était demandée au Sénat et si nous, les radicaux, nous étions disposés à la voter, est-ce que vous et vos amis vous mêlez nos suffrages aux nôtres ?

M. PIERRE LAVAL.- Non. Il serait illogique de laisser ceux qui ont mené le pays à l'âme être les syndics de leur propre faillite.

Il est trop facile de voir que si la Chambre était dissoute dans la campagne électorale qui suivrait cette dissolution, le ministère expirant détiendrait la presse, la radio, la Caisse..... Il disposerait de tous les moyens pour retrouver sa majorité. Je ne me prêterai pas à cette manœuvre.

Il faut que l'expérience aille jusqu'au bout et que le pays comprenne par la souffrance ce que peut lui donner le front populaire. Il n'a pas souffert assez encore.

Déjà cependant les petits fonctionnaires et les petits commerçants ne sont pas contents du front populaire pour lequel ils ont voté d'enthousiasme. Les paysans jusqu'ici ont été satisfait de voir se relever les cours des produits agricoles, mais leur satisfaction n'est pas allée toutefois jusqu'à la confiance absolue. Ils n'ont guère souscrit aux emprunts et cachent leur bas de laine. Demain si le franc "fout le camp" ils se tourneront contre vous et vos amis, monsieur SCHRAMECK, contre vous qui avez fait le front populaire et qui l'avez soutenu.

M. SCHRAMECK.- J'avais posé une question qui ne demandait qu'une réponse. Je m'étonne de cette attaque personnelle.

Je ne fais pas de politique, Monsieur LAVAL et je n'en faisais pas naguère quand je votais les pleins pouvoirs que vous nous demandiez.

M. PIERRE LAVAL.- Je le sais, Monsieur SCHRAMECK, et je n'oublie pas que nous avons travaillé ensemble dans un ministère dont vous étiez l'une des personnalités les plus éminentes.

M. SCHRAMECK.....

M. SCHRAMECK.- Je pourrais , en toute sincérité, vous retourner le même compliment.

M. DELTHIL.- Ce débat doit s'écouler en dehors de toutes passions partisanes. Personne n'est attaqué et nous ne sommes pas ici pour faire de la politique en général pas plus que de la politique étrangère.

Nous sommes la Commission des Finances. Restons dans nos attributions en limitant notre étude au projet qui nous est soumis.

Je n'ai pas voté le projet de pleins pouvoirs que vous aviez déposé, Monsieur Pierre Laval. Je m'en repens. REGNIER et vous avez été courageux... Mais à quoi tout cela a-t-il servi ? Peut-être hélas ! à contribuer à mettre la République par terre....

Restons dans le présent. Nous savons ce que veulent réaliser les socialistes. Nous connaissons leur doctrine et nous ne pouvons leur reprocher de vouloir la faire passer dans la réalité. J'éprouve donc quelque méfiance à accorder des pouvoirs illimités à un chef de gouvernement comme M. LEON BLUM qui reste avant tout un chef de parti, le chef du parti socialiste.

Soyons très prudents, car l'attitude de la Commission et celle du Sénat, seront infiniment délicates dans ce débat.

Nous devons tenir compte dans une certaine mesure des décisions de la Chambre, qui est issue du suffrage universel, et aussi ne pas prêter le flanc à l'accusation qu'il serait trop facile de lancer contre nous dans le pays d'avoir voulu ménager la spéculation en ne votant pas les pleins pouvoirs.

Dans ces conditions, je considère comme très sages les propositions de M. le Rapporteur Général tendant à limiter les pleins pouvoirs à la lutte contre la spéculation. Toute la question est de savoir comment pourra se faire cette limitation pour qu'elle soit efficace.

M. LE PRESIDENT.- Oui. Ce que nous devons retenir des observations.....

vations de M.M. LAVAL et DELTHIL c'est que nous devons nous montrer extrêmement précautionneux dans l'élaboration du texte. Nous ne pouvons consentir, me semble-t-il, à donner une autorisation générale mais seulement une autorisation étroitement limitée.

Entendons tout d'abord M. le Ministre des Finances auquel nous pourrons d'ailleurs demander de nous indiquer exactement quels sont les pouvoirs qu'il réclame en vue de la répression de la fraude et de la spéculation.

M. MARCEL REGNIER.- Ne pourrait-on pas demander communication au Gouvernement des notes envoyées par M.M. BAUDOIN et RIST avant leur lettre de démission ?

M. LE PRESIDENT.- Nous le pourrons d'autant mieux que nous demandons lecture de la lettre de démission et que, si je suis bien informé, celle-ci fait allusion aux notes.

M. J.L. DUMESNIL.- J'insiste pour qu'il ne soit posé au Gouvernement aucune question concernant les réformes de structure. Il faut que par notre silence nous montrions que nous écartons l'hypothèse que des réformes semblables seraient susceptibles d'être réalisées par décrets-lois.

M. LE PRESIDENT.- C'est entendu. Nous ne poserons que des questions relatives aux mesures propres à combattre la spéculation et la fraude.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'indiquerai d'ailleurs dans mon rapport, si la Commission entre dans ces vues, que nous entendons exclure des pleins pouvoirs tout ce qui est du domaine législatif.

La Séance est suspendue à 16 heures 25.

Elle est reprise à 16 heures 45.

(M. VINCENT AURIOL est introduit)

.....

COMMISSION DES FINANCES.

- - - - -

Jeudi 17 juin 1937.

- . -

La séance est ouverte à 17 h. 50, sous la présidence de M. Caillaux.

M. Vincent Auriol, ministre des finances est introduit.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Ministre, vous avez reçu la liste des questions que M. le rapporteur général veut vous poser, au nom de la commission des finances. Voulez-vous avoir l'amabilité d'y répondre?

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Je vais répondre tout de suite aux questions posées puisque la commission le désire.

Messieurs, dans une première question, vous me demandez quelles sont exactement les manifestations de la spéculation que le Gouvernement dénonce et si des enquêtes ont été faites auprès des établissements financiers pour savoir si la tension des rapports provient d'ordres massifs ou d'opérations dispersées.

Pour y répondre, je veux dire à la commission quelles a été la situation de l'or et du change depuis le mois

de mai 1935 jusqu'à ce jour.

A partir de mai 1935 il y avait eu des sorties d'or dispersées ou massives. En vérité, la crise du change est lointaine. Un peu avant le ministère Doumergue il y avait eu des départs d'or mais il ne faut pas s'en émouvoir. J'ai toujours dit que les 82 millions qui sont à la Banque de France n'appartenaient pas à des Français. C'est ce qu'on a oublié. Une grande partie appartenait à des étrangers. Sa présence est subordonnée aux troubles monétaires qui existent un peu partout dans le monde et à l'imbroglio mondial des échanges. Il est certain que l'or ressemble à certains oiseaux migrateurs. Lorsque nous avons fait la stabilisation en 1926 l'or était rentré et nous l'avions accumulé...

M. LE PRESIDENT.- Vous savez la vérité de la crise de 1926? C'est que la maison Mendelsohn, qui avait joué contre le Trésor public a cessé de jouer contre le Trésor.

M. XXXX LE MINISTRE DES FINANCES.- Il y a plusieurs Mendelsohn en Europe, qui jouent constamment sur les monnaies.

Lorsque se produisit la crise anglaise, alors que nous étions tout frais émoulus de la stabilisation, l'or a reflué chez nous. Lorsque la crise est venue chez nous, l'Angleterre ayant fait, ainsi que les Etats-Unis, la dévaluation, l'or est parti. Et il ne faut pas s'étonner que dès ce moment l'or partait quel que fût le ministre. Il était revenu à la fin de 1934. En mai 1935, brusquement, il y eut une attaque, à tel point qu'en douze jours il était sorti douze milliards d'or de la Banque de France et

que M. Flandin avait demandé les pleins pouvoirs à peu près dans des termes identiques et qu'il eût refusés et dans son discours il dénonçait l'action menée contre le franc. Personne ne me démentira. Ce sont des faits. L'or n'a cessé de partir pour des raisons diverses, malgré la politique d'économie qu'on pouvait suivre, parce que, là aussi, il y a eu une campagne disant que la dévaluation était inévitable et que l'or partait de la Banque de France. Immédiatement les moutons de Panurge se mittent de la partie et il se produisit le phénomène de dépression que vous connaissez. Je fais cet historique sans passion parce que c'est l'exacte vérité et que personne ne me démentira.

M. PIERRE LAVAL.- En 1935, j'ai demandé à M. Tannery qui était gouverneur de la Banque de France de bien vouloir me faire un état des sorties d'or et m'indiquer leurs raisons. Je le dis sans arrière-pensée et sans esprit de polémique. Les sorties d'or ont toujours correspondu avec des ~~des~~ interventions inopportunnes à la commission des finances de la Chambre.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- C'est une thèse.

M. PIERRE LAVAL.- Elle est affirmée par le gouverneur de la banque de France, à l'époque.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- C'est une thèse politique mais je crois que vous n'aviez pas lieu d'établir une corrélation entre les sorties d'or et les interventions de certain petit député à la commission des finances...

M. PIERRE LAVAL.- Ce député, c'était M. Vincent Auriol.

M. VINCENT AURIOL.- Monsieur Pierre Laval, je mets au

défi quiconque de publier de moi un discours qui ait pu porter atteinte au crédit public et dit les choses qu'on dit depuis quelque temps. Bien plus, en 1934, j'ai déposé, au nom d'un certain nombre de mes amis, une proposition de loi où figurait une série de réformes portant sur la composition du budget. Il y avait, à la fin/ de l'exposé, deux articles, l'un qui demandait une conférence internationale pour la stabilisation des monnaies et priait le Gouvernement de l'engager et un autre qui, en attendant cette conférence, invitait le Gouvernement à adapter la monnaie aux prix mondiaux. C'était clair. Le Gouvernement l'a rejetée et vous ne la trouverez pas à la distribution. Mais je vous montrerai ici un exemplaire qui a été publié. Or jamais je ne l'ai portée à la tribune malgré ma conviction profonde parce que j'estime que nous sommes solidaires en matière de crédit public.

M. LE PRESIDENT.- Veuillez continuer votre exposé, Monsieur le Ministre.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Je suis obligé de répondre aux questions posées.

M. LE PRESIDENT.- Je vous serais obligé de ne pas répondre.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Je ne peux pas vous faire cette promesse.

Quoi qu'il en soit il y a un autre phénomène. C'est que l'Europe entière a peur de la guerre et que partout il y a des fuites d'or vers les Etats-Unis. C'est du pays le plus menacé d'Europe, la France, que sort le plus grand nombre de pièces d'or ou de lingots d'or vers d'autres pays.

Ce sont des phénomènes qui se passent au-dessus des hommes. C'est moins une spéculation aigue qu'une spéculation générale, lointaine, de prévision en cas de conflits de divers ordres. Sont venus la dévaluation, l'alignement monétaire, l'accord tripartite qu'on a raillé ~~mais~~ qui peut être la base d'une stabilisation ~~générale~~ des monnaies. Je crois qu'on y arrivera par la force des choses. On y est assez prêt du côté des Etats-Unis. L'Angleterre résiste encore.

Vingt ou vingt-cinq milliards/^{d'or/} sont donc partis en 1935-1936. Est-il rentré? La dévaluation pouvait le faire rentrer. La liberté d'exportation des capitaux, le libéralisme absolu pouvait l'y faire rentrer. Quelque ironie, quelque critique qu'on nous ait adressées, nous avons dit qu'il fallait laisser libre l'exportation des capitaux et nous avons fait confiance au patriotisme des capitaux.

M. SCHRAMECK.- Vous avez eu tort.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Nous avons peut-être eu tort mais nous devions le faire.

Du 1er au 30 septembre l'encaisse-or avait passé de 54 à 50 milliards. Du 22 octobre au 9 mars la situation des changes a été constamment défavorable.

En mars 1937, trois opérations: la déclaration du 5 mars, la restriction de dépenses de 6 milliards, l'emprunt à garantie de change et l'abolition de toutes les restrictions sur le marché de l'or. Etant donné cette politique il y avait deux causes de rentrée de l'or. On pouvait le faire rentrer pour bénéficier de la dévaluation ou pour participer à l'emprunt à garantie de change. Eh bien, du 9 mars au 9 avril il n'est rentré que 5.261 millions.

Du 9 avril au 7 juin, pas de sorties. Mais le fait de n'avoir pas de sorties n'est pas suffisant car il y avait, sur les marchés étrangers, un malaise qui aurait dû ralentir l'exode des capitaux français et d'autre part des devises devaient être fournies par les touristes sur le marché des changes.

C'est à partir du 8 juin que, sans raison apparente, eurent lieu des campagnes de presse systématiques, des annonces périodiques d'une dévaluation nouvelle, d'un contrôle des changes, de conversion forcée. Le mouvement s'est précipité et les sorties quotidiennes ont pris une assez grosse importance. Commençant par 50 millions, elles étaient, des derniers jours, de 500, 600, 700 millions. D'autre part le taux des reports a accusé depuis des huit derniers jours une tension croissante. Les chiffres les plus élevés ont atteint mardi jusqu'à 30 centimes par jour, c'est-à-dire 100 % pour l'année, 3 fr. pour un mois et 6 fr. pour trois mois. Cette tension faisait apparaître des excès de fièvre speculative ainsi que le faisaient apparaître les sorties massives de capitaux.

Voilà ma réponse à la première question.

Je disais l'autre jour à l'un des membres du fonds d'égalisation des changes, à ma dernière entrevue: "Il y a 50 milliards dehors." Il me répondit: "Vous êtes bien au-dessous de la vérité." On peut dire qu'il y a 60 ou 70 milliards dehors. La question se pose alors, au moment où nous voulons réaliser méthodiquement l'équilibre budgétaire, qui n'existe pas depuis des années, ...

M. LE PRÉSIDENT.- C'est vrai.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- ... nous devons être accablés par des dettes de guerre, en face de l'après-guerre dispendieuse, par le déficit accumulé des chemins de fer, par une/ déficit des collectivités dû à la crise, au chômage et peut-être aussi au fait qu'on a cru que le travail allait reprendre dans toutes les banlieues.

Ici, je me sépare de certaines personnalités qui, évidemment peuvent avoir une autre pensée. Je crois qu'il fallait faire cela lentement, par une action continue, persévérente, faisant marcher de front le développement technique avec des plus-values et aussi des ajustements au fur et à mesure de ce développement. Mais quand on fait cet effort et qu'il y a 60 milliards dehors, qu'il me soit permis de faire ma rêve - je reconnaïs que c'est un rêve - que tous les Français qui ont exporté leurs capitaux qui embarrassent les Etats-Unis et les autres pays, ce qui contribue au désordre mondial, s'ils faisaient leur devoir la question du loyer de l'argent ne se poserait pas, le problème de la trésorerie ne se poserait pas. Et quand on invoque le 3 1/2 pour cent auquel les autres pays font des emprunts, le 4 pour cent auquel les autres pays peuvent s'approvisionner, je dois dire que ce sont les capitaux français qui font les frais de ces emprunts.

Il est un autre phénomène qu'on a lié à la trésorerie. Vous avez vu cela, Monsieur Régnier. Vous savez très bien que depuis mai ou juin 1935 les bons du Trésor qui étaient constamment, avant cette date, de 12 ou 13 milliards, sont tombés à 4 ou 5 milliards, au moment où vous avez fait l'escompte exceptionnel des banques. Il manque à l'appel 7 milliards. Les dépôts sont à peu près d'un chiffre égal à ce qu'ils étaient au moment où il y avait 12 milliards de

bons. Mon ami Paul Reynaud m'a dit, à la Chambre qu'il ne fallait pas oublier le gonflement des portefeuilles commerciaux. J'ai demandé à deux établissements la vérité. Il y a eu une augmentation du portefeuille commercial de 25 à 30 %. Le~~x~~ reste est comptabilisé en francs mais investi en dollars et en livres. Ces livres et ces dollars peuvent bien favoriser la comptabilité de M. Simon mais manquent à notre trésorerie. C'est encore un phénomène qui est dû à l'expatriation des capitaux.

Ai-je fait des enquêtes à ce sujet, m'avez-vous demandé ?

Non, parce que dans l'état de crise actuelle, toute enquête aurait été interprétée dans un sens péjoratif. Mais je me réserve de le faire. C'est une des raisons pour lesquelles nous sollicitons les pouvoirs nécessaires.

Vous me demandez enfin quelles mesures le gouvernement envisage pour refréner la spéculation. C'est peut-être après cette enquête que je le verrai. Le gouvernement a pris l'engagement, bien plus! il y a une décision de la Chambre, un vote accepté par le Gouvernement, de ne prendre de mesures de cet ordre que pendant la session parlementaire. Il est donc certain que si une décision vous paraissait défavorable aux intérêts du pays il vous serait possible d'en demander l'annulation, par un débat parlementaire puisque les Chambres ne seront pas mises en vacances pendant la période où nous prendrons les décrets-lois.

Vous m'avez demandé qui dirige actuellement le fonds d'égalisation des changes, quelles sont les raisons de la démission de MM. Rist et Beaudouin et s'il est possible

d'obtenir communication de leur lettre de démission.

J'ai observé la plus grande discréption sur la démission de MM. Rist et Beaudouin. Le Temps l'a annoncée. Je n'y suis pour rien. Je ne crois pas d'ailleurs que ces messieurs, dont je connais la loyauté, y soient pour quelque chose.

Je sais la discréption de la commission. Je crois que, pour le moment, il y a intérêt à ce que cela reste ici.

MM. Rist et Beaudouin m'avaient envoyé, il y a un mois et demi une lettre m'exposant la situation de la trésorerie en 1937 et celle de 1938 et me disant qu'il faudrait prendre des mesures pour restreindre les dépenses. Ils me disaient aussi qu'il serait sage de prendre quelques mesures augmentant les tarifs, notamment les postes, les tabacs, les chemins de fer. En ce qui concerne les mesures de restriction de dépenses, nous avions l'intention de substituer aux travaux massifs une autre méthode, peut-être moins onéreuse, mais plus efficace, qui aurait été de collaborer avec les initiatives privées, surtout pour utiliser la main-d'œuvre. Mais en ce qui concerne l'augmentation des tarifs nous pensions qu'avant d'imposer à une catégorie de la population des sacrifices, il était nécessaire d'établir un plan d'ensemble, que d'autre part que le déficit vient non seulement de l'Etat mais des communes, notre dessein a été et est encore de faire un ensemble qui pût porter un choc psychologique sur tout et qui pût aider à la trésorerie efficacement. Je ne croyais pas que ce choc pût être produit par deux milliards de recettes que représenteraient les tarifs. Mais donner aux communes la facilité de faire face à leurs charges par une fiscalité plus souple et peut-être un ordre plus grand, mais

organiser les chemins de fer en même temps qu'on augmentait les tarifs et qu'on réprimait certains gaspillages dans les réseaux, le tout ensemble me paraissait préférable à une mesure isolée. C'est ainsi que nous avons travaillé lorsque, ayant fait part à MM. Rist et Beaudouin du dépôt de mon projet, j'ai reçu leur visite.

m'a dit

M. Baudoin notamment : nous ne croyons pas qu'à ~~la~~ l'heure présente ce soit suffisant ; nous pensons qu'il aurait fallu le faire plutôt ; nous pensons que maintenant, étant donné les sorties qui se font massives, ce n'est pas suffisant.

Je leur ai répondu : qu'est ce que vous feriez ? Et l'un d'eux m'a dit : un plan plus hardi, le doublement des impôts à rendement immédiat; la conversion forcée des rentes et une dévaluation.

J'ai répondu simplement ceci : quand il y a dehors 60 milliards appartenant à certains français, je ne me sens pas le courage de faire la conversion forcée des rentes et une nouvelle/dévaluation.

Lundi, après un coup de téléphone, j'ai reçu MM. Rist et Baudoin, qu'escortait, à ma surprise d'ailleurs, le directeur du mouvement des fonds, et ils m'ont dit : vous nous avez l'autre jour loyalement parlé ; nous pensons que ce que vous faites n'est pas suffisant : nous sommes obligés de vous remettre notre démission. Et ils m'ont remis une lettre de démission. Je ne l'ai pas ici, je n'ai pas eu le temps de la prendre, mais je vais la résumer.

M. LE PRESIDENT. - Vous pourriez l'envoyer chercher par un attaché de cabinet et nous la communiquer, parce que les textes valent mieux que tous les comptes-rendus.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Elle est sous coffre, puisque j'avais pris l'engagement de ne pas la publier, mais maintenant il n'y aura plus, d'ici quelques jours, aucune difficulté. Je vais d'ailleurs vous la communiquer ce soir même. Mais vous verrez que le résumé que je vais vous en faire est exact et sincère : vous nous avez fait samedi dernier l'exposé de vos pro-

22

jets ; nous ~~w~~ vous avons dit tout de suite qu'ils nous paraissaient insuffisants ; nous ~~w~~ vous avions dit par notre lettre du 30 mars qu'il aurait fallu prendre des mesures ; à l'heure présente ces mesures seraient inopérantes ; nous estimons qu'il y a lieu de prendre des mesures dans un ensemble plus hardi qui comporte des majorations de droits à rendement immédiat et qui permette une plus ample fluctuation du mouvement des changes. — Entre parenthèses, je vous dirai que je n'avais pas le droit de le leur permettre sans ~~votre~~ leur autorisation. La loi me donnant le droit d'aller entre deux limites, je ne pouvais pas faire cela sans venir devant le Parlement. Ils ajoutent que, n'ayant pas cru devoir le faire, ils sont impuissants devant le mouvement actuel des changes et que, leur rôle étant ~~w~~ devenu inefficace, ils me remettaient leur démission.

4° Le gouvernement envisage-t-il une stabilisation ? Je vous dirai que je ne sais pas, mais qu'il se peut. Cela doit dépendre des évènements de ces jours-ci, car je dois dire à la commission que, hier déjà, il y avait eu un ralentissement dans les sorties d'or et qu'aujourd'hui la journée est calme, que les reports qui étaient passés à 3 % pour un mois sont descendus à 1.50 %, et de 6% pour trois mois à 3 %. Dans ces conditions il est prématuré de dire ce qu'on pourrait faire. Mais je dis que c'est dans l'ordre des choses possibles.

Cette stabilisation ne mettra-t-elle pas en cause l'accord tripartite ? Non, ce n'est nullement visé, et même, lorsque j'ai eu l'honneur de négocier cet accord avec le gouvernement britannique et le gouvernement des Etats-Unis, le gouvernement britannique voulait que nous stabilisions et il nous disait — il y a une lettre de Chamberlain sur ce point — nous vous demandons de fixer la ~~livre~~ livre à 100 francs. Nous avons eu tout un

III

débat et de nombreuses négociations pour ne pas accepter d'être ficelés à une tige d'or. Par conséquent il n'y a rien dans l'accord tripartite qui s'oppose à cela.

Voilà, Monsieur le Président, mes réponses.

M. LE PRESIDENT. - Voulez-vous nous faire l'exposé du projet et donner les explications que vous jugerez à propos ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - J'ai dit tout à l'heure que nous avions préparé tout un ensemble de textes et déjà au Sénat l'autre jour, en réponse à M. le rapporteur général, j'avais déclaré qu'une action soutenue nous paraissait indispensable pendant quelques années pour redresser l'équilibre financier et approvisionner la Trésorerie. Ce n'est pas en une fois qu'on peut combler un déficit budgétaire, que ce soit par les restrictions de paiement, que ce soit par l'impôt, que ce soit par la pompe aspirante ou par la pompe refoulante. Il est certain qu'on ne peut pas, sans nuire à l'économie, faire tout d'un coup un effort de cette envergure.

En second lieu, on ne peut pas en une seule fois résorber le déficit des chemins de fer. En deux ans peut-être, ^{en} un an le réduire de moitié, certainement, mais le réduire totalement, je ne le crois pas.

On ne peut pas, en une fois, sauf à la mettre en faillite, demander à la Ville de Paris de réduire son déficit budgétaire qui est de 2 milliards pour les dépenses normales, plus 1 milliard de travaux exceptionnels. Cette année, c'est 3 milliards d'avances. Le jour où, ne pouvant plus continuer, j'ai demandé autorisé la Ville de Paris, à la demande expresse et violemment exprimée du Conseil Municipal à faire un emprunt, vous savez à quelles conditions l'emprunt a été fait, car vous savez ce que

valent les obligations de la Ville de Paris. C'est trois milliards. J'ai fait connaître au Préfet de la Seine que je ne voulais plus lui faire d'avances. Il m'a répondu : alors la Ville va être enfaillite. On ne peut pas exiger tout d'un coup un redressement de 2 milliards. J'ai obtenu, vous le savez, puisque vous avez voté le texte, qu'il y ait une commission des réformes municipales, présidée par M. le président Steeg. J'estime qu'il y a une réorganisation profonde à faire dans le budget de la Ville de Paris. Nous n'y arrivons pas tout d'un coup. Ce n'est pas pour l'an prochain. Si nous demandons à la Ville de Paris de se mettre au rang des grandes ou moyennes collectivités, car elle est au 25^e rang au point de vue des centimes additionnels — elle a 490 centimes, alors que les grandes villes en ont 600 ou 700 — on ne peut pas exiger tout cela en une fois. Par conséquent, l'an prochain, il y aura encore une charge de ce côté-là.

Enfin il y a la défense nationale. Cette année j'ai eu 3 milliards de plus au budget ordinaire que l'année dernière, 5 milliards de plus au budget extraordinaire que l'année dernière. ~~Mme~~ L'autre jour j'ai assisté comme témoin surtout à la réunion où vous entendiez le ministre de l'air. Je sais quelle est votre préoccupation que la défense nationale ne manque d'aucun crédit. Mais lorsqu'on fait des machines modernes d'artillerie, il faut les hommes de maistrance, il faut l'entretien. Lorsqu'on fait un programme de 1.000 avions, l'an prochain de 1.800 avions, il faut des pilotes nouveaux. L'année dernière déjà, malgré des scènes vives que j'ai eues avec le ministre de la guerre sur ce point, c'est 3 milliards de plus au budget ordinaire. Et il annonce encore des dépenses nouvelles. Au budget extraordinaire aussi. Etant donné que tout de même nous avons des amitiés po-

politiques et qu'on ne peut pas tout faire à la fois — sur ce point M. Fabry avait raison l'autre jour, on ne peut pas/être aussi fort que l'Allemagne et l'Italie réunies, — 9 milliards par an au budget ordinaire doivent suffire. Qu'on fasse un programme de deux ou trois ans et qu'on sache où l'on va.

Pour les réformes communales et départementales, pour les collectivités, il faut compter un an ou deux ans.

Il faut de même un programme en ce qui concerne les chemins de fer, un programme en ce qui concerne l'Etat.

Je crois que c'est par un effort méthodique qu'on peut résoudre une situation qui contient l'héritage de nombreuses années.

Pour l'Etat je vous ai dit les propositions que j'avais suggérées. Il y a trois principes.

D'abord l'Etat est industriel. Je crois qu'il doit observer les règles de la gestion industrielle et que si tout le monde se préoccupe d'ajuster les traitements ou le prix du matériel aux indices qui jamais n'avaient été autant consultés que depuis quelques années, l'Etat doit, s'il ne veut pas être mauvais industriel, ajuster aussi le prix de ses produits. On avait mis dans le budget extraordinaire, moi aussi d'ailleurs, 1 milliard ou 700 millions pour l'automatique rural, pour les constructions d'hôtels des postes, etc. J'ai dit : non, vous allez les introduire au budget ordinaire, mais vous allez ajuster vos tarifs sans dépasser l'indice des prix. De même pour les tabacs et pour les chemins de fer.

M. LE PRESIDENT. - Et tout cela, permettez-moi de vous interrompre, vous pouvez le faire par décret ou par la loi, sans avoir besoin d'une autorisation.

M. LE MINISTRE. - Pas pour les postes.

M. LE PRESIDENT. - Demandez-nous la.

M. LE MINISTRE. - Je n'ai pas fini.

M. LE PRESIDENT. - Première occasion de recettes que je mets hors de cause parce que vous pouvez, ou les réaliser par un décret, en particulier pour les tabacs, ou par des lois qui qui seront votées instantanément.

M. LE MINISTRE. - Non, parce que, en ce qui concerne les chemins de fer, il faut une loi et en même temps il faut une réorganisation , car l'opinion publique ne comprendrait pas qu'on augmente les tarifs et qu'on laisse les ~~transports~~ transports dans l'anarchie et le gaspillage où ils se trouvent.

J'arrive aux autres ajustements, car je ne veux pas me contenter de cela. Je considère que pour faire accepter certaines choses, il faut que ce soit dans un ensemble qui exige des sacrifices de tous et dans un ordre proportionnel, et même progressif, aux facultés de tous.

Nous avons des ajustements des droits spécifiques. Je n'ai pas besoin de la loi pour les droits ad valorem. Ils suivent la matière imposable, ce sont les seuls qui suivent la hausse des prix et ils ne constituent qu'un tiers de la fiscalité. Mais il y a les droits spécifiques qui, eux, ne suivent pas la hausse des prix, mais qui ne suivent que le développement du volume des affaires. Là ~~aussi~~ il faut un ajustement des droits spécifiques aux valeurs nouvelles et aux circonstances économiques. Mais il faut une loi.

Pour les droits de timbre, d'enregistrement et autres,

j'estime que là aussi, si on veut frapper l'opinion et obtenir l'effet nécessaire, il faut aller vite. Je ne cache rien. J'en ai donné une analyse dans l'exposé des ~~nos~~ motifs et à la Chambre en détail, ce qui m'a valu d'ailleurs des critiques, mais je ne veux rien cacher non plus à la commission. Nous avons des droits spécifiques, mais il y a une série de textes que l'habileté des contentieux administratifs a tournés constamment. Car on a beau faire des lois, il y a, je ne dis pas les avocats ...

M. LE PRESIDENT. - Il y a là déjà des résistances des contribuables.

M. LE MINISTRE. - Il y a les contentieux et ils ont trouvé immédiatement la malice nécessaire. A l'heure présente, vous n'avez pas d'effets de commerce qui paient le timbre proportionnel que le législateur a fixé. On se contente d'une quittance. Pour les comptes courants commerciaux et les comptes de dépôts, il y avait dans la loi deux tarifs. Actuellement les comptes commerciaux sont assimilés aux comptes de dépôts avec la complicité des banques. Vous avez par exemple un litige, et cela se produit dans les conflits d'assurances. Il y a le timbre proportionnel ^{en} matière d'obligation, mais on a immédiatement paré le coup et depuis un certain nombre d'années on délivre quittance sur l'accord reçu et on paie le droit fixe. Nous bouchons toutes ces fissures, dont nous nous sommes aperçus.

Il y a en ce moment un fait nouveau. Je ne veux pas le dissimuler à la commission. C'est une affaire importante.

M. LE PRESIDENT. - Ne dissimulez rien, cela vaut mieux.

M. LE MINISTRE. - C'est que de plus en plus, d'ailleurs sous l'effet de la législation de l'impôt sur le revenu et non pas seulement chez nous mais partout, l'entreprise privée se transforme en société anonyme. Mais il y a encore de grandes, moyennes et petites entreprises privées. L'entrepreneur privé paie, lui, parce que l'entreprise et lui sont représentés par la même personne, l'impôt proportionnel sur le revenu et l'impôt progressif sur le revenu, et où cela compte dans son prix de revient. L'entreprise anonyme paie l'impôt cédulaire sur le revenu, mais ne paie pas ~~l'impôt~~ l'impôt progressif et cela ne compte pas dans son prix de revient. Cela fait une différence dans le prix de revient.

Il y a les sociétés qui traitent directement avec l'Etat. Ce sont celles du secteur abrité, pour reprendre l'expression de M. Dessirier. Elles n'ont pas besoin d'une grande audace dans l'initiative privée puisqu'elles ont les commandes. On a frappé les marchés, mais elles récupèrent l'impôt dans l'adjudication, car je dois dire que c'est une illusion, pour ne pas dire une naïveté, quand on frappe les marchés de guerre, de ne pas croire qu'immédiatement on fera entrer l'impôt dans le prix de l'adjudication. Il y a aussi les maisons qui fabriquent pour ces sociétés. Je n'ai pas voulu présenter la taxe Chamberlain. Elle a eu des destinées si malheureuses de l'autre côté de la Manche que je n'ai pas voulu courir ce risque ici. J'ai dit simplement ceci : nous appliquerons la progressivité de l'impôt au-delà du bénéfice que nous croyons normal. Cela me paraît nécessaire et juste. On ne peut pas le faire par une loi. Car vous savez qu'en ces moments de fièvre, qui ne sont pas seulement en certains milieux mais partout, on ne peut pas, quand on fait un débat de cet ordre, arrêter tous les mouvements

que vous connaissez.

Nous avons une autre série de mesures, celles qui concernent les chèques sans provision.

En ce qui concerne le crédit public, quelle indulgence des tribunaux pour toutes les fraudes ! J'ai déposé des plaintes pour dissimulation d'avoirs à l'étranger. Le fait était bien reconnu. Condamnation : 16 francs d'amende ~~et~~ avec sursis.

M. LE PRESIDENT. - Ce n'est pas beaucoup.

M. LE MINISTRE. - J'ai fait appel. Et combien y a-t-il de non-lieu ! Même indulgence en ce qui concerne les chèques sans provision.

D'autre part, en ce qui concerne les rentes, j'arrive à une autre série de mesures. Vous voyez qu'ici ce n'est pas un projet fiscal. Sur ce point je dois m'expliquer, car je crois qu'il y avait des malentendus.

Les sociétés d'assurances doivent investir une partie de leurs réserves mathématiques en immeubles et une autre partie en valeurs d'Etat ou ~~et~~ obligations garanties par l'Etat. Je demande que les réserves mathématiques soient investies ~~à~~ jusqu'à 25% en valeurs d'Etat. Je fixe un chiffre. Je dois dire que je n'ai pas de résistance de ce côté. On demande simplement que le titre soit coté et qu'il y ait une sorte d'amortissement nouveau, parce que le mode de calcul d'amortissement était défectueux. Je n'y vois pas d'inconvénient.

En ce qui concerne les sociétés anonymes, pour leurs réserves légales, je ne sais pas si on m'a bien enseigné le droit, mais j'ai appris que la réserve légale était une sorte de cautionnement de l'actionnaire, une garantie de l'actionnaire. Or, actuellement elles sont toutes immobilisées ou mobilisées. Nous demandons que les réserves légales soient constituées en valeurs ~~de~~

d'Etat nominatives. Je ne dis pas qu'il faille le faire faire tout de suite. Je dis qu'il faudrait un certain délai, je dis même que pendant ce délai il est nécessaire de les aider dans leur ~~trésor~~ trésorerie par des avances larges sur titres. Mais je crois qu'il est absolument nécessaire de le faire. Au moins, quand il y aura des faillites, les actionnaires auront quelque chose. Mais tout cela peut avoir un effet sur le marché des rentes.

Il y aensuite la question de la réglementation de l'emploi des traites. Nous demandons l'acceptation obligatoire des traites.

Et enfin il y a la question bancaire. Il y a eu de grands débats au Sénat sur les bilans et sur un type unique de bilan. D'autre part il y a en Angleterre, en Belgique et dans les grands pays une pratique heureuse qui consiste en ce que les diverses banques communiquent mensuellement à la banque nationale des renseignements sur leurs investissements. C'est une question de surveillance du crédit et je crois que cela est également nécessaire.

Voilà les grandes lignes du projet. Toutes ces mesures produiraient dans l'année 4.700 millions. C'est l'évaluation de mes services.

Evidemment une compensation est nécessaire, car j'ai dit tout de suite qu'il fallait demander un effort à tous. J'avais déposé ce projet lorsque se sont produits les évènements que vous savez et que j'ai indiqués tout à l'heure. Je considère qu'il faut tout faire à la fois : nous défendre et construire. Voilà ce que j'avais à dire à la commission.

M. LE PRESIDENT. - Quelqu'un a-t-il des questions à poser ?

32
M. PROVOST-DUMARCHAIS. - Je voudrais savoir dans quelle proportion ont été remboursés les bons de M. Germain Martin.

M. LE MINISTRE. - Cinq milliards. Vers le 25 mai il y avait à peu près 7 à 800 millions. J'ai dit au Sénat la campagne qu'on avait menée. Je regrette de n'avoir pas apporté une lettre d'un établissement de crédit à ses clients. Elle est à peu près ainsi conçue : nous avons le devoir de vous informer que les bons de 1934 remboursables en octobre doivent être déposés avant le 5 juin ; nous vous demandons de nous charger de cette réalisation, car vous y gagnerez un certain bénéfice. Je vous dirai que des démarcheurs sont allés partout pour faire cette campagne. Quand on me dit que c'est une question d'atmosphère générale, je dis : non, et voilà la réponse. Personne ne pourrait résister à cela. Il n'est pas possible à un pays de tolérer cela. On avait pris soins de faire baisser les titres huit jours avant cette campagne pour que le bénéfice apparaisse plus certain.

M. MILAN. - Il faut les poursuivre.

M. LE MINISTRE. - Je ne peux pas. Posez la question à M. le bâtonnier Fourcade.

M. FOURCADE. - C'est moi qui allais vous la poser. Nous avons voté il y a quelques mois une loi sur la spéculation

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Je pose la question à M. Fourcade.

M. FOURCADE.- C'est moi qui vous la pose. Nous avons voté, il y a quelques mois, une loi sur la spéculation et sur tout ce qui pouvait porter atteinte au crédit de l'Etat. Une question écrite a été posée il n'y a pas longtemps pour savoir quelle application avait été faite de cette loi, puisqu'en somme les manœuvres durent depuis si longtemps. Si je suis bien renseigné la réponse a été purement négative. On ne connaît, dans l'histoire de ces poursuites que celles qui viennent d'être intentées contre la liberté.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Oui,

M. FOURCADE.- Il y a eu une poursuite contre celui qui avait annoncé que la dévaluation aurait lieu. C'est la seule qu'on connaisse.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Il y a 80 ou 90 poursuites. Je vais me renseigner. C'est que je ne suis pas toujours loyalement servi.

M. FOURCADE.- La première question posée par M. le rapporteur général et qui était extrêmement précise ne me paraît pas avoir reçu une réponse aussi précise. Le thème de la réponse était rassurant car M. le Ministre des finances a bien voulu nous expliquer toutes les causes naturelles de la fuite de l'or. Il nous en a expliqué tant qu'il était naturel que nous soyons rassurés sur ce qu'il pouvait y avoir de manœuvres spéculatives dans ce genre d'opérations. Je demande à M. le ministre de nous dire

quel événements, entre le jour où vous avez annoncé les projets et celui où vous ~~avez~~ y avez renoncé, ont déterminé cette évolution.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Je vous les ai dites.

M. ~~XXXXXX~~ FOURCADE.- Je ne les ai pas comprises.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- J'ai dit que depuis le 8 juin il y a eu des sorties massives de capitaux dépassant deux milliards.

M. FOURCADE.- C'est ce qui fait l'objet de ma question. C'est après le 8 juin et même notamment après que vous avez établi vos projets et, en 24 heures, vous y avez renoncé. Par suite de quels événements?

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Parce que je croyais que les premiers jours, c'était un de ces phénomènes normaux qu'on annonce quelquefois en invoquant la balance commerciale, tandis que dans les trois derniers jours les sorties étaient en moyenne de 600 à 700 millions.

M. MILAN.- J'ai entendu tout à l'heure qu'il était dans l'intention du gouvernement de prendre par décret une décision obligeant les sociétés à remployer 25 % de leurs réserves en valeurs d'Etat. Parlez-vous des réserves déjà faites?

Il est possible que toutes ces réserves aient été remployées et que ces sociétés n'aient pas la trésorerie voulue.

S'agit-il au contraire des réserves à venir?

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Je connais bien cette question puisque nous en avons parlé avec M. Herman, représentant des assurances. Il a été dit, dans le règlement que nous préparions, que tant que les réserves n'auront pas atteint 25 % les placements seront constitués en valeurs d'Etat, ceci afin de ne pas leur faire réaliser leur portefeuille, ce qui provoquerait des désordres sur le marché. Comme elles placent un milliard 1/2 par an, elles placeront leurs réserves à partir de cette année.

M. MILAN.- Leurs réserves passées ne seront pas touchées.

M. MORIZET.- M. le ministre a indiqué, au nombre des causes de gêne pour sa trésorerie, le fait qu'il était obligé de donner à Paris et au département de la Seine trois milliards d'avances.

M; le ministre a dit qu'une commission a été nommée pour étudier les réformes possibles. Elle est présidée par notre collègue M. Steeg et en fait c'est moi qui l'ai présidée la plupart du temps. Elle va avoir terminé ses travaux mais elle ne lui apportera pas un sou d'économies. Elle présentera des demandes d'impositions nouvelles. Dans l'état de choses actuel il n'y a pas d'économies à attendre de la Ville de Paris. C'est comme dans les chemins de fer. Il faut, comme dans les chemins de fer, faire des réformes dans la Ville de Paris. La question est celle-ci. Etant donné qu'il est indispensable, si l'on veut remédier au déficit de la Ville de Paris et soulager la trésorerie de l'Etat, d'opérer dans l'organisation administrative même des réformes de structure, allez-vous, dans les pouvoirs que vous allez demander, faire figurer la réforme de l'organisation de la Ville de Paris. Si vous ne faites pas cela

il est vain d'attendre une économie quelconque.

M. SCHRAMECK.- Pas pour l'Etat.

M. DELTHIL.- Je ne vois pas l'utilité des questions que nous posons. Vous ne pouvez pas en rendre responsable M. le ministre des finances puisque c'est délibéré en conseil des ministres.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Ce n'est pas mon opinion que j'exprime mais celle du Gouvernement.

M. MARCEL REGNIER.- S'il y a des réserves importantes à l'étranger, je ne crois pas qu'il y en ait 60 milliards. Mais il y a à l'étranger des gens qui ont des placements, qui paient leurs impôts et il y a ceux qui dissimulent ~~des~~ ces placements. Il ne faudrait pas que les deux catégories soient traitées de la même manière.. Ceuix qui déclarent leurs avoirs seraient frappés de mesures coercitives. Il faut que vous preniez des précautions contre ceux qui dissimulent leurs revenus. Je serai avec vous pour les punir aussi sévèrement que possible.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- La triste vérité c'est que le nombre de déclarations d'avoirs à l'étranger est infime.

UN COMMISSAIRE.- Raison de plus pour ne pas accabler ceux qui les font.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Tout de suite après le vote de la loi j'ai fait faire des recherches qui ont porté sur 7.000 dossiers. Beaucoup d'entre eux ne pouvaient

pas tomber sous le coup de la loi parce que j'avais demandé une extension qui n'a pas été retenue. et d'autre part parce que, abolissant certaines restrictions, je ne pouvais pas faire une politique incohérente et appliquer la loi alors qu'il y avait liberté de l'or.

Savez-vous ce que j'ai fait? Le jour où nous avons fait l'emprunt-or de janvier, pour lequel nous acceptions les devises étrangères et les lingots d'or, j'ai demandé aux services d'envoyer à chacun des titulaires de dossiers d'avoirs non déclarés, une circulaire leur montrant les avantages de la souscription nouvelle. Très peu ont répondu.

Pour répondre à M. Morizet, je dois dire que la question m'échappe car elle ne figure pas dans mes décrets. Mais elle pourrait être utilement posée à M. le président du Conseil. Peut-être pourrions-nous le faire par une loi.

M. PIERRE LAVAL.- Quel est le déficit des chemins de fer?

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- D'après les réseaux il est de 5.500 millions. Il est de 7 milliards d'après ceux des travaux publics.

M. PIERRE LAVAL.- Cependant j'avais entendu M. le ministre dire qu'en deux ans il résorberait le déficit.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- En deux ou trois ans. Il y a six ans qu'on ne l'a pas fait.

M. LE PRESIDENT.- Personne ne désire poser d'autre question?... Nous vous remercions, Monsieur le Ministre.

(M.le Ministre des Finances se retire)

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.....

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- L'exposé de M. le Ministre ne nous donne aucune vue d'ensemble sur l'objectif du Gouvernement.

Les mesures qu'il nous a indiquées pourraient être votées très rapidement par le Parlement. Il y a donc disproportion entre le projet et son objet apparent.

Par ailleurs, aucune précision ne nous a été donnée sur les motifs réels de la démission de M.M. RIST et BAUDOIN. Dès lors, comment pourrions nous consentir à accorder des pleins pouvoirs dans de pareilles conditions ?

Plus que jamais, je suis partisan de limiter les pleins pouvoirs aux mesures que le Gouvernement considère comme indispensables pour refréner certaines manœuvres spéculatives. Je me mettrai en contact, si vous le voulez bien, avec M. le Ministre des Finances pour chercher un texte que je vous soumettrai demain.

M. LE PRESIDENT.- Peut-être pourrait-on dans ce texte conférer également au Gouvernement le pouvoir de relever certaines taxes, dans des conditions analogues à celles applicables en matière de tabac, par exemple.....

M. DELTHIL.- Pourquoi prendre nous même une semblable responsabilité ?

M. MAHIEU.- Limitations notre texte à la spéculation.

M. SCHRAMECK.- Comment ferez vous cette limitation ?

M. MARCEL REGNIER.- J'appuie les propositions de M. le Rapporteur Général. Le Gouvernement nous a dit qu'il ne s'est décidé à demander les pleins pouvoirs que pour se défendre contre des manœuvres spéculatives. Donnons lui les moyens de combattre la spéculation dont il se plaint et il n'aura plus aucune raison pour réclamer les pleins pouvoirs.

M. FOURCADE.- Je suis convaincu moi aussi que nous ne devons pas aller au delà de ce que propose M. le Rapporteur Général
Mais...

Mais prenons bien garde en rédigeant le texte qui déterminera l'étendue des pouvoirs contre la spéculation d'être suffisamment précis pour ne pas ouvrir la porte à tous les abus.

C'est ainsi, par exemple qu'une formule vague comme celle de la Chambre permet la réquisition de tous les avoirs en titres ou devises étrangères détenus en France et à l'étranger.

En outre, nous devons préciser expressément que le Gouvernement ne pourra pas établir des peines correctionnelles ou criminelles par décret.

M. SCHRAMECK.- C'est là pourtant ce que M. LAVAL a fait.

M. PIERRE LAVAL.- Ce n'est pas ce que j'ai fait de mieux.

M. LE RAPPORTEUR GENEFAL va nous saisir d'un texte. Comment va-t-il établir la limitation qu'il nous propose ?

M. LE RAPPORTEUR.- Je m'efforcerai d'énumérer tout ce qu'il n'est pas permis au Gouvernement de faire.

M. PIERRE LAVAL.- Je crois qu'il serait plus sage et plus prudent d'énumérer ce qu'il peut faire.

Faisons confiance à M. le Rapporteur Général pour cette tâche ingrate, ne nous faisons d'ailleurs aucune illusion sur l'efficacité des mesures que le Gouvernement envisage contre la spéculation. On souffre beaucoup plus du manque de confiance que de manœuvres concertées de spéculateurs et ce n'est pas la menace de réquisition des avoirs en devises étrangères&&&

M. LE PRESIDENT. menace qui est réelle car si je suis bien informé un décret est préparé au ministère des finances en vue de cette réquisition.

M. PIERRE LAVAL.- Ce n'est pas cette menace, dis-je qui ramènera la confiance.

Je m'excuse de n'avoir pu m'empêcher tout à l'heure d'adresser au Ministre quelques critiques qui ont paru introduire la politique dans le débat. Mais il est véritablement scandaleux d'entendre.....

d'entendre un ministre dire devant la Commission des finances qu'il est possible en deux années de résorber le déficit des chemins de fer qui oscille entre 5 et 7 milliards (suivant que l'on prend les chiffres du ministère des Travaux publics ou ceux des réseaux).

Que compte faire le Gouvernement ? Des économies ? J'en avais fait : il les a supprimées; va-t-il revenir à nos prélèvements ?

Il veut sans doute relever les tarifs. Mais ce n'est pas par une majoration des tarifs seule que l'on peut obtenir 5 à 7 milliards.

En vérité les dégâts sont tels, le dommage causé à nos finances par une année d'expérience socialiste est si grave que les remèdes envisagés par le Gouvernement m'apparaissent comme devant être à peu près aussi efficaces qu'un cautère sur une jambe de bois.

Je suis tellement convaincu de cela que si je faisais de la politique je conseillerais à la Commission d'accorder au gouvernement les pleins pouvoirs qu'il demande. Cela serait le plus mauvais service qu'on puisse lui rendre.

M. LE PRESIDENT.- Ne faites pas la politique du pire. C'est une politique que la Commission des Finances n'a jamais voulu faire

M. PIERRE LAVAL.- Je le sais, Monsieur le Président, c'est pourquoi j'ai parlé au conditionnel et c'est pourquoi aussi je conseille à M. le Rapporteur Général, de rédiger un texte contenant une énumération de tous les actes qu'il pourra faire par décret-loi

M. ANDRE LEBERT.- Peut-on savoir ce qu'il reste des 10 milliards des fonds d'égalisation des changes ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Le Gouvernement^{s'est} toujours refusé à nous donner un renseignement sur ce point.

M. ANDRE LEBERT.- Sur quels crédits sont payés les travaux de l'Exposition ?

M. LE PRESIDENT.....

M. LE PRESIDENT.- Sur le fonds spécial au titre des grands travaux. Le déficit s'élèvera à 1 milliard 200 millions qui seront payés sur ressources d'emprunt.

M. HENRI ROY.- Je crois que notre discussion s'égare un peu.

On parle de préparer un texte limitant les pleins pouvoirs à la lutte contre la spéculation. Prenons garde, à ce propos, d'assumer une responsabilité grave.

Le Gouvernement a justifié sa demande de pleins pouvoirs par la nécessité dans laquelle il se trouverait de "juguler la spéulation".

"Quelle spéculation" lui avons nous demandé ? Quelles sont ces manoeuvres spéculatives qui ont amené l'abandon des projets de M. VINCENT AURIOL pour leur substituer une demande d'octroi de pleins pouvoirs ?

Nous avons posé la question : on ne nous a pas répondu et à la vérité, on ne pouvait pas nous répondre car nous savons bien que la situation est beaucoup moins due à des manoeuvres spéculatives qu'au manque de confiance.

Toute la question est là . Le Gouvernement qui assiste impuissant à l'échec de sa politique cherche à tromper l'opinion. Le slogan de la spéculation va-t-il remplacer celui des 200 familles ?

Prenons garde en nous engageant dans la voie où M. le Rapporteur Général nous proposait tout à l'heure d'entrer et en préparant nous mêmes un texte visant la spéculation de prendre à notre compte l'accusation du Gouvernement contre cette même spéculation que nous savons n'être qu'un spectre vain.

Puisque c'est le Gouvernement qui se plaint de la spéculation, qu'il nous saisisse lui-même d'un texte visant à la réprimer.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Tout ce que je demande à la Commission c'est de déclarer qu'elle est prête à voter des textes réprimant.....

réprimant la spéculation et la fraude.

M. ROY.- Nous sommes d'accord à condition que ces textes nous soient présentés par le Gouvernement.

M. LE PRESIDENT.- La proposition de M. ROY me paraît infinitéimement sage. Nous pouvons demander au Gouvernement si, s'étant plaint de manœuvres spéculatives il a un texte à nous présenter pour les réprimer en lui faisant remarquer que tous les relèvements de taxes dont il a parlé peuvent être votés en quelques heures sans recourir à la procédure exceptionnelle des décrets-lois (Assentiment)

M. LE RAPPORTEUR GENERAL va se mettre dès ce soir en rapport avec M. le Ministre des Finances.

Nous nous réunirons de nouveau demain pour délibérer sur les nouvelles propositions du Gouvernement. Avant de se séparer, la Commission approuve le texte du communiqué officiel qui sera donné à la presse, texte qui est ainsi conçu :

"La Commission sénatoriale des Finances s'est réunie sous la présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

"Elle a examiné le projet sur les pleins pouvoirs. Après avoir entendu longuement le Ministre des Finances, elle a décidé, avant toute autre chose, de lui demander un texte contre les abus de la spéculation et contre la fraude.

Elle poursuivra ses travaux demain.

La Séance est levée à 18 heures 20.

Le PRESIDENT de la COMMISSION :

--*-*-*-*-*-*-*-*

COMMISSION DES FINANCES

Séance du 18 Juin 1937.

La Séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

PRESENTS : M.M. JOSEPH CAILLAUX. ABEL GARDEY. MAHIEU. FARJON.
TOURNAN. DUMESNIL. TAURINES. LEBERT. DELTHIL.
REGNIER. MILAN. SCHRAMECK. PIERRE ROBERT.
LEON PERRIER. MORIZET. CUMINAL. LINYER. VALADIER.
CHAUVEAU. BOUCADE. BRARD. DENTU. CHAMPETIER DE RIBES.
MOUNIE. LACIEN. LAVAL.

--*-*-*-*

REDRESSEMENT FINANCIER (Suite)

M. LE PRESIDENT..- L'ordre du jour appelle la suite de l'examen du projet de loi tendant à accorder au Gouvernement les pouvoirs nécessaires pour assurer le redressement financier.

La parole est à M. le Rapporteur Général pour nous faire connaître les résultats de son entrevue avec M. le Ministre des Finances.

M. ABEL GARDEY, Rapporteur Général.- J'ai porté à la connaissance de M. le Ministre des Finances le désir exprimé par la Commission de voter un texte permettant au Gouvernement de réprimer la spéculation et la fraude dont il se plaint. M. le Ministre m'a répondu par une lettre dans laquelle il tient à rappeler qu'il s'agit, non seulement d'empêcher la fraude en matière fiscale, mais encore et surtout d'interdire l'émigration des capitaux français qui, dit-il, trahissent le devoir national. Il y a lieu, selon moi, de rapprocher.....

rapprocher les termes de cette lettre des déclarations que nous avons faites hier le Ministre . Il n'a pas, au cours de ces déclarations, apporté la preuve d'une offensive concertée de la spéculation contre notre monnaie et il a paru vouloir n'user des pouvoirs qu'il demande que pour édicter des mesures fiscales qui pourraient parfaitement faire l'objet de dispositions législatives délibérées par les changes, et pour procéder à une réorganisation des chemins de fer.

Si l'on s'en tient à de telles déclarations, le projet de pleins pouvoirs ne s'explique pas; mais le texte de la lettre éclaire les intentions du Gouvernement.

Ce qui préoccupe celui-ci au premier chef, c'est l'exportation des capitaux et les explications qu'on nous donne à cet égard font apparaître tout le danger qu'il y aurait à accorder au Gouvernement une délégation générale.

En bonne logique, le rejet pur et simple du projet s'imposerait, mais nous ne pouvons faire abstraction de l'aspect politique de la question. Je considère donc que la sagesse et la prudence commandent de chercher un terrain d'entente avec l'autre Assemblée.

La spéculation et la fraude semblent avoir servi de prétexte au Gouvernement. Il m'apparaît donc que nous devons lui accorder les pouvoirs qu'il demande pour combattre la spéculation et la fraude.

Voici, dans ces conditions, le texte que je vous propose de substituer à celui qu'a voté la Chambre.

ARTICLE UNIQUE

Le Gouvernement est autorisé, pendant la durée de la session ordinaire de 1937 et au plus tard jusqu'au 31 Juillet 1937, à prendre par décrets délibérés en Conseil des Ministres les mesures ayant directement et exclusivement pour objet de prévenir et de réprimer les manœuvres spéculatives susceptibles de porter atteinte.....

teinte à l'épargne, à la monnaie et au crédit public.

Sont expressément exclues de cette autorisation :

1^e - Toutes mesures tendant à établir le contrôle des changes et notamment :

- à établir des tarifications ou prohibitions douanières s'appliquant à l'or, aux monnaies, billets de banque et valeurs mobilières;

- à interdire, à limiter, à contrôler ou à suspendre les règlements en francs, en devises ou en or, et, d'une façon générale, tous transferts de capitaux ou valeurs mobilières françaises ou étrangères effectués à quelque titre que ce soit entre la France et les pays étrangers, réserve étant faite du fonctionnement des Chambres de compensation existantes;

- à interdire, à limiter, à contrôler ou à suspendre le commerce et la libre cotation sur le territoire français des devises étrangères, ainsi que la libre disposition par les personnes morales ou physiques de valeurs mobilières étrangères ou de valeurs françaises qu'elles soient ou non à garantie ou à option de change.

2^e - Toutes mesures modifiant la parité du franc, telle qu'elle est déterminée par la loi monétaire du 1^e Octobre 1936.

3^e - Toutes mesures ayant pour effet de mettre à la charge de l'Etat, des collectivités ou établissements publics, des dépenses nouvelles; de créer des emplois, des services publics ou des offices; d'engager l'Etat ou un établissement public, par nationalisation, participation ou garantie dans des cas non prévus par la législation existante.

4^e - Toutes mesures constituant un emprunt forcé, une consolidation forcée ou une conversion forcée de la dette publique ou des dettes privées.

5^e - Toutes mesures ayant pour objet de modifier les lois et conventions régissant les rapports entre l'Etat et la Banque de France.

Les décrets pris en application de la présente loi seront dans les trois jours publiés au Journal Officiel et soumis à la ratification des Chambres. Ils cesseront d'avoir force exécutoire dans le délai de deux mois à compter de leur publication si la décision de ratification n'est pas intervenue avant cette date.

C'est ainsi que, reproduisant le texte de l'amendement au projet de loi douanier voté par la Chambre sur la proposition de M. LAVAL, il prohibe de façon expresse toute mesure ayant pour conséquence le contrôle des changes. Par ailleurs, il interdit de procéder.....

céder à une conversion forcée ou de décider la nationalisation d'entreprises concédées.

Enfin, il prévoit que les décrets pris en vertu de cette loi seront frappés de caducité si, dans les deux mois de leur publication, ils n'ont pas été ratifiés par les Chambres,

M. REGNIER.- Ce texte me paraît des plus raisonnables.

M. HENRI ROY.- Ne pourrait-on dire que la ratification devra avoir lieu avant le 31 juillet ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Cela semble difficile puisqu'on accorde au Gouvernement le pouvoir de prendre des décrets jusqu'au 31 Juillet.

M. HENRI ROY...- Ce délai me paraît un peu bien long.

M. VALADIER.- Songez que nous sommes déjà au 20 juin.

M. HENRI ROY.- Le Gouvernement, pour justifier sa demande de pleins pouvoirs, invoque l'urgence des mesures à prendre. Une telle raison s'accorde mal d'un délai de 40 jours.

M. LEON PERRIER.- Certaines mesures doivent être prises sur le champ, d'autres peuvent nécessiter des études et des mises au point qui peuvent demander un certain temps. N'enfermons donc pas le Gouvernement dans des limites trop étroites. Par ailleurs, lorsque les décrets seront soumis aux Assemblées, il faudra un certain temps à celles-ci et à leurs commissions pour les examiner. Faute d'un délai raisonnable, on risquerait de voir certains décrets devenir caducs parce qu'une commission n'aurait pas mis assez diligence à son examen.

Le délai de deux mois, à partir du 31 juillet me paraîtrait raisonnable.

M. LE PRESIDENT.- Il est peut-être un peu long cependant.

M. HENRI ROY.- Au fond, cela n'a aucune importance, s'agissant d'un texte que le Gouvernement n'accordera certainement pas.

M. LE PRESIDENT....

M. LE PRESIDENT.- Je vais consulter la Commission sur ce point.

- Par 19^e voix, contre 7, le délai d'un mois est substitué à celui de deux mois figurant dans le texte de M. le Rapporteur Général.

M. CHAMPETIER DE RIBES.- Deux choses m'inquiètent dans les projets qu'on prête au Gouvernement, ce sont la réquisition des valeurs mobilières et la stabilisation. Ces deux éventualités sont-elles prévues dans le texte de M. le Rapporteur Général?

M. LE PRESIDENT.- La loi monétaire du 1^e octobre 1936 permet au Gouvernement de stabiliser le franc entre les limites fixées par la loi.

M. HENRI ROY.- Mais elle ne lui donne pas la liberté de disposer des sommes que laissera apparaître la réévaluation du stock d'or de la Banque de France.

M. MILAN.- Les sommes ainsi rendues disponibles doivent être consacrées à l'amortissement; mais rien n'empêchera le Gouvernement, après avoir remboursé, à due concurrence, le montant des avances que la Banque lui a consenties, de se faire accorder, de nouvelles avances pour un montant égal.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- On ne peut pas, à l'occasion d'un projet de pleins pouvoirs, enlever au Gouvernement des pouvoirs qu'une loi antérieure lui a conférés.

M. LE PRESIDENT.- Eh tout cas, il n'a pas le pouvoir de réquisitionner les valeurs étrangères et il importe de ne pas le lui donner, car je sais qu'un décret ordonnant cette résquisition est prêt.

M. LANCIEN.- Rien, par ailleurs, dans votre texte, n'interdit au Gouvernement de créer de nouveaux impôts, par décrets.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL...

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Ce texte vise uniquement à donner au Gouvernement les armes qu'il réclame pour combattre la spéculation. Je le préciserai dans mon rapport.

M. FOURCADE.- Le fonds d'égalisation des changes, représenté lors de sa constitution par une somme de 10 milliards en or, est actuellement liquidé, c'est-à-dire, que les 10 milliards ne sont plus représentés que par des billets rachetés avec l'or pour maintenir le cours du franc. Est-il au pouvoir du Gouvernement de supprimer ce fonds d'égalisation ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Oui, en décrétant la stabilisation, comme la loi du 1^e Octobre 1936 lui en donne le droit.

M. LE PRESIDENT.- Mais il ne peut disposer des 10 milliards qui doivent être affectés à l'amortissement de la dette publique.

M. FOURCADE.- Le Gouvernement ne pourra-t-il, après avoir à concurrence de ces 10 milliards amorti sa dette envers la Banque, demander à celle-ci de lui consentir de nouvelles avances ?

M. MILAN.- La Banque n'a pas le droit, sans une autorisation législative, d'ouvrir un nouveau compte d'avances à l'Etat.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Certes, mais elle l'a toujours fait.

M. FARJON.- Le droit, pour le Gouvernement de stabiliser le franc sur la base de 43 milligrammes d'or, lui donne donc la possibilité de se faire accorder des avances nouvelles à concurrence de 10 milliards.

M. LAVAL.- Le bilan de la Banque de France en mai 1936 faisait ressortir une encaisse-or de 57.021 millions. Le bilan de Septembre de la même année, révélait que cette encaisse n'était.....

tait plus que de 50.111 millions. Nous apprenons que d'octobre 1936 à juin 1937, 10 nouveaux milliards d'or ont quitté la Banque. En outre, une sortie d'or de 4.400 millions doit être prévue pour le remboursement de l'emprunt contracté en Angleterre. Il ne restera donc plus qu'une encaisse de 36 milliards. Sera-t-elle suffisante pour garantir les billets en circulation ?

Par ailleurs, le Gouvernement qui déclare vouloir, grâce aux pleins pouvoirs, réprimer la spéculation, cherche en réalité avant tout à se procurer l'argent dont il a besoin pour faire face à ses prochaines échéances. Or, le texte que vous proposez ne lui fournit aucun moyen de se le procurer.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Certes, mais ce moyen, il le tient des lois existantes puisqu'il lui appartient, en stabilisant la monnaie, de libérer les 10 milliards du fonds d'égalisation.

M. MAHIEU.- Mais même en admettant que le Gouvernement procédant à la stabilisation, rembourse 10 milliards à la Banque, je ne suis pas sûr que celle-ci puisse lui avancer à nouveau 10 milliards. La convention, approuvée par la loi et autorisant la Banque à consentir des avances à l'Etat, n'est valable qu'une fois.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- En droit, vous avez raison, mais en fait, la Banque n'a jamais refusé d'accorder de nouvelles avances dans de telles conditions.

M. MILAN.- En réalité, le droit pour le Gouvernement de procéder à la stabilisation équivaut donc à une possibilité d'inflation de 18 milliards, soit 10 milliards représentés par le fonds d'égalisation et 8 milliards provenant de la réévaluation, sur la base de la parité de 43 milligrammes d'or pour un franc, du stock d'or de la Banque.

M. MAHIEU.....

M. MAHIEU.- Non, car pour utiliser ces 8 milliards, une nouvelle convention, soumise à ratification, entre l'Etat et la Banque, est nécessaire.

M. TOURNAN.- Ne pourrait-on modifier la rédaction du 7^e du texte de M. le Rapporteur Général, afin d'empêcher cette possibilité d'inflation ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Non, car ce serait retenir sur des pouvoirs qui ont été accordés au Gouvernement par la loi monétaire du 1^e Octobre 1936.

M. HENRI ROY.- Parfaitement. Nous n'avons qu'à délibérer sur le projet particulier dont nous sommes saisis, le reste devant demeurer en dehors du débat.

M. LE PRESIDENT met aux voix le texte proposé par M. le Rapporteur Général.

Ce texte est adopté, par 18 voix contre 6.

M. LINIER.- M. le Président a-t-il reçu, conformément à la promesse qui lui en avait été faite par M. le Ministre des Finances, le texte de la lettre de démission de M.M. BAUDOIN & RIST ?

M. LE PRESIDENT.- Pas encore, et nous allons sommer le Ministre de tenir sa promesse et le mettre en demeure de nous communiquer sans délai ce document.

Je propose à la Commission de suspendre sa séance jusqu'à ce que nous ayons reçu satisfaction (Assentiment).

La Séance est suspendue à 16 heures 15. Elle est reprise à 17 heures 30.

COMMUNICATION DE LA LETTRE DE DEMISSION DE M.M. BAUDOIN et RIST.

M. LE PRESIDENT.- Je vais donner à la Commission lecture de la lettre de M.M. BAUDOIN ET RIST. J'insiste sur le caractère

re confidentiel de cette communication et je déclare que si, étant ministre des finances, une telle lettre m'avait été adressée, je n'aurais jamais consenti à la communiquer aux Commissions parlementaires.

M. SCHRAMECK.- Mais, le Ministre des Finances nous a dit qu'il avait l'intention de la rendre publique dans quelques jours.

M. LE PRESIDENT.- C'est son affaire, en tout cas, nous devons lui laisser la responsabilité d'une telle publication.

M. LE PRESIDENT donne lecture de la lettre par laquelle M.M. BAUDOIN ET RIST déclarent se démettre de leurs fonctions de membres du Comité de Gestion du fonds d'égalisation des changes et donnent les raisons de leur décision.

M. LAVAL.- Quand le pays aura connaissance de ce document, il sera en droit de s'étonner qu'on lui ait caché la vérité.

M. LE PRESIDENT.- La vérité, on la lui cache depuis 10 ans.

M. REGNIER.- Je m'étonne que la situation étant ce que cette lettre vient de nous révéler, le ministre des finances ait persisté à affirmer dans ses déclarations au Parlement et dans ses communiqués à la presse, que la trésorerie avait une élasticité suffisante pour faire face aux besoins.

M. SCHRAMECK.- Est-ce la première fois qu'un ministre agit ainsi ? Il me souvient d'avoir, à diverses reprises, fait partie de délégations envoyées par la Gauche Démocratique auprès de chefs du Gouvernement qui s'appelaient LAVAL ou FLANDIN pour attirer leur attention sur la gravité de la situation financière, et toujours nous nous entendions dire que la situation était bonne et que les rentes n'allaien pas tarder à monter, ce qui ne correspondait certes pas à la réalité.

M. LE PRESIDENT.- Depuis 20 ans, ce pays est nourri de mer songes et mène un train de vie supérieur à ses moyens.

M. REGNIER.....

M. REGNIER.- Je ne puis laisser passer de telles paroles sans protester . Quand, en 1935, M. LAVAL et moi avons pris le pouvoir, nous avons publiquement exposé quelle était la situation financière et nous avons pris, au risque de mécontenter le pays, les mesures rigoureuses qui s'imposaient pour y faire face.

M. SCHRAMECK.- Mesures qui ont abouti au résultat que nous constatons aujourd'hui.

M. LAVAL.- Est-ce notre faute si la majorité du corps électoral s'est refusée à continuer l'effort nécessaire au redressement financier ?

Même inachevés, nos efforts avaient porté leurs fruits. Le 4 % que nous avions pris à 83 francs, nous l'avons laissé à 90 francs, et pourtant, nous avions frappé le coupon d'un prélèvement de 10 %. Et nous avons la fierté de pouvoir dire, -puisque la théorie du pouvoir d'achat des masses a été mise à la mode par le présent Gouvernement -, que , sous notre Gouvernement, le pouvoir d'achat des Français était supérieur à ce qu'il est aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT.- Si la séance doit être consacrée à votre panégyrique, je vais la lever.

M. LAVAL.- Il y a, en tout cas, une chose que vous ne lèverez pas, c'est le masque que l'on a placé sur la tête des Français et qui les rend sourds et aveugles. J'ai fait un effort courageux pour sauver le Pays du désastre financier auquel d'autres l'ont acculé aujourd'hui et, à ce titre, j'ai le droit de réclamer qu'on dise la vérité au Pays. Sinon, nous irons de faute en faute et de lâcheté en lâcheté.

M. DELTHIL.- On semble oublier que nous ne sommes qu'une Commission des Finances.

Je n'admire ni n'attaque le Gouvernement de M. PIERRE LAVAL, mais j'ai le droit de dire que nos finances sont dans une.....

une situation déplorable depuis longtemps. Qu'on n'essaie plus de nous en conter avec des chiffres fallacieux. Au lieu de discuter sur les responsabilités passées, nous devons tous nous unir pour sortir le Pays de la situation effroyable où il est plongé.

M. PROVOST-DUMARCHAIS.- Le mal financier dont nous souffrons est d'ailleurs ancien puisque, dès 1926, M. CAILLAUX, préconisait la "grande pénitence".

M. DUMESNIL.- Le texte proposé par M. le Rapporteur Général et auquel j'ai adhéré permet-il au Gouvernement, sous prétexte de lutte contre la spéculation, de modifier, par décrets, les lois existantes en matière de liberté d'opinion et de presse ?

M. LE PRESIDENT.- Non.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je n'en suis pas absolument certain. En tout cas, n'oubliez pas que les décrets qui n'auront pas été ratifiés par le Parlement dans le délai d'un mois seront frappés de caducité.

M. LE PRESIDENT.- Vous pourrez d'ailleurs préciser, dans une phrase de votre rapport, que les pouvoirs accordés au Gouvernement ne lui permettent pas de modifier la législation sur la presse.

La Séance est levée à 17 heures 50.-

Le PRESIDENT de la COMMISSION
des FINANCES :

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

COMMISSION DES FINANCES

Ière Séance du Dimanche 20 Juin 1937

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

Présents : MM. CAILLAUX. GARDEY. MAHIEU. TOURNAN.
PROVOST DUMARCAIS. J.L. DUMESNIL.
TAURINES. LOUIS LINYER. CHAMPETIER de RIBES. HACHETTE. LEON PERRIER. CUMINAL.
VALADIER. MILAN. LANCIEN. MARCEL REGNIER
MOUNIE. BRARD. CHAUVEAU. VALADIER.
ANDRE LEBERT. SCHRAMECK. PIERRE ROBERT.
FOURCADE. MORIZET. DELTHIL. ROY. FARJON.

M. ABEL GARDEY, Rapporteur Général, donne lecture de son rapport sur le projet de loi tendant à ouvrir au budget du Ministère de l'Intérieur un crédit de 200.000 francs pour les funérailles nationales de M. GASTON DOUMERGUE.

Le projet de loi est adopté .

POUVOIRS EXCEPTIONNELS A ACCORDER AU GOUVERNEMENT

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen pour rapport au fond du projet de loi, modifié par la Chambre des Députés, tendant à donner au Gouvernement les pouvoirs nécessaires

cessaires pour assurer le redressement financier et le développement économique du pays .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- La Chambre , sans même examiner le texte du Sénat , a repris purement et simplement son premier texte .

Nous avions fait un pas vers la Chambre ; celle- ci est restée sur ses positions . Dans ces conditions que devons-nous faire?

Il me semble que , d'une part , nous avons le devoir de demeurer fidèles à ~~nos~~^{notre} système général de limitation rigoureuse des pleins pouvoirs , et , d'autre part , par esprit de conciliation , que nous devons faire un pas nouveau vers l'autre assemblée .

Dans notre précédent texte , nous donnions au Gouvernement le pouvoir de lutter contre la spéculation .

Que peut-il désirer de plus ? Le pouvoir de réaliser par décrets-lois des réformes de structure ? Le pouvoir de faire de l'inflation ? Il ne nous en a pas parlé . Dès lors où bien il a des projets dans ce sens qu'il cache et notre texte restrictif s'impose , ou bien il n'entend rien faire dans cet ordre d'idées et notre texte ne peut le gêner .

Veut-il prendre des mesures fiscales ? Dans un but de conciliation je crois que nous pourrions proposer au Sénat d'étendre son texte en donnant au Gouvernement , comme en 1926 , l'autorisation d'ajuster les droits spécifiques à la nouvelle valeur de la monnaie .

Je ne crois pas que nous puissions aller plus loin pour le moment .

Le Gouvernement nous a reproché de ne lui donner aucun moyen de lutter contre l'émigration des capitaux . Pourtant , puisqu'il s'est engagé à ne pas recourir au contrôle des changes , nous ne voyons pas en quoi notre texte peut entraver son action .

Il est vrai que tout en se défendant de vouloir assurer le contrôle des changes le Gouvernement ne dissimule pas qu'il envisage certaines mesures particulières pour empêcher les achats spéculatifs de devise . Il faut parler net : si l'on subordonne l'autorisation d'achats

d'acheter des devises à la justification de besoins commerciaux, on ne fait pas autre chose que de contrôler les changes . Par ailleurs, le gouvernement paraît vouloir s'orienter vers l'affirmation du droit de souveraineté de l'Etat sur tous les avoir en devises détenus par les nationaux ; il est infiniment dangereux de s'engager dans cette voie et nous ne pouvons pas donner au gouvernement un blanc seing qui pourrait avoir de telles conséquences .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- M. CHAUTEMPS , Ministre d'Etat, vient de me remettre un texte qui a été établi par deux Députés . Mais je n'ai pu considérer cette communication que comme une communication officieuse .

M. LE PRESIDENT.- Bien entendu . Il faut que nous soyons saisis officiellement d'un texte .

M. LEON PERRIER.- Entendons M. le Président du Conseil. Lui seul peut nous dire ce qu'il compte faire . Le Gouvernement a dû délibérer sur cette question et décider quelle attitude il compte prendre .

M. MARCEL REGNIER.- Je tiens à répondre tout de suite à l'argumentation du Gouvernement à la Chambre .

Il s'est plaint d'être désarmé contre la fraude en matière de déclarations d'avoirs à l'étranger. Or il possède en réalité des armes très rigoureuses ; il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir le Code fiscal.

En réalité ce que le Gouvernement désire, nous le savons bien : c'est mettre l'emprise de l'Etat sur les avoirs en devises. Or, il ne pourra saisir que les avoirs déclarés et, comme toujours, ce seront les contribuables honnêtes qui payeront pour les fraudeurs.

M. LE PRESIDENT.....

M. LE PRESIDENT.- Evidemment. C'est ce que j'ai dit hier à la tribune contre les fraudeurs le Gouvernement est impuissant

Nous allons entendre M. le Président du Conseil et M. le Ministre des Finances . En attendant leur venue, je propose de suspendre la séance (assentiment).

La séance est suspendue à 10 heures 35.

Elle est reprise à 11 heures 30.

MM. LEON BLUM , Président du Conseil, et VINCENT AURIOL, Ministre des Finances sont introduits .

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Président du Conseil nous vous remercions d'avoir répondu à notre appel.

La Commission qui est disposée aujourd'hui comme hier à manifester aucune intransigeance vous demande si vous n'avez pas de propositions à lui faire .

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Le Gouvernement, lui aussi, ne manifeste aucune intransigeance .

Nous l'avons montré en acceptant à la Chambre l'amendement Bonnevay . Nul aujourd'hui n'a tenté l'expérience d'user des pleins pouvoirs le Parlement étant présent . Toujours le Parlement était absent en pareil cas, demain il sera là et on pourra nous interpeler sur les mesures que nous avons prises et même sur celles que nous comptons prendre .

Mais si nous avons accepté un Parlement présent, il nous faut au moins que ce Parlement soit confiant .

La pire situation pour nous, gouvernement, pour les assemblées parlementaires, pour les institutions républicaines elles-mêmes, ce serait que nous sortions de ce débat en laissant croire au pays que nous avons des pouvoirs réels alors que nous n'en aurions que l'apparence illusoire et fallacieuse. En effet le pays exigerait

exigerait alors de nous précisément ce que le Parlement nous aurait mis dans l'impossibilité de faire .

Il y a quelque chose d'aventureux dans ce que propose le Gouvernement . Si nous n'avions pas la liberté, l'aventure serait vouée à l'échec et cet échec serait grave non seulement pour notre gouvernement - qui a suffisamment réalisé de réformes pour mériter une place très honnable au regard de l'opinion Républicaine - mais pour l'évolution politique et pour les intérêt de la République et de la démocratie .

J'essaye d'envisager le problème en dehors de toute pensée personnelle et de parti . Résoudre par un effort de transaction apparente les difficultés d'aujourd'hui ne serait-ce pas s'exposer à se trouver demain devant d'autres difficultés du même genre ? Je ne me sens pas disposé à demander au Sénat un effort de ce genre .

Nous ne pouvons nous en tirer que par un accord réel qui puisse survivre à la journée d'aujourd'hui ; qui nous donne le sentiment que dans l'œuvre entreprise , nous pourrons compter sur le Sénat dont le contrôle , selon la difficile règle du jeu que nous impose l'amendement BONNEVAY , s'exercera en permanence sur nous pendant le temps où nous userons des pleins pouvoirs .

S'il paraît possible à la Commission d'accepter un texte dépouillé de toute formule de méfiance et nous donnant non dans les mots , mais en fait la réalité des pouvoirs nécessaires, nous sommes prêts à collaborer avec elle . Mais, par contre, nous ne pouvons nous prêter à aucun artifice, à aucune mesure qui dissimulerait plus ou moins la méfiance de la Commission et du Sénat à l'égard du gouvernement .

M. LE PRESIDENT.- Et vous, Monsieur le Ministre des Finances, avez-vous des propositions à formuler ?

M. le Ministre des Finances .- M. le Président du Conseil a parlé au nom du cabinet tout entier .

M. LE PRESIDENT.....

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Président du Conseil, vous nous mettez dans un grand embarras .

Nous espérions que vous nous apporteriez des formules qui nous permettraient de transiger avec la Chambre .

A défaut de formules, nous sommes décidés à examiner la situation de concert avec vous .

Nous avons pris - et le Sénat a pris avec nous - une conversation attitude un peu intransigeante . Hier, dans une ~~CONFÉRENCE~~ privée vous avez qualifié le texte du Sénat de "ceinture de chasteté" ce qui m'a amené à vous répondre que "notre ceinture de chasteté" servirait à vous préserver de la luxure".

Eh bien ! que voulez-vous ? Demandez-vous que la "ceinture de chasteté " soit un peu dénouée ? Nous y consentirons mais proposez-nous un texte . Nous ne pouvons, nous-mêmes, nous désavouer ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL.- Je n'ai aucun texte .

M. LE PRESIDENT.- Mais il y a en autour de vous que comportent certains de vos Ministres . Donnez-nous un texte . Nous avons besoin qu'il vienne de vous .

Le Sénat ne peut pas, sans se déconsidérer, abandonner de lui-même la position qu'il a prise hier . Faites un pas vers nous . Nous sommes prêts à y répondre .

Comprenez la position du Sénat . Il n'est pas de votre intérêt ni de celui de la République de diminuer le prestige de notre Assemblée .

Vous avez besoin du Sénat . La République en a besoin . Il a montré en maintes occasions qu'il était nécessaire qu'il y eût dans le pays une assemblée clairvoyante et courageuse pour indiquer le point où il faut s'arrêter dans certaines voies .

Ne montrez aucune intransigeance

M. LE MINISTRE.....

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Nous n'en manifestons aucune.

M. LE PRESIDENT.- Eh bien ! saisissez-nous d'un texte.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- M. le Ministre des Finances pourra entrer en contact avec M. le Rapporteur Général pour chercher à réaliser un accord entre les termes que j'ai indiqués tout à l'heure .

Je ne peux pas dire autre chose .

J'ai expliqué clairement quelles étaient mes préoccupations Le Gouvernement se prêtra à toute solution qui ne sera empreinte d'aucune méfiance à son égard et qui lui donnera les pouvoirs réels dont il a besoin .

M. LE PRESIDENT.- Soit ! M. le Rapporteur Général se mettra donc en rapport avec M. le Ministre des Finances pour étudier avec le texte dont le Gouvernement pourra nous saisir , car, je le répète , nous ne pouvons nous-mêmes prendre l'initiative de cette transaction .

M. le Président du Conseil et M. le Ministre des Finances se retirent .

M. LE PRESIDENT.- J'ai fait ce que j'ai pu pour vaincre l'intransigeance du Gouvernement . Je suis même allé presque trop loin dans cette voie , mais je ne regrette pas car il ne faut pas que l'on puisse nous reprocher de n'avoir pas tout fait pour aboutir à un accord .

Nous n'avons plus maintenant qu'à attendre le résultat des conversations de M. le Rapporteur Général et de M. le Ministre des Finances .

M. DELTHIL.- Je demande qu'il demeure bien entendu que c'est le Gouvernement qui doit nous proposer la transaction et qu'à son défaut nous n'en proposerons pas nous-mêmes .

Je sais que le Gouvernement est divisé sur cette question et c'est pourquoi nous ne pouvons être saisis d'un texte avant plusieurs heures . Mais il faut en finir . Cette comédie ne peut pas

pas durer . Si ce soir nous n'étions pas en présence de propositions du Gouvernement, je demande le renvoi de la discussion à huitaine .

M. CUMINAL.- Je suis très surpris d'entendre parler de "comédie" alors qu'il s'agit d'une question très grave et que l'on paraît vouloir entrer dans la voie des transactions .

M. FOURCADE.- Préférez-vous qu'on parler de "tragédie" ? Cela serait plus exact.

M. DELTHIL .- Je retire volontiers le mot s'il choque

M. CUMINAL.- Ce que j'ai voulu dire c'est que nous sommes nombreux qui ne veulent pas renverser le Gouvernement tout en se déclarant incapables d'accorder les pleins pouvoirs étendus . Nous demandons au Gouvernement de nous saisir au plus tôt d'un texte de conciliation .

M. LE PRESIDENT.- Il y a un conflit présentement entre les deux Assemblées

C'est le rôle du Gouvernement de servir d'arbitre et il y a tout intérêt à ce que son arbitrage intervienne le plus tôt possible .

M. CUMINAL.- Je souhaite, moi-aussi, que le conflit actuel prenne fin à bref délai sans danger pour le Parlement et pour la République .

Nous sommes menacés d'une crise ministérielle . J'estime quant à moi qu'une crise ministérielle est toujours préjudiciable au régime et au pays .

Partisan convaincu de la continuité gouvernementale, j'ai défendu votre oeuvre, Monsieur REGNIER, à Varennes sur Allier en 1936. Puis les élections ont eu lieu, Nous nous trouvons en présence d'une nouvelle orientation politique voulue par le Suffrage Universel , notre maître .

Le Gouvernement qui représente la nouvelle majorité a fait ce qu'il a pu en face d'une situation difficile . J'estime que nous n'avons pas le droit de compliquer encore cette situation par une

une nouvelle crise ministérielle .

Prenez garde que demain la situation ne s'aggrave à la suite d'une crise ouverte par le Sénat et qu'elle ne vous emporte vous et le régime républicain .

M. LE PRESIDENT.- Ne dramatisons pas, je vous en prie .

M. ROY.- Nous ne sommes pas ici ni pour écouter ni pour prononcer des discours de réunion publique

M. CUMINAL.- Merci !

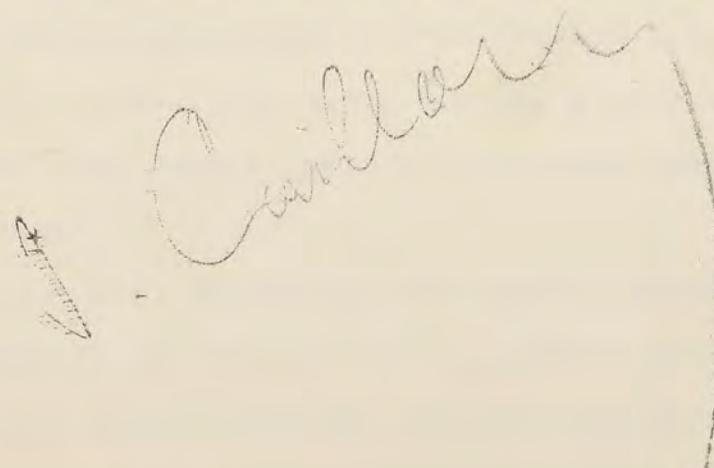
M. ROY.- La Commission des Finances a pris une décision hier . Elle a été ratifiée par le Sénat à une majorité considérable . La Chambre ne l'a même pas examinée.

J'estime que ce n'est pas à nous maintenant de nous incliner devant la Chambre . Nous ne sommes pas demandeurs . C'est au Gouvernement qu'il appartient de rechercher un texte de conciliation et de nous en saisir . En attendant ce texte nous n'avons plus rien à faire ici .

M. LE PRESIDENT.- Je propose à la Commission de tenir une autre séance aujourd'hui à 15 heures (assentiment).

La séance est levée à midi .

Le PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES:



150
COMMISSION DES FINANCES

2ème Séance du Dimanche 20 JUIN 1937

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

Présents: MM. CAILLAUX. GARDEY. MAHIEU. FARJON. FOURCADE. TOURNAN. PROVOST-DUMARCHAIS. DUMESNIL. TAU-RINES. LINYER. CHAMPETIER DE RIBES. LEBERT. HACHETTE. PIERRE ROBERT. CHAUVEAU. LANCIEN. MOUNIE. REGNIER. ROY. CUMINAL. SCHRAMECK. MILAN. PERRIER.

PLEINS POUVOIRS

M. LE PRESIDENT .- La parole est à M. le Rapporteur Général pour rendre compte à la Commission de la mission dont celle-ci l'avait chargé.

M. GARDEY, Rapporteur Général.- J'ai demandé à M. le Ministre des Finances s'il avait un texte nouveau à nous soumettre en lui indiquant que nous étions prêts à l'examiner dans un esprit de conciliation .

Il m'a répondu qu'il se ralliait au texte proposé par M. HYMANS et que même il le faisait sien , ajoutant qu'il acceptait qu'on interdît la réquisition des valeurs étrangères.

Ce texte dont , je le répète, M. le Ministre des Finances m'a dit que, d'accord avec le Président du Conseil, il le faisait

sait sien, est ainsi conçu :

"Le Gouvernement est autorisé pendant la session ordinaire de 1937 et au plus tard jusqu'au 31 Juillet à prendre par décrets délibérés en Conseil des Ministres, toutes mesures ayant pour objet :

- de prévenir et de réprimer les manœuvres susceptibles de porter atteinte au crédit public,
- de maintenir le franc, sans recours au contrôle des changes, dans le cadre de l'accord tripartite et à l'intérieur des parités fixées par la loi monétaire du 1er Octobre 1936,
- d'assurer le redressement des finances publiques, la protection de l'épargne ,

"Sont exclues de cette autorisation :

- Toutes mesures de prohibition douanière, s'appliquant aux valeurs mobilières étrangères,
- Toutes créations d'emplois ou de service ayant pour effet de mettre de nouvelles dépenses à la charge de l'Etat, des départements et des communes.
- Toute conversions ou consolidation forcée de la dette publique ou des dettes privées,
- Toute mesure engageant l'Etat dans la gestion d'entreprises autres que celles auxquelles il est intéressé en vertu des lois et des dispositions réglementaires existantes .

"Ces décrets seront soumis à la ratification des Chambres dans les trois mois de la promulgation de la présente loi, eu, en tous cas, dès la première séance de la session extraordinaire de 1937. "

S'il se présente avec l'allure générale du texte voté par le Sénat sur notre proposition, il n'en diffère pas moins profondément .

Ainsi, si le premier paragraphe reproduit, dans l'ensemble, notre rédaction, il ne précise pas que les mesures que le Gouvernement est autorisé à prendre doivent avoir "directement et exclusivement pour objet de prévenir et de réprimer les manœuvres"

Il ne précise pas davantage que ces manœuvres doivent

être

être "spéculatives" et susceptibles de porter atteinte, non seulement au crédit public , mais encore "à l'épargne et à la monnaie".

Quant au paragraphe 2, il est plus vague que le texte de l'amendement LAMIEL et ne prohibe pas, d'une façon ~~dette~~, le contrôle des changes .

Le paragraphe 3 comporte une autorisation large de prendre toutes mesures propres au redressement des finances publiques .

Le paragraphe 4 se borne à interdire les mesures de prohibition douanière s'appliquant aux valeurs mobilières. Il ne vise ni l'or , ni les devises.

Le paragraphe 5 n'exclut pas expressément les dépenses nouvelles .

Le paragraphe 6 permettrait de recourir à l'emprunt forcé et de prescrire un emploi obligatoire des liquidités des banques et des réserves des sociétés.

Le paragraphe 7 permettrait la nationalisation des chemins de fer, des compagnies subventionnées de navigation et des sociétés concessionnaires de services publics .

Enfin, le paragraphe 8 ne prescrit plus la ratification des décrets , dans un délai déterminé , à peine de caducité des dits décrets .

En outre, je constate que la disposition du texte du Sénat qui interdirait toutes mesures ayant pour objet de modifier les lois et conventions régissant les rapports entre l'Etat et la Banque de France, ne figure pas dans le présent texte .

En fait, le texte, dit transactionnel , accorde au Gouvernement tous les pouvoirs qu'il avait demandés et que le Sénat avait entendu limiter .

M. LE PRESIDENT.....

M. LE PRESIDENT.- Cependant, il ne permet pas la réquisition des valeurs mobilières ni l'inquisition dans les coffres-forts des particuliers, ce qui est appréciable .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Trois solution sont possibles . La Commission accepte le nouveau texte; elle le repousse ou, enfin, elle me donne le mandat de rechercher un terrain de transaction.

M. LE PRESIDENT.- Cette troisième solution me paraît la plus politique, car si vous échouez dans votre tentative de conciliation, celle-ci aura eu, du moins, pour résultat de mettre le bon droit de notre côté .

M. MILAN.- Le nouveau texte du Gouvernement n'interdit pas la dévaluation au-dessous de la parité de 43 milligrammes d'or, ni l'inflation.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- En effet, il ne contient pas l'interdiction formelle qui figurait dans le texte du Sénat.

M. DELTHIL.- Au surplus, ce texte nouveau n'a rien d'officiel.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il m'a été remis par M. le Ministre des Finances, en son nom et au nom de Mr, le Président du Conseil

M. DELTHIL.- Pour qu'il eût un caractère officiel, il aurait fallu qu'il fût déposé sur le bureau du Sénat.

Il conviendrait , à tout le moins, qu'en séance publique, un ami du Gouvernement en saisît le Sénat par voie d'amendement. Et amendement nous serait, alors, régulièrement renvoyé.

M. LEON PERRIER.- L'heure est assez grave pour que nous ne nous livrions pas à des jeux de procédure . Nous sommes à une heure difficile et nous ne savons pas de quoi demain sera fait . Nous avons le devoir de nous le demander, avant de prendre une décision qui peut être lourde de conséquences .

M. LE PRESIDENT.- Nous avons, avant tout, à accomplir notre

devoir

devoir de Commission des Finances . Il est d'ailleurs facile d'apaiser les scrupules de M. DELTHIL . Il suffira , pour cela, que nous priions le Ministre des Finances de dire, à la tribune du Sénat , qu'ol substitue le texte que nous venons d'examiner, au texte voté par la Chambre .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- M. le Président du Conseil m'a dit : "Je veux la réalité des pouvoirs que je demande et je veux la confiance ".

La réalité des pouvoirs, le texte dont nous sommes saisis la lui donne . Pouvons-nous lui accorder également la confiance?

Il s'est déclaré ulcéré de voir que nous demandions que la ratification des décrets fût effective dans un certain délai, à peine de nullité de ces décrets.

Je crois à l'entièrre bonne foi de M. le Président du Conseil, mais il n'est pas maître des événements. Hier, il était hostile aux pleins pouvoirs, il nous demande de les lui accorder aujourd'hui . Qui nous dit que, demain, les circonstances ne l'amèneront pas à prendre des mesures qu'il déclare écarter, en ce moment ?

Je serais prêt à donner des pleins pouvoirs , à la condition que nous fussions maîtres, à tout instant , de les briser. Or, nous ne pourrons être maîtres de la situation que s'il est spécifié , dans le texte accordant les pleins pouvoir que, faute de ratification, les décrets deviendront caducs. Si cette clause n'était pas maintenue dans le texte , je n'accepterais pas de rapporter celui-ci.

M. LE PRESIDENT.- Nous vous donnons donc mission de négocier avec le Gouvernement en exigeant , comme condition sine qua nonne d'un accord cette clause de la ratification obligatoire.

M. FOURCADE.- Il est bien entendu que nous ne prenons,

pour

pour le moment, aucune décision définitive.

M. LINYER.- Pour permettre à Monsieur le Rapporteur Général de connaître le sentiment de la Commission et pour lui fixer les limites dans lesquelles il pourra évoluer, il serait bon que la Commission se prononçât auparavant sur les principaux points en litige .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, je tiens à préciser qu'au cours de l'entrevue que j'aurai avec le Gouvernement, je ne prendrai aucun engagement au nom de la Commission et que je reviendrai soumettre à celle-ci les propositions que le Gouvernement croira devoir me faire .

M. J.L. DUMESNIL.- Il me paraît préférable que nous nous prononcions d'abord sur chaque paragraphe. De cette façon, M. le Rapporteur Général connaîtrait exactement le sentiment de la Commission.

M. LE PRESIDENT.- M. le Rapporteur Général va négocier avec le Gouvernement; mais il est bien entendu qu'il reviendra exposer à la Commission qui en dernière analyse statuera , le résultat de ses négociations.

- La séance , suspendue à 15 heures 50, est reprise à 17 heures/.

M. LE PRESIDENT .- La parole est à M. le Rapporteur Général pour nous faire connaître le résultat de ses démarches/

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'ai le regret d'informer la Commission que M. le Ministre des Finances a été intratable estimant que le fait, par lui, d'avoir fait sien le texte rédigé par M. HYMANS , au nom de la délégation des gauches, constitue une concession suffisante . Son sentiment , m'a-t-il dit, est également celui de M. le Président du Conseil.

M. LE PRESIDENT.....

M. LE PRESIDENT.- Ce dernier que j'ai vu a, en effet, refusé de faire un pas de plus dans la voie de la conciliation . Pressé par moi, il a même refusé de céder sur la question de la caducité des décrets faute de ratification dans un délai déterminé .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Et il a déclaré , pour terminer : "Si la Commission croit devoir modifier le texte Hymans , qu'elle le fasse. J'examinerai ensuite les modifications qu'elle lui aura fait subir.

Quatre partis sont donc possibles pour nous :

1°/ - Reprendre notre texte primitif ;

2°/ - Le reprendre en abandonnant la partie qui a trait à la ratification des décrets;

3°/ - Faire nôtre le texte Hymans, après en avoir retranché ce qui nous paraît nocif et y avoir ajouté ce qui y manque et notamment la clause de caducité des décrets, faute de ratification;

4°/ - Adopter le premier paragraphe du texte voté par la Chambre et y ajouter notre disposition relative à la caducité des décrets.

M. LE PRESIDENT.- C'est à la troisième solution qu'il me paraît préférable de s'arrêter.

M. TOURNAN.- Nous montrerions ainsi le désir de conciliation qui nous anime .

M. ALFRED BRARD.- A quoi bon ? puisque vous savez, par avance, que le Gouvernement se refuse à toute modification de son texte.

M. ROY.-Il m'empêche que ce serait la meilleure solution . Nous n'aurions, ainsi, pas l'air de nous obstiner .

En effet, le Gouvernement nous saisit d'un texte . Pour montrer notre bonne volonté , nous consentons à l'examiner et nous lui faisons subir ~~des~~ telles modifications que nous jugeons nécessaires.

Il appartiendra alors au Gouvernement de prendre l'attitude qu'il estimera convenable .

Il refusera, dites-vous, d'accepter nos modifications. J'en suis bien convaincu . Du moins, aurons-nous montré que nous ne nous obstinons pas dans une opposition stérile .

M. LE PRESIDENT.- Et puis, rien ne nous permet de penser que la Chambre demeurera absolument intransigeante .

La Commission donne-t-elle mandat à son Rapporteur Général de préparer un texte qui, dans le cadre de l'amendement Hymans comporte les dispositions souhaitées par nous et notamment la caducité des décrets.

M. ROY.- Ne conviendrait-il pas que nous nous missions d'accord auparavant sur les principaux points : Rapports de l'Etat et de la Banque de France, caducité des décrets , nationalisations d'entreprises concédées, possibilités d'inflation ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je voudrais aussi que la Commission se prononçât sur le droit, pour le Gouvernement, de prendre par décrets, des mesures fiscales.

M. LE PRESIDENT.- Laissons lui ce pouvoir là. S'il en use, il se rendra impopulaire.

M. ROY.- Que signifient les mots :

"Sont exclues de cette autorisation :

"Toutes mesures de prohibition douanière s'appliquant aux valeurs mobilières étrangères ?".

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est tout ce qui subsiste de l'amendement LAMIEL , voté par ma Chambre , et dont nous avions inséré le texte dans le contre-projet que le Sénat a adopté .

Ces mots signifient que les pouvoirs conférés au Gouvernement ne comportent pas le droit d'interdire l'exportation des valeurs étrangères .

M. J.L. DUMESNIL.- Il faut reprendre intégralement l'amendement LAMIEL.

M. REGNIER.- Son abandon par nous serait d'autant plus incroyable

inconcevable qu'il a été voté par la Chambre à une grosse majorité.

M. ROY.- Je ne suis pas d'avis de le reprendre dans son ensemble car nous avons intérêt à modifier le moins possible le texte Hymans.

M. LE PRESIDENT, consulte la Commission sur la proposition de M. DUMESNIL tendant à reprendre intégralement le texte de l'amendement LAMIEL.

Par 14 voix , contre 13 , cette proposition n'est pas adoptée .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il est bien entendu que cette décision ne fait pas obstacle à ce que j'introduise dans le texte que je vais préparer , toutes les dispositions de l'amendement LAMIEL qui me paraîtront bonnes (assentiment).

Si la Commission veut bien suspendre sa séance, j'espère être en mesure, à 6 heures 1/2, de la saisir d'un texte. Le Sénat pourrait, dans ces conditions, s'ajourner à 9 heures.

M. DELTHIL.- La question est trop sérieuse pour que nous fassions preuve de précipitation.

Nous devrions demander au Sénat de s'ajourner à demain matin.

M. LE PRESIDENT.- Le bruit court que le Gouvernement démissionnerait si une solution n'intervenait pas avant demain . Il convient de s'en assurer, afin de ne pas provoquer une crise ministérielle sur une simple question de procédure .

M. SCHRAMECK.- Songeons que si nous nous renvoyons à demain la Bourse ouvrira dans une atmosphère de panique .

M. LE PRESIDENT.- Il est facile d'éviter cela. Il suffira au Gouvernement de fermer la Bourse demain .

M. SCHRAMECK.- Je ne puis laisser passer sans protester une telle

telle suggestion. Qu'on renverse le Gouvernement si l'on veut, mais qu'on ne l'accuse pas, de surcroît, ce que l'on ne manquera pas de faire -, d'avoir fermé la Bourse et jeté la panique sur le marché financier .

- La séance , suspendue à 5 heures 1/2 est reprise à 6 heures 1/2 .

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. le Rapporteur Général pour nous faire connaître ses propositions .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je me suis appliqué à conserver au texte que je vous propose l'allure générale du texte de M. HYMANS et que le Gouvernement a fait sien .

En ce qui concerne les pouvoirs accordés au Gouvernement, je n'ai rien changé à ce texte . Mais je lie l'autorisation ainsi donnée à l'obligation d'obtenir la ratification des décrets dans les deux mois, faute de quoi ces décrets deviendraient caducs.

Mon effort a surtout porté sur la seconde partie du texte qui limite le champ d'application des pouvoirs ainsi accordés au Gouvernement .

Le premier paragraphe de la rédaction que je vous propose résume tout l'essentiel de l'amendement LAMIEL.

Le second paragraphe interdit au Gouvernement de prendre aucune mesure entraînant des dépenses nouvelles .

Le 3ème paragraphe lui interdit le recours à l'emprunt forcé

Dans le 4ème paragraphe, j'ai repris les dispositions relatives aux rapports de l'Etat et de la Banque de France qui figurent dans le texte voté hier par le Sénat .

J'ai, de même, dans un 5ème paragraphe , repris notre texte pour ce qui touche aux réformes de structure .

Voici donc le texte que je vous propose :

Article unique

"Le Gouvernement est autorisé, pendant la session ordinaire

de

de 1937 , et au plus tard jusqu'au 31 Juillet à prendre, par décrets délibérés en Conseil des Ministres, toutes mesures ayant pour objet :

"De prévenir et de réprimer les manœuvres susceptibles de porter atteinte au crédit public;

"De maintenir le franc, sans recours au contrôle des changes, dans le cadre de l'accord tripartite et à l'intérieur des parités fixées par la loi monétaire du 1er Octobre 1936;

"D'assurer le redressement des finances publiques et la protection de l'épargne .

"Sont exclues de cette autorisation :

"Toute mesure tendant, soit à établir des tarifications ou prohibitions douanières s'appliquant à l'or ou aux valeurs mobilières, soit à restreindre , de quelque façon que ce soit, la libre disposition et la libre négociation , tant sur le territoire français qu'entre la France et les pays étrangers, de l'or, des devises et des valeurs mobilières françaises ou étrangères;

"Toute création d'emplois ou de services ou toutes nouvelles dépenses à la charge de l'Etat, des départements et des communes;

"Toute conversion ou consolidation forcée de la dette publique ou des dettes privées, tout emprunt forcé;

"Toute mesure ayant pour objet de modifier les lois et conventions régissant les rapports entre l'Etat et la Banque de France;

"Toute mesure ayant pour effet d'engager l'Etat ou un établissement public , par nationalisation, participation ou garantie , dans des cas non prévus par la législation existante.

"Les décrets pris en application de la présente loi seront dans les trois jours publiés au Journal Officiel et soumis à la ratification.....

ratification des Chambres. Ils cesseront d'avoir force exécutoire dans le délai de deux mois à compter de leur publication si la révision de ratification n'est pas intervenue avant cette date;"

M^e CHAMPETIER DE RIBES .- Le texte relatif aux rapports de l'Etat et de la Banque de France n'apporte aucune restriction à la législation existante ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL/ - Non.

M. CHAMPETIER DE RIBES.- Donc, en vertu de la loi monétaire du 1er Octobre 1936, le Gouvernement pourra stabiliser le franc, ce qui procurera une disponibilité de 10 milliards qui doit être consacrée à l'amortissement . Mais rien n'empêchera le Gouvernement d'éteindre, à d^e concurrence, son compte d'avances à la Banque de France et de se faire consentir par celle-ci des avances nouvelles pour un montant égal.

M. FOURCADE.- La loi monétaire contient, en outre, dans son article 3, une disposition qui n'est pas sans péril.

Lorsque le fonds d'égalisation des changes sera épuisé, y est-il dit, la Banque de France aura la faculté de vendre de l'or contre des billets .

Cela constitue une menace latente contre l'encaisse-or de la Banque de France, encaisse dont le maintien est nécessaire à la défense nationale.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est que trop évident comme je l'ai dit hier, à la tribune du Sénat, mais il ne saurait être question, à propos du projet actuel, de revenir sur la loi monétaire.

- Le texte proposé par M. le Rapporteur Général est adopté par 13 voix contre 5 .

M. J.L. DUMESNIL.- M. le Rapporteur Général nous a dit qu'il liait la délégation de pouvoirs accordée par la première partie

partie du texte aux limitations apportées à cette délégation par la seconde partie. Qu'adviendrait-il si le Gouvernement demandait le vote du texte, par division ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous ne l'accepterions pas/ Notre texte forme un tout et les pouvoirs ne sont accordés qu'en fonction des dispositions qui en limitent l'étendue .

- La séance est levée à 18 heures 50.

Le PRESIDENT de la COMMISSION des FINANCES :

G. Caillot

COMMISSION DES FINANCES

Séance du 30 JUIN 1937

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de M. CAILLAUX.

Présents : MM. CAILLAUX. GARDEY. FARJON. PROVOST-DUMAR-
CHAIS. LEBERT. DE LA GRANGE. HACHETTE.
DENTU. TOURNAN. PUJES. TAURINES. MILAN.
VALADIER. ROY. CHAUVEAU. MARCEL REGNIER.
LANCIEN. LAUDIER. MAHIEU. MOUNIE. GENERAL
HIRSCHAUER. CHAMPETIER DE RIBES. FOURCADE
CUMINAL. J.L. DUMESNIL. LEON PERRIER.
MORIZET. PIERRE ROBERT. PIERRE LAVAL. DEL-
THIL. SCHRAMECK.

=====

REPORT DE CREDITS

M. ABEL GARDEY, RAPPORTEUR GENERAL; donne lecture de son rapport sur le projet de loi modifié par la Chambre des Députés relatif au report de crédits de l'exercice 1936 à l'exercice 1937.

Les conclusions de M. le Rapporteur Général sont adoptée.

POUVOIRS EXCEPTIONNELS A ACCORDER AU GOUVERNEMENT

M. LE PRESIDENT.- Le Sénat sera saisi ce soir du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à accorder au Gouvernement des pouvoirs exceptionnels en vue d'assurer le

.....

redressement financier .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous sommes saisis de ce projet dans des conditions telles que je ne pourrai faire qu'un rapport très court que je lirai à la tribune .

Je considère qu'il est essentiel dans ce rapport d'expliquer et de justifier l'attitude du Sénat depuis le mois de Juin dernier .

Je préciserai en outre l'état de nos finances et les mesures qui pourront être prises par le Gouvernement au moyen des pleins pouvoirs qu'il sollicite en faisant état des déclarations qui vont être faites tout à l'heure par M. le Président du Conseil et M. le Ministre des Finances .

M. LE PRESIDENT.- Dui, et n'oubliez pas de marquer que le Gouvernement était averti de la gravité de la situation depuis le mois de Mars par les experts et que, par son inaction à la suite de ces avertissements, il porte la responsabilité de la crise actuelle .

M. CAMILLE CHAUTEMPS, Président du Conseil, et M. GEORGES BONNET, Ministre des Finances sont introduits , accompagnés par M. RUEFF, Directeur du Mouvement Général des Fonds et de M. JARDEL, Directeur du Budget.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je propose l'adoption de ce projet qui apparaît comme un projet de détresse . Je constate en outre que les précisions que vient de nous donner le Gouvernement contrastent heureusement avec la vague des explications arrachées péniblement aux Ministres du précédent cabinet.

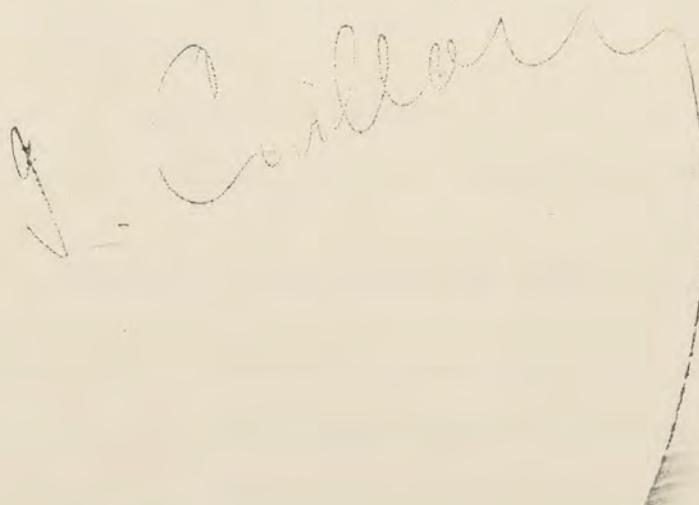
M. J.L. DUMESNIL.- Je demande un scrutin pour l'adoption du projet . Le

Le projet de loi est adopté par 20 voix contre 3.

M. HACHETTE.- Je reconnaiss que pour la première fois, il nous a été fait par le Gouvernement un exposé sincère . Malheureusement les mesures envisagées me paraissent insuffisantes pour résoudre la situation aussi me suis-je abstenu , me réservant de modifier mon attitude à la séance si des apaisements me sont donnés .

La séance est levée à II heures 25.

Le PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES:



COMMISSION DES FINANCESSéance du 5 Juillet 1937.

La Séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

PRESENTS : M.M. CAILLAUX. GARDEY. DELTHIL. MOURNAN.

PUJES. LANCEN. CUMINAL. PIERRE ROBERT.

VALADIER. MOUNIE. LAUDIER. PROVOST-DUMAR

CHAINS. HACHETTE. ROY. LINYER. LEBERT.

TAURINES. PIERRE LAVAL. CHAMPETIER DE RIBES.

BES. CHAUVEAU. MAHIEU. FARJON.

=====

MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 du CodeDES CONTRIBUTIONS DIRECTES .-

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour rapport au fond, du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à modifier l'article 2 du Code des Contributions Indirectes modifié par le décret-loi du 30 juillet 1935 (N° 288 - année 1936).

M. ABEL GARDEY, Rapporteur Général, donne lecture de son rapport dont les conclusions sont adoptées.

REDUCTION TEMPORAIRE DE CERTAINS DROITS

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour rapport au fond, de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, relative à la réduction temporaire de droits d'enregistrement sur les mutations d'immeubles construits pour la vente (N° 197 - année 1937).

M. LE RAPPORTEUR GENERAL

M. LE RAPPORTEUR GENERAL donne lecture de son rapport concluant à l'adoption.

M. ROY.- Il s'agit d'une perte de recette. Est-ce le moment de réduire les droits d'enregistrement alors que nous connaissons le déficit du budget et les besoins de la Trésorerie ?

M. LANCIEN.- J'observe en outre que la proposition favorise surtout les sociétés immobilières.

M. LINYER.- La proposition a pour objet de pousser à la construction de nouveaux immeubles. Je la voterai car il y a un intérêt social à encourager cette construction.

M. DELTHIL.- Sans doute, mais j'estime que nous ne devons pas encourager la vente des appartements. La propriété d'un appartement à Paris est une cause de difficultés considérables pour celui qui a commis l'erreur de l'acquérir.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je dois signaler à la Commission que M. LEON PERRIER insiste beaucoup pour le vote de la proposition.

Le proposition de loi est repoussée.

EXONERATION DE LA TAXE AU POIDS POUR
LES VEHICULES ELECTRIQUES.-

M. LE PRESIDENT donne lecture de son rapport concluant à l'adoption.

M. PIERRE LAVAL.- Je désire poser une question préalable.

N'avons nous pas donné des pleins pouvoirs au Gouvernement qui lui permettent de réaliser l'exonération dont il s'agit ?

Dès lors à quoi bon voter ce texte ? Je propose l'ajournement.

M. ROY.- Le projet de loi que nous discutons en ce moment est urgent.

Il est la conséquence logique d'une politique engagée par

le

par le Conseil Supérieur de la Défense Nationale. On a déjà exonéré les véhicules à gazogène. Il est indispensable d'accorder la même exonération aux véhicules électriques.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

REDEVANCE COMMUNALE DES MINES.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour rapport au fond, du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif à l'application pour 1937 de la loi sur la redevance communale des mines (N° 305 - année 1937).

M. LE RAPPORTEUR GENERAL donne lecture de son rapport dont les conclusions sont adoptées.

SECOURS D'EXTREME URGENCE.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour rapport au fond, du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture au Ministre de l'Intérieur, d'un crédit de 5 millions de francs pour secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques (N° 383 - année 1937).

M. LE RAPPORTEUR GENERAL donne lecture de son rapport dont les conclusions sont adoptées.

RECEPTION DE LA LEGION AMERICAINE.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour rapport au fond, du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture d'un crédit de 5 millions pour frais de réception de la Légion Américaine à l'occasion de l'Exposition (N° 365 - année 1937).

M. SCHRAMECK rapporteur donne lecture de son rapport dont les conclusions sont adoptées.

RECEPTION.....

RECEPTION DE PERSONNALITES ETRANGERES AUX
CONGRES DE L'EXPOSITION

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour rapport au fond, du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture d'un crédit extraordinaire pour réception de personnalités étrangères aux Congrès de l'Exposition (N° 364 - année 1937).

M. SCHRAMECK rapporteur donne lecture de son rapport.

M. PIERRE LAVAL.- Il convient de modifier le libellé du chapitre 26 pour limiter l'emploi du crédit aux réceptions relatives à l'exposition.

M. VALADIER.- Oui.

M. SCHRAMECK, rapporteur.- Je vais me mettre d'accord avec le Gouvernement sur cette modification.

Le projet de loi est adopté sous cette réserve.

CREDIT POUR LE RAPATRIEMENT ET L'ASSISTANCE
DES FRANCAIS D'ESPAGNE.-

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour rapport au fond du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à l'ouverture de nouveaux crédits pour le rapatriement et l'assistance des Français d'Espagne (N° 332 - année 1937).

M. LE RAPPORTEUR GENERAL donne lecture de son rapport.

M. LAUDIER.- Allons nous continuer à encombrer la France d'Espagnols qui viennent empoisonner nos campagnes ?

M. LANCIEN.- Oui, il faut en finir. La France n'est pas obligée de recueillir la "pègre" du monde entier.

M. DELTHIL.- Je suis tout à fait d'accord avec M.M. LAUDIER et LANCIEN sur la nécessité de limiter le nombre des Espagnols hospitalisés, mais cette limitation ne doit pas s'appliquer aux femmes et.....

et aux enfants.

Le problème de l'hospitalisation des Espagnols est angoissante pour les finances de nombreuses communes du midi. L'Etat doit prendre ces dépenses à sa charge.

M. PIERRE LAVAL.- va-t-on conserver indéfiniment les réfugiés ? Nous devons, en tous cas, ne rien faire pour empêcher de rentrer en Espagne ceux qui le désirent.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Toutes les questions soulevées sont fort intéressantes, mais j'ai le devoir de faire observer que les crédits demandés sont destinés au rapatriement et l'assistance des Français d'Espagne et non à l'assistance des réfugiés Espagnols.

Le projet est adopté.

PROROGATION DU DELAI DE MISE EN INSTANCE

DE PENSION.

M. LINYER, Rapporteur donne lecture de son rapport.

A l'article 1^e, il propose de supprimer tout délai de mise en instance de pension au cas de blessure de guerre.

Par contre il propose de limiter définitivement au 31 décembre 1937 le délai pour les malades.

Il propose en outre de rejeter le texte ajouté par la Commission de l'Hygiène pour définir la blessure de guerre et la blessure en service commandé et de s'en rapporter sur ce point à la jurisprudence qui est plus souple que n'importe quelle disposition législative.

M. CHAMPETIER DE RIBES.- Le texte de la Commission de l'Hygiène, rédigé d'ailleurs d'accord avec le ministère des Pensions répond à un véritable besoin. La jurisprudence, en effet, est beaucoup trop rigoureuse dans certains cas. C'est ainsi, notamment, qu'elle refuse de considérer comme blessure de guerre, la

blessure.....

blessure intervenue par l'éclatement d'une grenade au cours d'un exercice d'instruction ce qui est souverainement injuste.

M. TAURINES.- J'appuie la proposition de M. le Rapporteur car il me paraît infiniment dangereux de placer dans une loi qui n'est qu'une loi de prorogation une disposition bouleversant toute la jurisprudence concernant la notion de blessure de guerre.

M. LE PRESIDENT.- Oui, laissons à la loi son véritable caractère.

Les conclusions de M. le Rapporteur sont adoptées.

PROPHYLAXIE DE LA FIEVRE APHTEUSE.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour avis financier, des conclusions du rapport de M. BEAUMONT, sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatifs à la prophylaxie de la fièvre aphteuse (N° 374 - année 1937).

M. CHAUVEAU, Rapporteur donne lecture de son rapport concluant à l'adoption du projet de loi.

M. DELTHIL.- Nous ne pouvons pas voter ce projet sans savoir exactement ce que le Gouvernement veut faire. La voie dans laquelle on veut nous engager me paraît très dangereuse.

M. PROVOST-DUMARCAIS.- La fièvre aphteuse se soigne et se guérit. Dès lors on se demande pourquoi le gouvernement veut abattre les animaux malades. A quoi servirait la médecine vétérinaire ?

M. PIERRE LAVAL.- Prenons garde. Le crédit qui nous est demandé aujourd'hui est très modeste mais c'est une amorce. Si l'on commence à faire abattre les animaux malades de la fièvre aphteuse et à indemniser leurs propriétaires, on ne pourra pas s'arrêter là. Demain, il faudra procéder de même pour les animaux.....

maux atteint de bronchite vermineuse. Notez d'ailleurs que ces deux maladies sont infiniment plus graves que la fièvre aphteuse et causent beaucoup plus de dégâts.

Je trouve que le projet est inefficace et dangereux. Je ne le voterai pas.

Avec le texte proposé on pourrait demain détruire tout le troupeau national. Je sais bien que l'on n'ira pas jusqu'à cette conséquence extrême mais je crains fort que l'on ne se serve du projet pour provoquer une nouvelle hausse des prix par une diminution du cheptel.

M. LE RAPPORTEUR.- Je supplie mes collègues de considérer simplement des réalités.

Il ne s'agit que de détruire quelques bêtes dans un foyer constaté. C'est là le seul moyen efficace pour empêcher la propagation de cette redoutable maladie qu'est la fièvre aphteuse.

M. PROVOST-DUMARCHAIS.- On compte à peine 5 % de pertes dans un foyer contaminé. Cela ne vaut pas la peine d'employer un procédé aussi radical que l'abatage pour combattre cette maladie désagréable mais peu dangereuse.

M. LANCIEN.- D'autant plus qu'il ne suffisait pas de détruire les animaux atteints pour supprimer la contamination. Il faudrait aussi raser les étables et désinfecter les chemins.

M. DELTHIL.- Oui. Dès que la maladie est constatée, la contamination a commencé.

M. PIERRE LAVAL.- Je crois qu'il faut modifier le texte. J'admets que l'on tente une expérience très limitée. Pas autre chose.

M. LE RAPPORTEUR.- Je vais étudier une modification dans ce sens.

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ulté-

rieure.....

rieurs.

CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS AU MINISTERE
DU TRAVAIL.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la suite de l'examen, pour avis financier, des conclusions du rapport de M. ESCANDE, sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant création et suppression d'emplois au Ministère du Travail (N° 209 - année 1937).

M. VALADIER, Rapporteur présente de nouvelles propositions qui sont adoptées.

MODIFICATION DE LA LOI DE 1898 SUR LES
ACCIDENTS DU TRAVAIL.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la suite de l'examen, pour avis financier, des conclusions du rapport de M. CHAUVEAU sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet de modifier la loi du 9 Avril 1898 sur les accidents du travail (N° 363 - année 1935).

M. VALADIER, Rapporteur.- Nous sommes saisis du rapport de la Commission de l'hygiène depuis 1935. Nous ne pouvons pas indéfiniment laisser dormir une question aussi importante dont les répercussions sont très faibles : 4 à 5 millions au plus. Je conçois que nous ne puissions pas prendre une décision avant la fin de la session, mais je demande au moins que mon rapport soit imprimé et distribué aux membres de la Commission afin que la discussion puisse commencer au début de la session extraordinaire.

M. LE PRESIDENT.- C'est cela. Le communiqué fera mention de la lecture du rapport de M. VALADIER ce qui calmera l'impatience de l'opinion publique.

La.....

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

La séance est levée à 16 heures 55

Le Président de la Commission :

A. Caillaux

--*-*-*-*-*-*-*-*

COMMISSION DES FINANCES

Séance du 6 Juillet 1937

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de M. JOSEPH CAILLAUX .

Présents : MM. CAILLAUX. A. GARDEY. GENERAL HIRSCHAUER.
TAURINES. CHAUVEAU. HACHETTE. FARJON. MAHIEU.
LEBERT. LINYER. LAUDIER. DELTHIL. PROVOST
DUMARCHAIS. J.L. DUMESNIL. CHAMPETIER DE
RIBES. CUMINAL. ROUSTAN. VALADIER. LANCIEN
MOUNIE. MARCEL REGNIER. PIERRE ROBERT.
PIERRE LAVAL.

REORGANISATION DE LA POLICE PARISIENNE

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour rapport au fond, du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif à la réorganisation de la police parisienne.

M. ABEL GARDEY, Rapporteur Général, donne lecture de son rapport dont les conclusions sont adoptées.

REORGANISATION DES SERVICES DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE (Suite)

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la suite de

l'examen

l'examen, pour avis financier, des conclusions du rapport de M. RAYNALDI sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés , relatif à la réorganisation des services de la propriété industrielle.

M. TOURNAN, Rapporteur, donne lecture de son avis dont les conclusions sont adoptées.

PROPHYLAXIE DE LA FIEVRE APHTEUSE (Suite)

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la suite de l'examen , pour avis financier, des conclusions du rapport de M. BEAUMONT sur leprojet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif à la prophylaxie de la fièvre aphteuse.

M. CHAUVEAU, Rapporteur, propose un texte nouveau réduisant le crédit à 1.500.000 francs et limitant les conditions dans les- quelles pourront se faire les opérations d'abatage.

Les propositions de M. CHAUVEAU sont adoptées .

STATUT VITICOLE

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour a pelle l'examen, pour rapport au fond, du projet de loi , adopté par la Chambre des Députés, modifiant le statut viticole.

M. CHAUVEAU, Rapporteur.- Ce projet de loi n'intéresse en rien les finances publiques .

Je propose à la Commission de se déclarer incompétente.

Les propositions de M. le Rapporteur sont adoptées.

PENSIONS DES MARINS DU COMMERCE

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour avis finabcier, des conclusions du rapport de M. RIO sur le projet de

de loi , adopté par la Chambre des Députés, relatif aux pensions des marins du Commerce.

M. HACHETTE, Rapporteur.- Ce projet est un de ceux qui nous devrions repousser si nous étions en période normale . Il assimile en effet les inscrits qui ne naviguent pas aux marins de haute mer ce qui constitue une injustice scandaleuse.

M. LE PRESIDENT.- Je dois signaler que j'ai reçu de M.TASSO Ministre de la Marine Marchande un télégramme venant de Marseille et me demandant instamment de faire voter ce projet avant la fin de la session parlementaire . En d'autres temps les Ministres qui avaient des projets à faire voter attendaient la clôture de la session pour aller dans leur circonscription .

M. LE RAPPORTEUR.- J'ajoute que le Gouvernement paraît redouter des troubles graves si le projet n'était pas voté .

La dépense nouvelle envisagée atteint 70.800.000 francs .

Elle n'est compensée par des majorations de taxes que jusqu'à concurrence de 32.500.000 francs . Il s'agit donc d'une charge nouvelle de l'ordre de 38 Millions .

Je considère que nous ne pouvons pas nous abstenir de voter ce projet , mais je demande que l'on reprenne le texte initial du Gouvernement .

M. LE PRESIDENT.- Les majorations de taxes envisagées ne vont elles pas porter un coup mortel à la marine marchande ? .

M. LE RAPPORTEUR.- Non. L'armement les accepte sans protester . Les conclusions de M. HACHETTE sont acceptées .

M. LE PRESIDENT.- Nous devons, avant de nous séparer , désigner un rapporteur du budget de la Guerre en remplacement du regretté M. SARI.

Trois candidatures ont été posées . Ce sont celles de MM. LAUDIER. TAURINES et J.L. DUMESNIL.- J'observe que M. DUMESNIL est un nouveau venu parmi nous

M. J.L.

M.J.L. DUMESNIL.- Je m'incline devant mes ainés. J'ai tenu simplement à marquer mon désir de travailler.

M. LAUDIER est désigné comme Rapporteur du Budget de la Guerre et M. TAURINÉS est désigné, à sa place, comme Rapporteur du budget de l'Algérie .

La séance est levée à 15 heures 25.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION des FINANCES:

J. Collard

COMMISSION DES FINANCES

Ière Séance du Mercredi 7 Juillet 1937

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de M. CAILLAUX.

Présents : MM. CAILLAUX. GARDEY. FOURCADE. TOURNAN. TAU-RINES . CHAMPETIER de RIBES. HACHETTE. VALADIER. MOUNIE. REGNIER. ROY. CUMINAL. PERRIER. PIERRE ROBERT. DELTHIL. LAUDIER. MAHIEU.

AMNISTIE

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen pour avis financier du projet de loi relatif à l'amnistie. La parole est à M. LE RAPPORTEUR GENERAL.-

M. ABEL GARDEY, Rapporteur Général.- L'article 5 du projet de loi , tel que la Chambre l'a voté, prévoit la réintégration obligatoire des fonctionnaires révoqués et leur rétablissement dans tous les droits dont ils bénéficiaient s'ils étaient restés dans les cadres . Leur carrière seraient ainsi reconstituée et des versements pour la retraite seraient faits par eux pour la part qui leur incombe. Il en résulte que, dans les chemins de fer, on devrait titulariser des agents qui n'étaient pris qu'à l'essai quand ils ont été révoqués; de plus, on irait à l'encontre des règlements d'après lesquels ne comptent pour la retraite que les seules années de services effectifs.

Au point de vue financier , l'adoption du texte de la

Chambre.....

Chambre sur ce point aurait des répercussions graves . Pour les fonctionnaires eux-mêmes, le Ministère des Finances n'a pu fournir d'évaluations précises. Par contre, les versements supplémentaires imposés aux grands réseaux du fait de l'application du texte de la Chambre seraient de 367 Millions . En effet, le nombre des seuls grévistes révoqués en 1920 et qui sont à réintégrer dépasse encore 10.000 :

Dans ces conditions, je crois que nous devons sur ce point appuyer les conclusions de la Commission de Législation.

M. LE PRESIDENT.- Il importe d'autant plus de ne pas céder sur cette question que le vote de l'article 5 pourrait avoir des répercussions sur les budgets départementaux et communaux .

M. ROY.- Il y a, en effet, des employés communaux , auteurs de fautes très graves, que l'on n'a pas trainés en correctionnelle afin d'éviter le scandale et qui se sont vus simplement frappés de la révocation . Il serait vraiment immoral de les réintégrer dans leur emploi en leur accordant les mêmes avantages de retraite que s'ils avaient été des agents irréprochables.

- Les conclusions de M. le Rapporteur Général sont adoptées.

CREDIT POUR LA CELEBRATION DE LA FETE DU 14 JUILLET

à PARIS

M. LE PRESIDENT.- La Chambre a voté une proposition de loi tendant à l'ouverture d'un crédit exceptionnel d'un million au Ministre de l'Education Nationale pour la célébration de la fête nationale du 14 Juillet . Quelles sont les conclusions de M. le Rapporteur des Beaux-Arts sur cette propositions ?

M. FOURCADE, Rapporteur du Budget des Beaux-Arts.- C'est seulement à l'instant que jereçois le texte voté par la Chambre; je n'ai donc pas même eu le temps d'en prendre connaissance.

Je

Je me bornerai - dans ces conditions - à indiquer à la Commission qu'il s'agit non d'un texte d'initiative gouvernementale, mais d'une proposition émanant d'un député de Paris, M. LE TROQUER.

M. LE PRESIDENT.- Il s'agit, en somme de voter un crédit d'un million pour la célébration du 14 Juillet, sans que nos villes de province en reçoivent un centime.

M. FOURCADE.- C'est cela.

M. MOUNIE.- La Commission me permettra de lui dire qu'en raison de l'Exposition Internationale qui se tient à Paris en ce moment, la Ville est tenue à des dépenses qui, normalement, devraient être supportées par le budget de l'Etat.

M. FOURCADE.- En tout cas, le financement de la dépense tel qu'il est prévu dans le texte voté par la Chambre me paraît des plus aléatoires . Je ne puis donc que m'en remettre à la sagesse de la Commission.

M. REGNIER.- On nous saisit à un moment où le Ministre des Finances nous prêche, avec raison, la sévérité , d'une quantité de projets entraînant chacun des dépenses peu élevées sans doute, mais dont l'accumulation ne laisse pas d'entraîner une lourde charge pour le budget. Nous devrions repousser toutes ces demandes formulées en dernière heure.

CREDIT POUR L'EXPOSITION D'ART FRANCAIS AU CAIRE

M. FOURCADE.- Je dois dire que je suis également saisi d'un projet portant ouverture d'un crédit d'un million pour l'organisation d'une exposition d'art français au Caire. Il s'agit là d'un projet déjà ancien et dont M. le Ministre de l'Education Nationale demande l'adoption.

M. HACHETTE.- Il y a, en effet, un an que des engagements ont été pris envers le Gouvernement égyptien.

M. FOURCADE.....

M. FOURCADE.- Si la Commission repousse la proposition relative à la célébration du 14 Juillet et dont la dépense doit être imputée sur l'excédent de recettes à provenir des droits de douane sur les importations de pétrole , elle pourrait décider que ce mode de financement s'appliquera au projet relatif à l'exposition du Caire .

M. DELTHIL.- Il faut, en effet, voter ce projet car, à l'heure présente , les objets d'art sont à peu près les seules choses que nous puissions espérer exporter .

- La Commission décide :

1°/ - de rejeter la proposition de loi relative à l'ouverture d'un crédit pour la célébration de la fête nationale à Paris;

2°/ - d'adopter le projet de loi relatif à l'organisation d'une exposition d'art français au Caire en appliquant à ce projet le mode de financement envisagé pour la proposition précédente .

- La Commission règle son ordre du jour .

Elle décide de se réunir à 15 heures 30 pour examiner le projet apportant un nouveau relèvement aux retraites des ouvriers mineurs et le projet relatif aux renforts et réaménagements de personnel du service de la rédiiodiffusion .

- La séance est levée à 10 heures 30.

Le PRESIDENT de la COMMISSION des FINANCES :

COMMISSION DES FINANCES2ème séance du Mercredi 7 Juillet 1937

La séance est ouverte à 15 heures 30 , sous la présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

Présents : MM. CAILLAUX. GARDEY. FOURCADE. TAURINES. CHAMPIER DE RIBES. HACHETTE. HIRSCHAUER. CHAUVEAU. LAUDIER. MOUNIE. CUMINAL. PIERRE ROBERT. TOURNAN. DELTHIL. VALADIER. ROUSTAN. de LA GRANGE. REGNIER. LANCEN MAHIEU.

RELEVEMENT DES RETRAITES DES OUVRIERS MINEURS.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour avis du projet de loi apportant un nouveau relèvement aux retraites des ouvriers mineurs .

La parole est à M. CHAMPETIER DE RIBES, Rapporteur.

M. CHAMPETIER DE RIBES.- Le Gouvernement insiste vivement en faveur du vote de ce projet que la Commission des Mines a adopté à l'unanimité sur le rapport de notre collègue TAURINES.

Il s'agit , d'une part, de majorer de 400 frs les pensions proportionnelles servies par la Caisse autonome et , d'autre part, de relever de 8,33 % toutes les autres pensions .

La caisse autonome a des réserves suffisantes pour faire face à la première de ces majorations . Quant à la seconde, on

propose

propose d'y faire face de deux manières. D'abord au moyen d'un relèvement de 0,35 % de la taxe sur les charbons, ce qui porterait le montant de cette taxe à 3,40 % ; et en second lieu, en relevant de 15.000 à 18.000 frs le salaire maximum pris comme base de calcul des cotisations .

Etant donné que le produit de la surtaxe couvrira largement la dépense, je vous propose d'accord avec la Commission des Mines, d'accepter le texte du projet à l'exclusion de l'article 6, relatif au relèvement du salaire servant de base au calcul des cotisations .

Les conclusions du rapporteur sont adoptées .

REPORT DE RECETTES DE LA RADIODIFFUSION

Sur le rapport de M. PIERRE ROBERT, la Commission adopte le projet de loi tendant à autoriser :

1°/ - le report à l'exercice 1937 de l'excédent des recettes sur les dépenses d'exploitation du service de la radiodiffusion;

2°/ - l'ouverture de crédits sur les chapitres du budget annexe des P.T.T. affectés au même service .

M. LE PRESIDENT. demande à M. le Rapporteur d'examiner, le plus tôt qu'il lui sera possible, la question de la radiodiffusion .

M. ROUSTAN. signale qu'alors que la taxe sur les appareils récepteurs procure des ressources considérables, l'administration est en retard pour le paiement des droits dûs aux auteurs des œuvres diffusées.

CREATION.....

CREATION D'EMPLOIS AU SERVICE DE LA RADIODIFFUSION

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi relatif aux renforts et réaménagements de personnel du service de la radiodiffusion .

ME PIERRE ROBERT, Rapporteur, conclut à l'adoption du texte voté par la Chambre et qui tend à des créations d'emplois au service de la radiodiffusion .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL .- Il me paraît qu'on peut réduire notablement le nombre des emplois à créer .

M. PIERRE ROBERT, Rapporteur.- Le Directeur de la radiodiffusion dit que ces emplois sont indispensables, surtout ceux de vérificateurs des installations électromécaniques .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Sans toucher à ceux-ci , on pourrait réduire à 57 le nombre des emplois de commis et surnuméraires .

M. PIERRE ROBERT, Rapporteur.- Je ne puis accepter un chiffre inférieur à 75.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Mais le Directeur du service lui-même accepte le chiffre de 57.

M. LE PRESIDENT.- Alors tenons-nous y .

Le Projet est adopté, avec la réduction de 107 à 57 du nombre des emplois de commis dont la création est autorisée .

M. LE PRESIDENT.- Il ne faudrait pas que le produit de la taxe sur les appareils récepteurs servît à constituer une caisse noire .

M. PIERRE ROBERT.- Je compte réclamer des précisions sur l'emploi des fonds mis ainsi à la disposition de la radiodiffusion.

M. VALADIER.- La Commission des Offices a réuni une documentation énorme sur la question de la radiodiffusion . Cette docu-

mentation

mentation pourra être mise à la disposition de M. PIERRE ROBERT s'il le désire .

CREDITS RESULTANT DES MODIFICATIONS A LA
COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

- Sur le rapport de M. LE RAPPORTEUR GENERAL, la Commission adopte le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1937 comme conséquence des modifications apportées à la composition du Gouvernement.

M. HACHETTE demande ce qu'il va advenir de l'immeuble, sis rond point des Champs-Elysées, et qui avait été loué par l'Etat pour y loger le Ministère de l'Economie Nationale, aujourd'hui supprimé .

Je rappelle que les sommes nécessaires à l'aménagement de cet immeuble avaient été prélevées, au mépris de la loi sur les crédits prévus pour l'exécution des grands travaux contre le chômage .

M. LE PRESIDENT.- On a aussi détourné de ces crédits, au mépris de la lettre et de l'esprit de la loi, 3 à 400 millions pour payer les travaux de l'Exposition, et ce, au détriment de nos communes qui comptaient sur ces sommes pour l'exécution de leurs travaux d'adduction d'eau potable . J'attire vivement l'attention de la Commission sur cette question .

Je prie, en outre, M. le RapporteurGénéral de demander dans son rapport que les Ministres veuillent bien se conformer aux prescriptions du décret du 13 Février 1912 rendu en application de la loi de finances du 13 Juillet 1911, relatives à la composition des cabinets ministériels. On me signale, en effet, qu'un Ministre n'a pas nommé moins de 5 Chefs de cabinet. Cela est inadmissible.

CREDIT

CREDIT MARITIME

M. HACHETTE .- La Chambre a voté un projet de loi tendant à proroger la loi sur le crédit maritime .

La loi instituant le crédit maritime, dite loi Tasso, devait avoir une durée d'application de deux années . Le vote des lois sociales ayant mis l'armement dans une situation difficile; la loi Tasso a été prorogée jusqu'au 31 Mars 1937 . Depuis, un décret a introduit dans la marine marchande la législation sur la semaine de 40 heures . Ce décret était irrégulier et l'armement qui avait décidé d'introduire , devant le Conseil d'Etat , un pourvoi aux fins d'annulation dudit décret a consenti à ne pas le faire en échange de la promesse que la loi Tasso serait prorogée à nouveau. C'est cette promesse qu'on nous demande de tenir; aujourd'hui.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Le vote de ce projet entraînerait une dépense nouvelle de 50 Millions, sans contre-partie .

M. LE PRESIDENT.- Au surplus, la nouvelle dévaluation ne constitue-t-elle pas une prime pour l'armement.

M. HACHETTE.- Pour l'armement au long cours, peut-être ; mais pas pour le cabotage pour qu'il elle constitue; au contraire; une lourde charge . Actuellement, le cabotage est une opération déficiente. Si on ne lui vient pas en aide, il sera forcé de s'arrêter.

M. LE PRESIDENT.- Ce que vous nous dites paraît fondé. Comment un projet qui paraît sérieux nous est-il ainsi présenté, en dernière heure ?

M. HACHETTE.- Je l'ignore. En tout cas, je tenais à dégager éventuellement ma responsabilité, au cas où le projet ne serait pas voté avant la séparation des Chambres .

CREATION

CREATIONS D'EMPLOIS A L'INSPECTION DU TRAVAIL

Je suis assuré que la Chambre a accepté notre texte relatif à la création d'Inspecteurs-adjoints du Travail. Toutefois, elle insiste pour la création d'un emploi d'Inspecteur-Général.

M. LE PRESIDENT.- Nous pouvons accepter / Il paraît naturel qu'il y ait un Chef à la tête de l'inspection du travail.

M. VALADIER.- En effet, le Directeur Général du travail a tant d'attributions qu'il ne peut assurer efficacement la direction de l'inspection du travail. Il y a intérêt à ce qu'il soit secondé à cet égard par un Inspecteur-général.

- La Commission accepte la création d'un emploi d'Inspecteur-Général du travail.

ANCIENS ASSURES DE LA LOI DES RETRAITES OUVRIERESET PAYSANNES

M^e VALADIER.- La Chambre a également voté un projet tendant à reconnaître les droits au 1er Juillet 1930 des anciens assurés obligatoires de la loi des retraites ouvrières et paysannes. Il s'agit de relever de la forclusion qu'ils ont pu encourir pour diverses raisons les assujettis qui pouvaient justifier de plus de 15 années de versements . Ce projet qui intéresse plus de 35.000 vieux travailleurs entraînerait une dépense de 32 millions à laquelle la caisse de garantie est en mesure de faire face avec ses ressources actuelles .

M. LE PRESIDENT.- Il ne s'agit que d'un avis. Nous ne pouvons donc statuer sur le projet tant que nous ne serons pas saisis du rapport de la Commission chargée de l'examen au fond.

RELEVEMENT

RELEVEMENT DU TAUX DES PRIMES A LA FILATURE DE LA SOIE

M. CUMINAL.- La Chambre , à la demande du Gouvernement, a voté hier u^j projet tendant à relever le taux des primes à la filature de la soie. Il s'agit là d'une mesure rendue nécessaire par suite de l'application de la loi sur la semaine de 40 heures à l'industrie de la filature de la soie et qui, au surplus, ne coûtera rien . Un quart de nos filatures sont fermées; d'autre fermetures se produiront si le projet n'est pas voté. Je voudrais que l'on n'abandonnât pas à leur malheureux sort des gens qui ont fait de méritoires efforts pour maintenir la sériciculture dans notre pays et contribué par là à la lutte contre l'exode rural.

M. LE PRESIDENT.- Je ne suis pas encore saisi de ce projet.

M. CUMINAL.- Il a été déposé sur le bureau du Sénat et renvoyé à la Commission des Finances .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- De très nombreux projets nous ont été renvoyés depuis deux jours . Nous ne pouvons les examiner tous. Il conviendrait que les Ministres intéressés nous signalassent les projets dont le vote leur paraît s'imposer avant la clôture de la session .

M. CUMINAL.- J'en parlerai donc à M. le Ministre du Commerce en le priant de signaler à M. le Président de la Commission l'urgence du vote de ce projet/

La séance est levée à 16 heures 25.

Le PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES :

